Union Africaine

Agenda 2063
The Africa we Want

MAEP
MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU MAEP

MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (CEPA) DE L'ONU EN AFRIQUE

Sida
SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY

THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS CENTER FOR AFRICA

Publié par le Mécanisme Africain D'évaluation Par Les Pairs 2021 (MAEP)

Mécanisme Africain D'évaluation Par les Pairs
P.O. Box X09, Halfway House, Midrand 1685, Afrique du Sud
Adresse: 230, 15th Road, Raandjies Park, Midrand
Tél: +27 (0) 11 256 3424
Email: info@aprm-au.org

Cette publication est la propriété du Secrétariat du MAEP.
Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation du Secrétariat continental du MAEP

Crédits photos : Freepik

ISBN: 978-0-620-95410-5(print)
978-0-620-95411-2(e-book)

Avant-propos

L'étude préliminaire du MAEP sur la mise en œuvre des principes du Comité d'experts de l'administration publique (CEPA) s'inspire de la trajectoire de développement de l'Afrique tracée dans l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons et dans les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies énoncés dans le document intitulé « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il s'agit d'accélérer la réalisation du programme mondial le plus ambitieux jamais élaboré, en tenant compte à la fois des contenus gouvernementaux et du contexte, le tout guidé par une vision claire du monde en 2030. Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie de COVID-19. Cette expérience devrait nous amener à mieux nous rendre compte que le contexte dans lequel s'inscrivent les ODD ne doit pas être exprimé en des termes statiques comme si le monde serait, dans dix ans, le même qu'aujourd'hui.

Si l'on s'en tient aux données émergentes, le monde ne sera très certainement pas plus mondialisé dans dix ans. Il s'agira presque assurément d'un ensemble polycentrique, plus diffractif, plus prismatique et plus diversifié que celui que nous avons connu lors de la Seconde Guerre mondiale. La nécessité d'une ONU à l'abri de l'hégémonie, de la coopération et de la concertation mondiales – en lieu en place de solutions uniques appliquées à toutes les situations et d'édits émanant d'une superpuissance – sera encore plus impérieuse que jamais.

L'étude préliminaire a été proposée lors de l'atelier régional africain du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) qui s'est tenu d'octobre à novembre 2019, à Pretoria, en Afrique du Sud. Sa pertinence est mise à rude épreuve par la pandémie de COVID-19 et par la manière dont les gouvernements l'utiliseront, notamment en temps de crises, pour la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant compte des différences de contextes dans les sous-régions et les pays.

Cette étude nous donne l'occasion de rajuster notre discours au moment où nous nous tournons vers l'action. À ce titre, nous avons besoin de gouvernements, ainsi que d'une administration publique pour faire face à l'ensemble des défis monumentaux auxquels sont confrontés nos pays, nos communautés et l'humanité tout entière. Dans sa vision prospective, l'ODD 16 concrétise succinctement cette ambition, car il vise à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, [et à] assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. » Cette étude nous fournit une précieuse base de référence sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

Les gouvernements doivent œuvrer de concert, par l'entremise des Nations Unies ou de ses structures régionales, la Commission de l'Union africaine en l'occurrence, dans le but de s'attaquer aux problèmes tels que le changement climatique et les inégalités qui se sont aggravés au cours des quarante dernières années, et de contribuer à les résoudre. La pauvreté dans le monde, qui a connu un certain fléchissement au cours de la dernière décennie, reste tenace et s'aggravera sous l'impulsion de la COVID-19.

Comme le stipule la Charte des Nations Unies (San Francisco, 1945), à laquelle la « Charte des revendications africaines » pourrait aussi avoir contribué, le monde est de plus en plus contraint « à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Le CEPA propose 11 principes pour s'attaquer à ces questions mondiales et se penche sur l'application de 62 stratégies communément déployées pour relever ces défis.

Prof. Geraldine Fraser-Moleketi,
Présidente du CEPA et Chancelière de l'Université Nelson Mandela

Remerciements

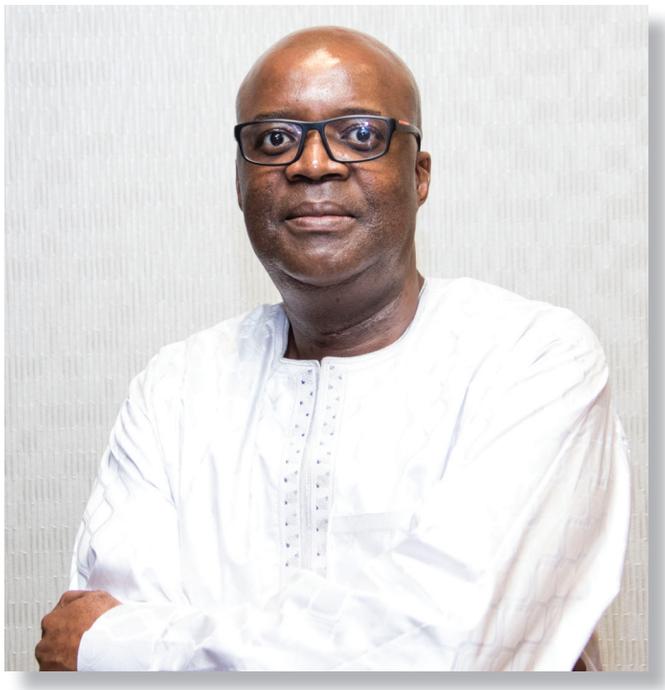

Le présent rapport constitue un guide pour les experts et les décideurs africains au sujet des principes du CEPA pour une gouvernance efficace des ODD et de l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons. Alors que l'organisation locale de l'Afrique promeut le partage de pratiques d'excellence en matière de bonne gouvernance entre les États membres de l'Union africaine, cette étude intervient au moment où la pandémie de COVID-19 impose de graves conséquences décourageantes sur les aspirations d'intégration humaine et socio-économique de l'Afrique. Au cours des trois dernières années, le MAEP a eu le privilège de participer aux activités et aux réunions annuelles du CEPA en tant qu'observateur. Cette modeste étude préliminaire du MAEP sur ces principes est le fruit des recommandations des États membres concernant la préparation d'un produit de connaissance sur ces principes et leur applicabilité dans le contexte africain.

Le rapport a été préparé sous la supervision du Professeur Geraldine Fraser-Moleketi, Présidente du CEPA au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et Chancelière de l'Université Nelson Mandela. Le groupe de travail MAEP-CEPA a été mis en place lors des consultations initiales sur le rapport en janvier 2020. Il est chargé d'assurer la supervision technique du rapport du CEPA et constitué des membres suivants: S.E. Salah Hammad, chef du Secrétariat de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), Commission de l'Union africaine; Charity Hanene Nchimunya, directeur exécutif du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption; Enock Nyorekwa Twinoburyo, Ph.D., économiste principal, et Ambrose Rwaheru Aheisibwe, Ph.D., directeur sous-régional par intérim au Centre sous-régional pour l'Afrique australe - Lusaka, Zambie, Centre des ODD pour l'Afrique; Dr. Felicien Usengumukiza, chef de la recherche, Office rwandais de la gouvernance. L'étude a été financée par l'Agence suédoise de coopération internationale (SIDA), l'un des partenaires stratégiques du MAEP.

La préparation du rapport a été coordonnée par Mme Sara Tawfik Hamouda, responsable de l'Unité Agenda 2063/ODD, sous la supervision de M. Jean-Yves Adou, coordonnateur en charge du suivi et de l'évaluation au Secrétariat continental du MAEP. Le MAEP se réjouit des contributions apportées par Patrick Spearing, Secrétariat du CEPA aux Nations Unies, le Prof. Pali Lehohla, ancien statisticien général sud-africain (consultant), le Prof. Geert Bouckaert, expert du CEPA et professeur à la KU Leuven Public Governance Institute. Une équipe de chercheurs du MAEP a également été constituée pour collecter et analyser les données relatives aux cinq régions du continent. Cette équipe de recherche était composée de M. Emmanuel Merissa Anna, Mme Rutendo Nazare et Mme Karabo Chadzingwa. Nous les remercions sincèrement pour les efforts louables consentis lors de la préparation du présent rapport.

Nous adressons par ailleurs nos sincères remerciements aux personnes suivantes: M. Loot Janse van Rensburg (Gestion des connaissances) et M. Sampson Osei (statisticien au MAEP) qui ont contribué à rédiger et à remplir le questionnaire CEPA, à l'administrer aux participants et à collecter de toutes les données issues des États membres pour analyse. L'analyse du questionnaire a été menée par le Professeur Pali Lehohla. Nous remercions aussi toutes les parties prenantes et les décideurs, y compris les représentants des États membres, qui ont répondu au questionnaire et participé à la réunion de validation dudit rapport le 24 février 2021 à Djibouti. Nous saluons également le rôle phare joué par Mme Julia Kiguru, qui a apporté un soutien logistique et administratif tout au long du processus.

Prof. Eddy Maloka,
Directeur général du MAEP

Table des matières

Avant-propos – Pr Geraldine Fraser-Moleketi, Présidente du CEPA et Chancelière de l'Université Nelson Mandela 1
Remerciements – Pr Eddy Maloka, Directeur général du MAEP 2
Sigles et acronymes 5
Résumé d'orientation 7

Chapitre 01

1. Raison d'être de l'étude portant sur les principes du CEPA 15
1.1 Introduction 15
1.2 Raison d'être et principaux objectifs 17
1.2.1 Justification 17
1.2.2 Objectifs 18
1.3 Méthodologie et portée géographique 18
1.3.1 Méthodologie et collecte de données 18
1.3.2 Sélection des pays et critères 20
1.4 Résultats escomptés 22
1.5 Partenariat et collaboration 22
1.6 Structure du rapport 23

Chapitre 02

2. Progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique 25
2.1 Thèmes d'intérêt 25
2.1.1 Alignement entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 25
2.1.2 Interrelations entre les ODD et l'Agenda 2063 de l'UA 26
2.1.3 Tendances critiques de la réalisation des ODD en Afrique 27
2.1.4 Évaluation des progrès par objectif 29
2.1.5 Mise en œuvre de l'ODD 16 sur les institutions efficaces, fortes et efficientes 36
2.1.6 Lacunes et questions émergentes, défis et opportunités dans le contexte de la pandémie de COVID-19 39

Chapitre 03

3. Comprendre les principes du CEPA 45
3.1 Raison d'être des principes de gouvernance efficace 45
3.1.1 Élément fondamental 46
3.1.2 Applicabilité à toutes les composantes et à tous les niveaux de l'administration 46
3.1.3 Des principes à la pratique 47
3.2 Principes de gouvernance efficace au service du développement durable 47
3.2.1 Questions relatives à la mesurabilité 51
3.2.2 Sources de données 53
3.3 Impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des principes du CEPA 54
3.4 Conclusion 56

Chapitre 04

4. Sensibilisation, connaissance, compréhension et mise en œuvre des principes du CEPA en Afrique 59
4.1 Informations générales sur le Questionnaire du MAEP et structure du chapitre 59
4.2 Organisation du chapitre 59
4.3 Les principes du CEPA et leur pertinence pour le MAEP 59
4.4 Objectif de l'enquête du MAEP sur les principes du CEPA en Afrique 62
4.5 Portée de l'enquête 64
4.6 Instruments d'enquête 64
4.7 Contexte et justification 65
4.7.1 Validation de l'instrument d'enquête 65
4.7.2 Audience et limites de l'étude 65
4.7.3 Résultats 66
4.8 Résultats de l'enquête du MAEP 66
4.8.1 Données démographiques 66
4.9 Évaluation de la connaissance des principes du CEPA 70
4.10 Connaissance, compréhension et application des principes et stratégies du CEPA 72
4.10.1 Connaissance et compréhension des principes du CEPA 75
4.11 Défis de la mise en œuvre des principes et stratégies du CEPA 82
4.11.1 Application des stratégies du CEPA dans certains pays africains et impact de la COVID-19 82
4.12 Comment les principes et les stratégies s'appliquent dans le contexte de la pandémie de COVID-19 85
4.12.1 Hiérarchisation des stratégies du CEPA en fonction des pays africains et de l'impact de la COVID-19 85
4.13 Analyse des implications des principes du CEPA pour les dix domaines de travail 89
4.14 Conclusions et recommandations 92

Chapitre 05

5. Expériences des pays africains dans la mise en pratique des principes du CEPA 95
5.1 Contexte et observations 95
5.2 Méthodologie 97
5.3 Déclencheurs généraux de l'adoption des principes du CEPA 98
5.3.1 Stratégies de certains États membres de l'UA pour mettre en pratique les principes du CEPA 98
5.3.2 Organisation des rapports sur les études de cas 99
5.3.3 Études de cas 100
5.4 Riposte à la COVID-19 dans certains pays 115
5.4.1 Sénégal 116
5.4.2 Afrique du Sud 117
5.5 Conclusions et recommandations 122
Bibliographie 123
Annexe 1. Enquête en ligne du MEAP sur les principes du CEPA à la fin du document 125
Annexe 2. Matrice des réponses des pays : Modèle pression-état-réponse pour l'adoption des principes du CEPA 126

Sigles et Acronymes

ACC	Commission de lutte contre la corruption
AFROSAI-E	Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – pays anglophones
AGA	Architecture africaine de gouvernance
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CADEG	Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance
CAPMAS	Agence centrale pour la mobilisation et les statistiques publiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEPA	Comité d'experts de l'administration publique de l'ONU
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
ECOSOC	Conseil économique et social de l'ONU
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement
EIES	Évaluation de l'impact environnemental et social
ENV	Examen national volontaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Forum économique mondial
FIDA	Fond international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ICH	Indice du capital humain
IEA	Agence internationale de l'énergie
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MDA	Ministères, départements et agences
NCCP	Politique nationale sur le changement climatique
NDPC	Commission nationale de planification du développement
NEET	Déscolarisés, sans emploi et qui ne suivent aucune formation

NMI	National Management Institute
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PPA	Parité du pouvoir d'achat
PSR	Pression-état-réponse
SDGCA	Centre des Objectifs de développement durable pour l'Afrique
SDSN	Réseau de solutions pour le développement durable
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SPSS	Statistical Package for Social Sciences
SWOT	Forces, faiblesses, menaces et opportunités
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Résumé d'orientation

La quête du développement de l'Afrique tel que prévu et défini dans l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et dans les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, n'aboutira à rien si l'on ne développe pas des outils de mobilisation nécessaires pour une gouvernance efficace, pour l'investissement dans les ressources humaines et le capital, et pour la mise à participation de la société. Dans le contexte de l'importance des institutions pour le développement durable, le Comité d'experts de l'administration publique (CEPA) de l'ONU a proposé, en 2018, onze principes connus sous le nom de « principes du CEPA » pour une gouvernance efficace des ODD, qui définissent 62 stratégies destinées à aider les pays dans l'intégration et le suivi des deux programmes. La réussite de la planification et de la mise en œuvre dépend par conséquent de la manière dont une philosophie mobilisatrice politiquement inclusive et un plan de développement socialement efficace et opportun intègrent ces outils d'engagement en tant que prismes à travers lesquels ces deux programmes sont compris et abordés à tous les échelons de la société.

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a un double mandat élargi de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Une attention particulière est accordée à l'ODD 16 – des institutions efficaces, fortes et efficientes et des sociétés pacifiques – qui répond aux aspirations 3 « Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit » et 4 « Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité » de l'Agenda 2063. Face à la complexité de la mise en œuvre, de l'établissement de rapports et de la réalisation des deux programmes sur le continent, le MAEP a pris l'initiative de mener cette étude préliminaire sur les principes du CEPA pour une gouvernance efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA.

La conduite de l'étude préliminaire découle des recommandations de l'atelier régional africain du MAEP sur la gouvernance efficace au service du développement durable, qui s'est tenu du 30 octobre au 1er novembre 2019 à Pretoria, en Afrique du Sud. À l'issue de cet atelier, le MAEP et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU ont résolu d'entreprendre une étude préliminaire sur l'état de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA sur la gouvernance efficace au service du développement durable en Afrique.

La pertinence de l'étude est rendue plus manifeste au milieu de la crise sanitaire mondiale actuelle occasionnée par la COVID-19. Une simple crise sanitaire à l'échelle mondiale est devenue un défi économique, social et politique pour lequel le monde cherche des solutions visant à opposer une riposte à cette pandémie inquiétante, qui a déjà sévi un an en Afrique. L'étude propose quelques indications essentielles sur les questions à poser pour déterminer l'impact de la pandémie sur les deux programmes, ainsi que sur l'application stratégique et pratique des principes du CEPA. Alors que l'étude préliminaire sur la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des principes du CEPA a été envisagée au cours d'une période qui précède la COVID-19, il demeure essentiel de savoir comment le monde aborde la pandémie de COVID-19 et la période post-COVID-19 et y fait face sur le plan de la bonne gouvernance. Les mesures que les gouvernements prendront pour réaliser ou non l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendront de l'alignement fortuit de l'étude des principes du CEPA, et ces deux programmes nécessiteront des précisions supplémentaires.

Quels sont les principes du CEPA?

Les principes du CEPA réorganisent les stratégies et les lignes directrices sociétales, politiques et économiques pour une gouvernance efficace des ODD. Les 11 principes du Comité d'experts de l'administration publique définissent les objectifs mondiaux à long terme en matière de durabilité, et portent sur trois contextes clés. Le premier est le contexte de l'efficacité, qui est décrit et développé dans trois domaines: la compétence, l'élaboration de politiques de qualité et la collaboration. Le deuxième contexte est celui de la responsabilité.

Les descripteurs de cet aspect sont l'intégrité, la transparence et le contrôle indépendant. Enfin, le troisième contexte est celui de l'inclusion, qui couvre l'absence de laissés-pour-compte, la non-discrimination, la participation, la subsidiarité et l'équité intergénérationnelle. Compte tenu de la nature complexe et interdépendante des aspirations des ODD et de l'Agenda 2063, il est extrêmement difficile d'avoir une image claire de la compréhension, de la mise en œuvre et des connaissances des citoyens et même des experts sur les principes du CEPA et la manière dont ils sont intégrés au niveau national.

Pour plus de simplicité, le CEPA a élaboré 62 stratégies couramment utilisées et associées aux principes énoncés.

Ces stratégies présentent des politiques publiques pertinentes pour le renforcement de l'administration publique. Les principes sont, à ce titre, testés dans le contexte du MAEP. De plus, un certain nombre de pays africains ont volontairement participé à déterminer si les cadres et les praticiens nationaux peuvent comprendre ces principes et mettre en œuvre les principes et les stratégies au niveau national. L'objectif est de déployer des moyens appropriés pour s'assurer que les responsables sont habilités à tirer parti de ces outils pour assurer l'efficacité du service au moyen de stratégies de responsabilisation et d'inclusion dans l'administration publique.

Structure et approche du rapport

Le présent rapport comporte cinq chapitres. Le chapitre 1 présente la raison d'être et les principaux objectifs de l'étude, les résultats, la méthodologie et les partenaires stratégiques. Le chapitre 2 porte sur les progrès réalisés autour des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique, avec un accent particulier sur l'ODD 16, et sur la manière dont la COVID-19 a affecté la mise en œuvre des ODD en 2020. Le chapitre 3, intitulé « Comprendre les principes du CEPA », présente le cadre dans lequel ces principes ont été élaborés et défendus. Il met également en lumière les défis liés à la mesurabilité des principes du CEPA et certaines recommandations à cet égard.

Le chapitre 4 présente l'instrument du MAEP, qui a été conçu pour évaluer et fournir une analyse quantitative du niveau de sensibilisation, de connaissance, de compréhension et de mise en œuvre des principes du CEPA en Afrique. L'analyse a permis d'interpréter les réponses des bureaucrates nationaux, des représentants de la société civile et du monde universitaire de 13 pays africains. Elle rend aussi compte de la manière dont la pandémie a favorisé ou fait dérailler la mise en œuvre des principes du CEPA. Enfin, le chapitre 5 propose une synthèse des expériences des pays africains dans la mise en œuvre des principes du CEPA, qui s'appuie sur des études de cas de conception et de mise en œuvre de politiques dans les pays. Il en tire des enseignements sur la manière dont les principes sont appliqués dans les différents contextes. Les études de cas ont été rédigées pour des pays sélectionnés: Afrique du Sud, Égypte, Botswana, Ghana, Kenya, Soudan et Sénégal.

L'étude a suivi une combinaison de méthodes: premièrement, une étude documentaire et exploratoire sur la mise en œuvre des principes et des stratégies du CEPA dans certains pays africains et sur les progrès réalisés autour des ODD à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Deuxièmement, un questionnaire d'enquête visant à jauger le degré de sensibilisation, de connaissance, de compréhension et la mise en œuvre des principes dans le contexte de la COVID-19 a été administré, et complété par des consultations parallèles avec des cadres nationaux. Les résultats de l'enquête sont divisés en quatre volets: 1) les données démographiques des participants; 2) leur niveau de sensibilisation, de connaissance et de compréhension des principes; 3) l'application des principes du CEPA dans le travail politique; 4) l'impact de la COVID-19 sur les 62 stratégies du CEPA parmi les diverses mesures de protection et de relèvement des gouvernements et les opportunités émergentes.

Dix-sept pays ont été sélectionnés pour répondre au questionnaire électronique du MAEP-CEPA sur la base de différents critères, notamment l'équilibre géographique, les progrès réalisés autour des ODD et de l'Agenda 2063, l'engagement dans l'évaluation de la gouvernance du MAEP et la volonté du pays de soumettre des examens nationaux volontaires (ENV). Le MAEP a cependant obtenu des réponses des 13 pays suivants: Égypte, Botswana, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Nigeria, Rwanda, Soudan, Afrique du Sud, Sénégal, Tunisie et Ouganda.

L'étude a également eu recours à des entretiens avec des informateurs clés. Le but était d'atteindre cent participants au minimum dans les dix-sept pays sélectionnés. L'étude a uniquement pu mobiliser 26 participants dans 13 pays, soit moins de la moitié du nombre de participants par pays. Quoi qu'il en soit, l'étude a donné des résultats instructifs basés sur son approche cruciale reposant sur les informateurs. L'étude préliminaire est considérée comme ayant raisonnablement couvert le champ d'activité, comme prévu. Les informateurs clés étaient des fonctionnaires expérimentés justifiant d'une expérience appréciable et fortement exposés au monde de l'éducation, puisqu'un certain nombre d'entre eux étaient des professeurs d'universités ou d'institutions de formation en gestion publique.

Principales conclusions du rapport

- Les principes du CEPA de l'ONU sont pertinents dans le contexte du mandat élargi du MAEP, à savoir le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons et des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Les principes interviennent à point nommé et devraient permettre au MAEP de s'acquitter de sa tâche.

- Les principes du CEPA assurent des liens solides et positifs entre les objectifs de renforcement des institutions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD. À titre d'exemple, la recherche de sources de financement innovantes, la gestion des partenariats public-privé, l'adoption de nouvelles approches pour la préservation de la biodiversité, l'amélioration du traitement des eaux usées, le renforcement de la protection sociale et l'élargissement de l'accès aux soins de santé nécessitent tous des institutions aux capacités suffisantes. L'ODD 16 recoupe tous les autres ODD.

- Dans le contexte de la COVID-19, les principes du CEPA proposent des recommandations essentielles, notamment le renforcement de la compétence des institutions en tirant parti du gouvernement numérique, qui appelle à une action fortement accélérée pour réduire les fractures numériques au sein des pays et entre eux. L'impact du gouvernement numérique sur la réalisation des objectifs est généralement fonction des circonstances sociales et économiques, liées notamment à l'environnement d'apprentissage ou à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la lutte contre les maladies. De plus, l'intelligence artificielle et d'autres technologies devraient modifier et perturber les marchés du travail, ce qui pourrait avoir un impact considérable sur les groupes professionnels

impliqués dans la prestation de services publics. L'investissement dans l'administration publique numérique et dans les infrastructures, les connaissances et les capacités connexes doit donc être envisagé dans le contexte des stratégies et des priorités nationales de développement durable.

- Selon l'indice mondial et les tableaux de bord des ODD 2020, l'Afrique continue de faire des progrès marginaux sur la voie de la réalisation des ODD, le score augmentant d'un point par an. Toutefois, aucun pays africain ne figure parmi les 55 premiers pays. L'Afrique du Nord est, dans l'ensemble, la région la plus performante. L'Algérie, qui est la mieux classée, apparaît en 56e position seulement avec un score de 72,3, ce qui signifie que le pays a accompli en moyenne 72,3% du chemin vers l'obtention du meilleur résultat possible pour les 17 ODD. (Le meilleur résultat possible étant de 100%.) Le score moyen de l'Afrique subsaharienne est plus bas (53,1%), et la région patine en ce qui concerne l'atteinte des cibles des ODD 1 à 7, 11, 16 et 17 fixés à l'horizon 2030. Les écarts de performance restent importants, notamment sur le plan de la réduction de la pauvreté et de l'éducation. Ces mêmes conclusions sont corroborées par l'indice et les tableaux de bord des ODD pour l'Afrique.

- Les rapports sur les progrès accomplis au titre de l'ODD 16 s'améliorent par rapport aux trois dernières années. Les pays africains sont cependant confrontés à diverses lacunes statistiques critiques qui les empêchent de saisir les informations relatives à la plupart des indicateurs rattachés à cet objectif. De plus, les aspects institutionnels de l'ODD 16 – principalement l'inclusion, l'efficacité et l'intégrité du gouvernement – sont mis à mal par les effets de la pandémie en 2020.

- Le financement des ODD en Afrique dans le contexte de la COVID-19 constitue un autre défi relevé par de nombreux pays africains. Le fléchissement de l'aide publique au développement (APD), des investissements directs étrangers (IDE) et des transferts de fonds vers le continent compromettra la plupart des progrès réalisés autour des ODD à l'échelle mondiale. Les financements respectifs ont été gravement compromis par la COVID-19 en 2020. Ainsi, les principes et les stratégies du CEPA, qui portent sur la lutte contre les difficultés financières durables de l'Afrique, notamment la dette extérieure et les flux financiers illicites, seront nécessaires et exigeront une mise en œuvre et une collaboration accélérées.

- La pandémie a mis en évidence le rôle primordial d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, capables de faire face à des défis de gouvernance complexes et urgents. À celles-ci s'ajoutent les autorités et les communautés locales travaillant en partenariat avec la société civile et le secteur privé dans la riposte à la crise et dans la mise en œuvre contextualisée et continue des ODD.

- Le niveau de sensibilisation et de connaissance des principes du CEPA varie en fonction des cadres nationaux sur le continent. L'écart entre la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des principes est très important. Par ailleurs, la mise en œuvre de la plupart des principes et des stratégies n'est pas normalisée. Par exemple, le taux de connaissance des principes est d'environ 80%, mais lorsqu'on le compare à la capacité de classer correctement les principes, de profondes disparités émergent.

- Une sensibilisation holistique aux principes du CEPA parmi les experts nationaux concernés par l'intégration et la mise en œuvre des ODD est indispensable. Sur les 27 experts et informateurs clés qui ont répondu au questionnaire, cinq n'ont pas été en mesure d'émettre une opinion sur la sensibilisation aux principes du CEPA; il se pose donc la question de savoir comment les praticiens non experts de l'administration publique s'en prennent pour connaître les aspirations et les exigences des principes du CEPA.

- Les pays africains subissent diverses pressions et différents facteurs déclencheurs qui les incitent à adopter, à mettre en œuvre et à soutenir certains principes du CEPA en fonction de leurs spécificités nationales. Les répressions sociales et politiques, le manque d'intégration et d'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres faiblesses structurelles et réformes constitutionnelles, obligent les pays africains à développer des stratégies pertinentes pour les principes du CEPA.

- La pandémie offre une excellente occasion aux pays africains de redéfinir les principes et les stratégies du CEPA en fonction des besoins nationaux urgents et des spécificités locales. Les personnes interrogées dans les 13 pays africains concernés ont identifié certaines stratégies du CEPA à améliorer en réponse à la COVID-19, principalement les stratégies relatives à l'efficacité, à l'élaboration de politiques de qualité, à la collaboration et au dialogue entre les différents niveaux de gouvernement, et aux principes d'intégrité. D'autres stratégies pourraient par ailleurs être mises à mal pendant l'actuelle pandémie de COVID-19, notamment la gestion de la dette à long terme, les marchés publics compétitifs, le fédéralisme fiscal, les politiques régissant les conflits d'intérêts, et l'administration efficace et équitable des recettes.

Expériences des pays africains dans la mise en pratique des principes du CEPA

Botswana: Le pays a obtenu de bons résultats en matière de réformes institutionnelles et de planification du développement depuis l'indépendance. Le principe de l'élaboration de politiques de qualité a constitué un point de repère pour le Botswana. Le gouvernement a assuré une planification essentielle du développement national de 1996 jusqu'à l'adoption d'une nouvelle Vision 2036. De ce point de vue, le Botswana a adopté les principes du CEPA presque quinze ans avant leur publication. Le Botswana a travaillé sur les compétences de son administration publique par l'intermédiaire du Conseil de développement des ressources humaines, en adoptant une stratégie délibérée de formation des hauts fonctionnaires. Même si le Botswana a suivi une trajectoire remarquable pendant cinq décennies, ses progrès ont été jugés insuffisants en matière de transparence budgétaire. Selon l'indice de transparence budgétaire, le pays a vu son score baisser, passant de 51 en 2010 à 47 en 2015. Le Botswana lutte également contre l'insécurité alimentaire (moyenne nationale de 22%), mais il existe des disparités entre les zones urbaines et les zones rurales, qui sont alors à la traîne et enregistrent un taux d'insécurité alimentaire supérieur de 11% à la moyenne nationale.

Égypte: Le gouvernement égyptien a adopté diverses réformes administratives et économiques depuis 2011. La révolution de janvier 2011 reste le principal déclencheur de ces réformes. L'Égypte a progressé dans la mise en œuvre de certains principes et stratégies du CEPA, notamment les principes d'efficacité et de compétence, la promotion d'une main-d'œuvre professionnelle dans le secteur public, la définition d'une Vision 2030 prometteuse en termes de planification du développement, parallèlement à la collaboration entre les organes gouvernementaux. En partenariat avec d'autres parties prenantes, le gouvernement égyptien a soutenu les efforts relatifs à l'intégrité et à la transparence, notamment en renforçant la politique de lutte contre la corruption, en adoptant un nouveau code de conduite et en révisant la loi sur la fonction publique. Cependant, le gouvernement est encouragé à aborder les stratégies liées au principe de subsidiarité. Il doit également promulguer de nouvelles réglementations qui influencent le principe d'élaboration de politiques de qualité.

Ghana: Des progrès raisonnables ont été accomplis sur la voie de la mise en œuvre des principes d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion au niveau national. Ces principes sont intégrés dans les stratégies gouvernementales, plus particulièrement dans les systèmes de planification décentralisés et, en vertu de la Loi de 1994 sur la planification du développement national (systèmes), le Ghana met en place un réseau et un système reliés

et coordonnés. Le Ghana doit également être félicité pour l'application de diverses stratégies d'intégrité et de transparence, car il est l'un des rares pays africains à avoir formé une solide coalition de lutte contre la corruption à plus grande échelle. Il convient toutefois de noter que même si le Ghana a réalisé des progrès considérables à l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ceux-ci ont été compromis par des défauts de coordination intra-sectorielle. Le défaut de données a par ailleurs empêché d'apprécier à temps l'ampleur des défis à venir.

Kenya: Au Kenya, le leadership et l'appropriation politiques ont galvanisé l'adoption et la mise en œuvre de la plupart des principes du CEPA. Le Kenya a entrepris une auto-évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes du CEPA en décembre 2020. Depuis la promulgation de la Constitution de 2010, le Kenya s'est concentré sur la notion d'État capable. Les instruments législatifs nécessaires ont été adoptés, notamment ceux qui touchent au principe de subsidiarité et aux efforts de transparence et de lutte contre la corruption menés par le Président Uhuru Kenyatta. L'approche en faveur de l'inclusion et de la gouvernance décentralisée a aussi été adoptée, puisque 14 responsabilités et mandats essentiels ont été attribués aux districts. On observe cependant, et de manière persistante, l'insuffisance de ressources financières allouées aux districts. L'évaluation a par ailleurs relevé que le cadre du CEPA était d'une valeur incalculable, car il a également mis en lumière les inégalités de capacités qui persistent dans le service public.

Afrique du Sud: Le pays a accordé plus d'attention à l'impact de la COVID-19 lors de l'application des principes du CEPA. La riposte de l'Afrique du Sud à la COVID-19 a été saluée en raison de sa nature relativement complète et inclusive. La stratégie nationale visait à sauver des vies et des moyens de subsistance grâce à diverses mesures restrictives et protectrices. La Constitution sud-africaine concorde parfaitement avec les principes du CEPA. L'alignement sur les principes du CEPA est accru dans la planification des interventions. Lorsque la pandémie a frappé le pays, on a pu relever un sens de collaboration louable entre les différents organes et échelons gouvernementaux. L'Afrique du Sud a mis en place une structure de commandement dirigée par le Président lui-même et les ministres, afin de fournir des informations régulières à la nation sur les mesures prises par le gouvernement pour faire face à la pandémie. Le cadre stratégique visait à ne laisser personne de côté. Des mesures temporaires d'assistance face à la COVID-19, à l'instar de transferts d'argent aux chômeurs et aux personnes qui ne bénéficient d'aucune aide sociale, ont été mises en place. Des mesures sanitaires ont aussi été déployées au moyen du suivi et du repérage, avec l'aide de 28 000 agents de santé communautaires. Autant dire que le principe d'inclusion a été le moteur du programme.

Le problème majeur a cependant émané du cadre de responsabilité. Plusieurs hommes d'affaires peu scrupuleux ont en effet pillé les fonds destinés à la lutte contre la pandémie. Le programme de prêts aux entreprises, d'un montant de 200 milliards de rands, a permis de mobiliser 17 milliards de rands uniquement, et le Président a déploré ce manque de crédit au niveau des banques.

Soudan: La transition politique actuelle du Soudan offre une excellente occasion de renforcer les principes du CEPA au niveau de la planification du développement national et auprès des cadres nationaux. Le pays a encore beaucoup de chemin à faire dans la voie du renforcement de la connaissance, de la mise en œuvre et de l'application des principes du CEPA. Au rang des demandes les plus pressantes adressées par les dirigeants figurent: l'organisation d'une formation sur mesure de renforcement des capacités sur les pratiques de bonne gouvernance, qui concordent dans certains cas avec les principes du CEPA – à savoir l'intégrité, la transparence, l'inclusion (budgétisation sensible au genre) –, le renforcement du système statistique national, la révision des lois et des pratiques de la fonction publique, l'établissement d'une stratégie et d'une autorité nationales de lutte contre la corruption, et l'investissement dans les technologies de l'information et la numérisation.

Principales recommandations:

L'importance des principes du CEPA est incontestable face aux graves défis politiques et économiques auxquels les pays sont actuellement confrontés, au-delà de la pandémie de COVID-19. Le MAEP devrait intégrer les principes dans les examens d'évaluation de la gouvernance menés auprès des États africains. À la lumière des éléments susmentionnés, il est recommandé de prendre en compte ce qui suit:

- Quels que soient les éléments déclencheurs nationaux de l'application des principes du CEPA, ces principes sont essentiels pour traduire les politiques et les cadres législatifs en outils de mise en œuvre pratiques. Il a également été démontré que les principes du CEPA peuvent être utilisés et sont utiles en période de pandémie. Des études de cas par pays ont corroboré cette information. Une meilleure sensibilisation, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de ces principes à tous les niveaux permettront de les déployer efficacement en période de pandémie.

- Les principes du CEPA doivent être systématiquement introduits ou intégrés dans les systèmes de planification des gouvernements. Le MAEP est donc encouragé à élaborer un manuel et un ensemble de lignes directrices sur les principes et les stratégies du CEPA afin de sensibiliser et de faire comprendre ces principes, parallèlement à la formation des cadres nationaux africains. Ces éléments doivent être alignés sur les activités du MAEP relatives au renforcement de la bonne gouvernance par le canal de ses structures de gouvernance nationales.

- Compte tenu des spécificités des pays africains et des différents éléments déclencheurs de l'adoption des principes et stratégies du CEPA, des études détaillées spécifiques à chaque pays seront réalisées sur la base de la présente étude préliminaire du MAEP. L'évaluation du CEPA axée sur les pays sensibilisera les cadres nationaux aux principes et encouragera les participants nationaux potentiels à répondre au questionnaire du MAEP-CEPA. Une relation de travail étroite entre le MAEP et les bureaux nationaux de statistiques est impérative pour que les principes passent le cap essentiel de la qualité.

- Pour que le manuel proposé soit utile, il est fortement recommandé que le MAEP collabore avec le Secrétariat du DAES-CEPA, le Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance, ainsi que les organes statistiques africains tels que l'AFROSAI-E. Cette collaboration sera d'une grande utilité lorsque les principes et les indicateurs qui les accompagnent évolueront vers un ensemble d'indicateurs reconnus d'évaluation de la réalisation des ODD à la Commission de statistique des Nations Unies.

- Un programme de formation pilote des administrateurs publics sur ces principes devrait être lancé sans délai. Cette formation pilote peut mettre à profit les notes d'orientation du DAES sur les principes du CEPA. Le MAEP se joindra à l'Association africaine d'administration et de gestion publiques (APAAM) et à d'autres centres régionaux – à l'instar du Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique (SDGCA) – soucieux de l'application des principes du CEPA en Afrique pour développer de tels programmes.

- Les synergies avec d'autres organes de l'Union africaine, notamment la Commission de l'UA – et plus particulièrement l'Architecture africaine de gouvernance – et les Communautés économiques régionales, sont encouragées en vue d'une diffusion des principes du CEPA au niveau national.

- La mobilisation des partenaires de développement et des partenaires stratégiques de l'UA, notamment les Nations Unies, la GIZ, l'Agence suédoise de développement international, l'Union européenne et d'autres parties prenantes, est impératif pour fournir un soutien financier et technique aux États membres de l'UA en vue de la mise en pratique des principes du CEPA.

Chapitre 01

Raison d'être de l'étude portant sur les principes du CEPA

Raison d'être de l'étude portant sur les principes du CEPA

1.1 Introduction

L'étude portant sur les principes du CEPA en matière de gouvernance efficace au service du développement durable s'appuie sur les recommandations de l'Atelier régional africain sur la gouvernance efficace au service du développement durable, qui s'est tenu du 30 octobre au 1er novembre 2019 à Pretoria, en Afrique du Sud. Le MAEP et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont résolu d'entreprendre une étude préliminaire sur l'état de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA sur la gouvernance efficace au service du développement durable. Les principes du CEPA ont été développés en vue d'encourager les pays intéressés à les adopter volontairement pour la mise en œuvre effective des ODD en conformément aux aspirations de l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons.

L'atelier MAEP-CEPA de novembre 2019, organisé par le MAEP et le DAES, visait à sensibiliser les fonctionnaires des administrations africaines et des organes de l'UA à ces principes du CEPA approuvés par l'ECOSOC en faveur d'une gouvernance efficace au service du développement durable. Ces principes s'articulent autour de l'efficacité, de la responsabilité et de l'inclusion qui sont, en leur essence, liés à la paix, à la justice et à des institutions efficaces (ODD 16). Le but des principes est d'accompagner les pays dans l'évaluation des lacunes en matière de renforcement institutionnel afin de soutenir la mise en œuvre des ODD. La décision d'entreprendre l'étude préliminaire est aussi éclairée par les résultats de la 18e session du CEPA, qui s'est tenue du 8 au 12 avril 2019. La 18e session s'est concentrée sur les préparatifs du Forum politique de haut niveau 2019 aux niveaux ministériel et du Sommet, notamment sur un examen de la mise en œuvre des aspects institutionnels de l'ODD 16. Le cadre de l'ODD 16 condense les principes d'efficacité, de responsabilité et de transparence du CEPA.

L'étude préliminaire a été entreprise sous les auspices de l'Architecture africaine de gouvernance et en partenariat avec le Centre des ODD pour l'Afrique basé à Kigali, au Rwanda. L'étude visait à développer un cadre pour l'évaluation de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA et des 62 stratégies communément développées pour évaluer lesdits principes. Une partie des résultats prévus de l'étude portait sur l'élaboration de directives, d'indicateurs et de partenariats stratégiques. L'étude a également dressé un état des lieux de la mise en œuvre des 11 principes dans 15 pays répartis dans les cinq sous-régions de l'Union africaine. L'étude préliminaire a en outre identifié les lacunes et examiné les défis auxquels les pays sont confrontés dans la mise en œuvre des principes du CEPA.

L'étude préliminaire a débuté en 2020. Elle revêt une importance particulière pour l'Afrique, car elle se concentre principalement sur l'état de préparation des gouvernements africains face à la pandémie de COVID-19 et sur la capacité des institutions publiques à adopter une approche « pansociétale » pour enrayer la pandémie. La pandémie de COVID-19 a permis aux pays d'identifier les principes du CEPA qui ont été affaiblis ou renforcés par la crise, et d'évaluer la réactivité des gouvernements. En conséquence, l'étude préliminaire fournit des recommandations aux États membres de l'UA sur les meilleures pratiques relatives à la mise en place d'institutions publiques inclusives et responsables pour la formulation de politiques rationnelles en réponse aux crises et aux catastrophes humaines.

En conséquence, l'étude préliminaire du MAEP présente un compte-rendu de l'état de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA dans certains pays africains sur la base d'un cadre convenu de lignes directrices et d'indicateurs inspirés des indicateurs mondiaux relatifs à l'ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces. L'ODD 16 est aligné sur l'aspiration 3 (« Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie et de respect des droits de l'homme ») et

sur l'aspiration 4 (« Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ») de l'Agenda 2063. Pour un processus plus participatif, la méthodologie de l'étude préliminaire et les résultats de l'étude devraient être examinés et validés par l'AGA et le groupe de travail pour l'Agenda 2063 du MAEP, après analyse attentive des contributions des gouvernements nationaux. Le rapport final de l'étude préliminaire devrait être présenté à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en février 2022.

Contexte

Le Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies, créée par le Conseil économique et social (ECOSOC) dans sa résolution 2001/45, est chargé d'étayer les activités de l'ECOSOC relatives à la promotion et au développement de l'administration publique et de la gouvernance entre les États membres, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des progrès dans la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les institutions sont primordiales pour la réalisation des ODD et des cibles connexes, ainsi que de l'Agenda 2063 et de ses programmes continentaux phares. Les réformes du secteur public nécessaires pour atteindre les ODD demeurent un défi dans de nombreux pays. L'ECOSOC a approuvé les principes d'une gouvernance efficace au service du développement durable sur la base des orientations du CEPA de l'ONU, composé d'experts mondiaux indépendants. Les principes du CEPA ont été élaborés par l'ONU en vue d'aider les pays intéressés à titre volontaire, et visent à mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Ces principes s'appliquent à toutes les institutions publiques, y compris les organes exécutifs et législatifs, les entités publiques dans les secteurs de la sécurité et de la justice, les organes constitutionnels indépendants et les sociétés d'État, entre autres.

Les trois premiers principes sont axés sur l'efficacité. Il s'agit de la compétence, de l'élaboration de politiques de qualité et de la collaboration. Trois autres principes traitent de la responsabilité, et portent sur l'intégrité, la transparence et le contrôle indépendant. Cinq principes traitent de l'inclusion: l'absence de laissés-pour-compte, la non-discrimination, la participation, la subsidiarité et l'équité intergénérationnelle. Ces principes sont associés à 62 stratégies couramment utilisées pour leur mise en œuvre, dont beaucoup ont été reconnues et approuvées au fil des ans dans divers forums, résolutions et traités des Nations Unies. L'application des principes et des stratégies connexes à toutes les institutions publiques est susceptible d'accélérer les efforts visant à introduire des améliorations pragmatiques dans les capacités de gouvernance nationales et locales en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords internationaux, notamment l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons.

Le Comité a également souligné que le renforcement des institutions ne doit pas être considéré comme un exercice d'efficacité technocratique, au risque de renforcer le statu quo. L'exercice doit être perçu sous l'angle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et comme faisant partie intégrante des efforts visant à ne laisser personne de côté, à réduire les inégalités, à lutter contre la dégradation de l'environnement, à promouvoir le bien-être pour tous et à répondre à d'autres priorités nationales et infranationales en matière de développement durable. Les États membres s'engagent à élever le niveau d'ambition des initiatives nationales visant la mise en œuvre du Programme dans ce contexte, notamment en renforçant les institutions pour des solutions plus intégrées et en les équipant mieux afin d'occasionner un changement transformateur dans la gouvernance et les politiques publiques.

Le MAEP, un organisme autonome de l'UA créé en 2003 en tant que mécanisme volontaire d'auto-évaluation et d'évaluation par les pairs des politiques et pratiques de gouvernance des États africains participants, compte actuellement 41 États membres. Ces membres ont adhéré volontairement au Mécanisme. L'une des principales

responsabilités du MAEP est d'aider les États membres de l'UA à remédier aux lacunes en matière de gouvernance. Le MAEP est aussi chargé d'évaluer les tendances de la gouvernance dans les domaines politique, économique, socio-économique et de la gouvernance d'entreprise en Afrique. Dans le cadre de ses responsabilités stratégiques, le MAEP soutient par ailleurs les États membres de l'UA dans le suivi et l'établissement des rapports sur la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, ainsi que dans la préparation des examens nationaux volontaires des Nations Unies, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le MAEP collabore avec les États membres pour l'adoption du cadre d'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 développé par la Commission de l'Union africaine et les organisations sœurs. Le MAEP a également pour mandat de promouvoir et de faciliter l'autosurveillance et le partage des meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance dans les États participants, et de veiller à ce que leurs politiques et pratiques soient conformes aux codes et normes convenus. Ces codes et normes sont inscrits dans la CADEG, ainsi que dans d'autres traités, conventions et instruments pertinents adoptés par les États participants, que ce soit par l'intermédiaire de l'UA ou d'autres plateformes internationales.[1]

1.2 Raison d'être et principaux objectifs

Cette sous-section présente la raison d'être, les objectifs, les résultats, une feuille de route et les partenariats en faveur de l'étude.

1.2.1 Justification

La mise en œuvre opérationnelle des principes du CEPA au niveau national nécessite une action concrète et accélérée de la part des gouvernements nationaux. L'application des principes du CEPA et l'exécution des mandats de l'UA, y compris l'adhésion au MAEP, peuvent aider les États membres de l'UA à élaborer les directives nécessaires pour institutionnaliser des voies à suivre sur la voie du développement durable.

Pour faciliter les réformes du secteur public en faveur d'institutions efficientes, efficaces, responsables et transparentes dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'UA, les gouvernements font périodiquement le point sur la mise en œuvre des principes du CEPA. Comme cela a été réitéré lors de la 18e session du CEPA, pour construire des sociétés égales et inclusives et ne laisser personne de côté, il convient de s'attaquer aux profondes inégalités qui existent dans de nombreux pays. Pour ce faire, les institutions à tous les niveaux devront peut-être jouer un rôle plus important dans la promotion et l'application de lois et de politiques non discriminatoires [2]. Il faudra pour cela instaurer des sociétés pacifiques et inclusives et mettre en place des institutions de justice efficaces et responsables, améliorer la capacité du secteur public dans les domaines fonctionnels essentiels de l'administration, et renforcer la gestion fiscale aux niveaux national et infranational, entre autres choses.

La rationalité de cette étude découle aussi des recommandations de l'Atelier régional africain sur la gouvernance efficace au service du développement durable, qui s'est tenu du 30 octobre au 1er novembre 2019 à Pretoria, en Afrique du Sud. Ces recommandations sont les suivantes:

a) les pays poursuivent leurs efforts visant à intégrer l'audit des ODD dans les plans d'audit nationaux; le renforcement des institutions d'audit de l'État est susceptible d'améliorer la performance des institutions africaines en matière d'audit de la mise en œuvre des ODD et des aspirations de l'Agenda 2063;

1 https://www.aprm-au.org/
2 18e session du Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies.

b) la mise en place de cadres institutionnels publics efficaces et collaboratifs est importante pour l'élaboration de politiques cohérentes et la mobilisation efficace des parties prenantes afin de créer des réseaux qui peuvent servir de plateformes pour le dialogue et l'harmonisation des données en Afrique;

c) l'intensification de la mise en œuvre de « l'approche pansociétale » pour faciliter le financement et l'innovation inclusifs dans les pays africains. L'étude s'est intéressée aux pays qui reçoivent des volumes élevés d'aide publique au développement (APD), afin de développer un cadre national d'établissement de rapports sur le financement du développement;

d) l'adoption d'approches intégrées pour la mise en œuvre des ODD.

1.2.2 Objectifs

Les résultats de l'étude, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA, devraient fournir les éléments suivants:

a) un compte-rendu complet et exploitable de l'état d'avancement des ODD ou de l'Agenda 2063 en Afrique, accompagné d'une réflexion sur l'impact potentiel de la COVID-19, plus particulièrement dans les 17 États membres de l'UA sélectionnés, et sur la pertinence des cadres de gouvernance nationaux;

b) un cadre d'indicateurs et de variables quantifiables pour mesurer la mise en œuvre des principes du CEPA pour une gouvernance efficace des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique, et plus particulièrement de l'ODD 16;

c) es meilleures pratiques ainsi que les défis à relever pour mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux et accélérer l'action vers le premier plan décennal (2013-2023) de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en tant que base pour la préparation du rapport sur le premier plan décennal d'ici à 2023;

d) l'évaluation des réponses des gouvernements africains à la COVID-19 dans le cadre des principes du CEPA.

1.3 Méthodologie et portée géographique

L'étude ciblait initialement 17 pays africains issus de cinq régions de l'UA et qui sont activement engagés dans le processus et les activités d'évaluation du MAEP. Il s'agit de l'Éthiopie, de l'Ouganda, du Kenya et du Rwanda (Afrique de l'Est), du Tchad et du Cameroun (Afrique centrale), de l'Égypte, de la Tunisie et du Soudan (Afrique du Nord), du Botswana, de l'Afrique du Sud, de Maurice et du Lesotho (Afrique australe), de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Ghana et du Nigeria (Afrique de l'Ouest). Cependant, seuls 13 pays ont répondu au questionnaire du MAEP sur les principes du CEPA, comme le montre le tableau 1.

1.3.1 Méthodologie et collecte de données

Conception de la recherche et sources de données

L'étude préliminaire a employé une méthode mixte faisant intervenir des approches quantitatives et qualitatives pour la collecte des données, menée de manière participative et consultative. Des outils d'enquête ont été développés pour la collecte de données quantitatives et qualitatives. L'enquête quantitative a consisté à administrer des questionnaires dans des pays sélectionnés qui sont activement engagés dans le processus d'évaluation du MAEP sur la base des 11 principes et des pratiques du CEPA. Les questionnaires administrés comprenaient

également des aspects relatifs aux indicateurs de gouvernance du MAEP utiles pour le suivi et l'évaluation des aspirations 3 et 4 de l'Agenda 2063 de l'UA, qui concordent avec l'ODD 16, comme mentionné ci-dessus.

Des données primaires ont aussi été recueillies au moyen d'entretiens approfondis avec des fonctionnaires du gouvernement et des parties prenantes pertinentes de la société civile et du secteur privé. Les entretiens avec les informateurs clés et les discussions de groupe étaient centrés sur: a) un investissement plus profond à l'égard des principes du CEPA; b) des discussions avec les parties prenantes de l'UA, de l'ONU et des entités gouvernementales au sujet de la mise en œuvre renforcée des deux programmes; c) un bilan des progrès réalisés par les pays africains. Des entretiens approfondis ont été menés pour garantir la crédibilité de l'étude, sa reproductibilité et ses liens avec des expériences concrètes. Les données primaires ont été corroborées par des données secondaires provenant d'examens documentaires de sources nationales et internationales relatives aux indicateurs de l'ODD 16 et aux aspirations 3 et 4 de l'Agenda 2063, ainsi qu'aux réformes politiques connexes pour la réalisation des ODD énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'étude s'est également appuyée sur les rapports sur la réalisation des ODD et les rapports sur la situation économique et sociale des pays concernés

Traitement des données et ressources

Données quantitatives

Le MAEP a élaboré un questionnaire pour évaluer le niveau de sensibilisation, de compréhension et de connaissance des principes du CEPA. L'outil du MAEP a également permis de réfléchir aux meilleures pratiques et à la mise en œuvre des principes du CEPA au niveau national. Le questionnaire a été conçu et utilisé par le Secrétariat continental du MAEP. Les données ont été saisies par voie électronique, au moyen de tablettes, et stockées sur un serveur cloud par les enquêteurs. Les questionnaires électroniques comportaient des contrôles de validation intégrés visant à garantir que les données saisies étaient exemptes d'erreurs. Les données ont été téléchargées quotidiennement sur les serveurs et l'analyste des données a effectué des contrôles de validation supplémentaires. Une fois la collecte des données sur le terrain terminée, les données ont été transférées dans un logiciel statistique (SPSS) pour analyse. L'étude préliminaire a employé des techniques d'analyse descriptives et inférentielles aux niveaux régional et national. Toutes les principales estimations ont été ventilées par sexe, statut socio-économique, handicap et zones rurales et urbaines, afin de vérifier s'il existait d'importantes divergences dans ces catégorisations.

Données qualitatives

L'étude a été guidée par une revue de la littérature sur la gouvernance et les progrès accomplis dans la voie de la réalisation des ODD par les 17 pays africains sélectionnés, notamment les communiqués de l'UA, les rapports nationaux de développement, les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les examens nationaux volontaires. D'autres méthodes qualitatives ont également été employées, notamment des discussions de groupe destinées à identifier les questions importantes pour chaque thème et sous-thème de l'étude. Les réponses des parties prenantes ont été codées et saisies dans Microsoft Word. Des orientations ont été données sur l'analyse des tendances des entretiens avec les informateurs clés.

1.3.2 Sélection des pays et critères

Treize pays au total ont été rigoureusement sélectionnés sur la base d'un certain nombre de critères, notamment: l'équilibre régional parmi les États membres de l'UA; la participation active au processus d'évaluation du MAEP; l'avancement des rapports sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 et la participation aux activités du CEPA (voir tableau 1).

Tableau 1. Résumé des caractéristiques des treize pays proposés par région pour l'étude préliminaire du MAEP-CEPA

Point	Pays	Avancement des rapports sur le Programme 2030/l'Agenda 2063
Afrique de l'Est		
1.	République du Kenya	a) ENV soumis deux fois (2018 et 2020) b) En République du Kenya, les principes du CEPA sont suivis aux niveaux national et départemental, et des fonctions spécifiques sont exercées à ces échelons spécifiques. À cet égard, des politiques sont formulées et traduites en plans à court, moyen et long terme, à l'exemple du plan de développement quinquennal basé sur la Vision 2030 du Kenya. Dans ce cas, toutes les parties prenantes doivent participer avant l'approbation du plan à moyen terme, selon la loi. Les examens de première et de deuxième génération menés par le MAEP au Kenya ont apporté des solutions à quelques-uns des problèmes et reflètent un certain niveau d'indépendance vis-à-vis du gouvernement. Ces examens ont révélé l'état de la gouvernance au Kenya. Ils étaient accompagnés d'examens au niveau infranational assortis de recommandations à mettre en œuvre dans les cinq ans.
2.	République du Rwanda	a) ENV soumis en 2019 b) Le MAEP a établi un partenariat avec le Centre des ODD pour l'Afrique basé à Kigali pour promouvoir le suivi des ENV au niveau régional
3.	République d'Ouganda	c) Le premier ENV a été soumis en 2019, et le deuxième est prévu pour le Forum politique de haut niveau des Nations Unies en juillet 2021 d) Évaluation par pays réalisée deux fois par le MAEP e) La République d'Ouganda fournit un excellent exemple en matière d'établissement de rapports sur la réalisation des ODD, notamment sur l'ODD 16, au niveau continental f) La République d'Ouganda intègre actuellement les ODD en utilisant les instruments existants liés à ses plans nationaux de développement en vue de mettre en œuvre et d'atteindre les ODD. L'Ouganda subira un deuxième ENV en 2020, en tenant compte des principes du CEPA

Afrique du Nord		
4.	République arabe d'Égypte	a) ENV soumis deux fois; troisième prévu pour 2021 b) L'évaluation par pays réalisée par le MAEP a été achevée c) La République arabe d'Égypte, dans le cadre de son institution statistique, a mis en place un organe de coordination national de haut niveau conçu explicitement pour réaliser les ODD et les aspirations de l'Agenda 2063. Dans ce cas, le classement des interventions gouvernementales par ordre de priorité est basé sur les données
5.	République de Tunisie	a) Le premier ENV a été soumis en 2019, et le deuxième est prévu pour 2021 b) Le pays a présenté deux rapports sur l'outil SASHA pour la paix, la gouvernance et le développement
6.	République du Soudan	a) ENV soumis en 2018 b) Le rapport d'analyse des lacunes en matière de gouvernance du MAEP a été produit en décembre 2020 c) Une attention particulière est accordée au Soudan après le changement de régime en 2019
Afrique australe		
7.	République du Botswana	a) ENV soumis b) Adhésion au MAEP en 2019 c) Progrès notables en matière de bonne gouvernance au cours des trois dernières décennies
8.	Royaume du Lesotho	a) ENV soumis b) L'évaluation par pays réalisée par le MAEP a été achevée
9.	République de Maurice	a) ENV soumis b) L'évaluation par pays réalisée par le MAEP a été achevée c) Participe activement aux réseaux du MAEP, notamment aux ateliers régionaux sur la gouvernance d'entreprise et les ODD
10.	République d'Afrique du Sud	a) ENV soumis en 2019 et deuxième prévu pour 2021 b) L'évaluation par pays réalisée par le MAEP a été achevée c) L'évaluation nationale de deuxième génération sera menée en 2021 d) Modèle résilient d'atténuation des chocs tels que la COVID-19 e) L'Afrique du Sud développe un modèle axé sur les districts qui permet de rassembler les gouvernements locaux afin d'assurer l'évolution des secteurs public et privé vers une approche cohésive au niveau du district. Le principal problème rencontré par ce modèle portait sur la création d'institutions efficaces capables de collaborer.

Afrique de l'Ouest		
11.	République du Ghana	a) ENV soumis b) La République du Ghana a mobilisé la société civile autour de l'ODD 16, par l'intermédiaire de la plateforme de la société civile du Ghana, qui regroupe des centaines d'organisations de la société civile c) Une collaboration a été assurée entre tous les acteurs qui participent à la mise en œuvre des ODD. Le peuple du Ghana a co-publié, aux côtés de la société civile, un rapport alternatif sur l'ENV intitulé « Progress on SDGs, Telling the Ghanaian Story through the Lens of Citizens [Progrès accomplis dans la réalisation des ODD: raconter l'histoire du Ghana à travers le regard des citoyens] », un outil utile qui pourrait être transposé dans d'autres contextes
12.	République du Sénégal	a) ENV soumis en 2019 b) L'évaluation par pays réalisée par le MAEP a été achevée c) Le Sénégal a intégré le Plan d'action national du MAEP dans son Plan de développement national
13.	République fédérale du Nigeria	a) L'ENV a été soumis en 2020 et la promotion de l'alignement du plan national actuel sur les indicateurs des objectifs du développement durable est maintenant assurée au niveau national b) Engagement actif dans le processus du MAEP

1.4 Résultats escomptés

a) Cadre pour l'évaluation de la mise en œuvre des 11 principes de gouvernance efficace au service du développement durable du CEPA en Afrique;

b) Rapport technique de l'étude préliminaire visant à développer un cadre d'évaluation de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA;

c) Au moins quatre documents d'orientation sur les principes d'efficacité, d'inclusion et de responsabilité du CEPA, ainsi que sur la gouvernance du MAEP.

1.5 Partenariat et collaboration

La mise en œuvre de l'étude préliminaire a fait intervenir des partenaires techniques, collaboratifs et stratégiques. Les partenaires collaboratifs ont facilité les consultations nationales et régionales. Les partenaires techniques ont fourni un soutien et des ressources aux différentes parties prenantes. Les partenaires stratégiques ont fourni une expertise et des orientations concernant l'élaboration du cadre et du rapport. Ces partenaires sont présentés ci-après.

a) Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique. Le Centre des ODD pour l'Afrique a été le partenaire stratégique du MAEP dans la réalisation de l'étude. Outre sa participation à l'élaboration de l'outil d'étude et à la rédaction du rapport conjointement au Secrétariat continental du MAEP, le Centre est intervenu dans la collecte des réponses au questionnaire du MAEP auprès de différents pays, ainsi que dans la validation de l'étude en collaboration avec l'AGA et d'autres membres du groupe de travail pour l'Agenda 2063 du MAEP.

Les autres organes qui ont été consultés pour la collecte de données sont les suivants:

b) Afro Barometer

c) Banque africaine de développement (BAD)

d) AFROSAI-E

e) Groupe de Praia

f) Fondation Mo Ibrahim

g) OCDE

h) Institutions nationales de recherche et de statistique

i) DAES

1.6 Structure du rapport

Chapitre 1: Introduction; objectif de l'étude préliminaire du CEPA, méthodologie et méthodes, résultats

Chapitre 2: Progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique (Auteurs: SDGC/A et MAEP)

a) État d'avancement de la mise en œuvre des ODD/de l'Agenda 2063 en Afrique

b) État d'avancement de la réalisation de l'ODD 16 en Afrique et goulots d'étranglement

c) Gouvernance publique pour l'accélération du programme de développement et pertinence du mandat du MAEP pour la promotion de la bonne gouvernance en Afrique

Chapitre 3: Comprendre les principes du CEPA

a) Comprendre les principes du CEPA et les stratégies définies

b) Question de mesurabilité

Chapitre 4: Sensibilisation, connaissance, compréhension et mise en œuvre des principes du CEPA en Afrique

a) Questionnaire du MAEP

b) Analyse des résultats du questionnaire du MAEP-CEPA et principales recommandations

Chapitre 5: Expériences des pays africains dans la mise en pratique des principes du CEPA

Annexes

Chapitre 2

Progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique

Progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique[3]

Ce chapitre donne un aperçu général de l'alignement et des corrélations entre les deux programmes de développement, des tendances critiques et des progrès vers la réalisation des ODD en Afrique, en s'appuyant sur les rapports et publications existants, notamment l'indice et les tableaux de bord des ODD en Afrique. Le chapitre met également en évidence les lacunes et les questions émergentes, les enjeux et les opportunités, ainsi que les meilleures pratiques, principalement pendant la pandémie de COVID-19, alors que les nations africaines subissent des répercussions sociales et économiques sans précédent sur les ODD.

2.1 Thèmes d'intérêt

6.1.1 Alignement entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopte une vision holistique et équilibrée du développement en se focalisant sur les trois piliers du développement durable, à savoir l'économie, le social et l'environnement, en relevant considérablement le niveau d'ambition pour atteindre les objectifs, et en s'attaquant aux principaux obstacles systémiques qui compromettent le développement durable[4]. Les ODD, qui s'inscrivent dans le cadre des 5P (Population, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat) et les 17 objectifs et 169 cibles démontrent l'ampleur et l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030[5]. La pertinence de chaque objectif, cible et indicateur varie toutefois selon les pays et les régions, en fonction de leurs domaines d'intervention prioritaires et de leurs besoins actuels en matière de développement. D'autre part, l'Agenda 2063 de l'Union africaine définit le contexte régional des ODD. Depuis 2015, l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays africains a été encouragée par des partenaires, notamment le Centre des ODD pour Afrique et le MAEP. Dans la mesure du possible, les partenaires ont été impliqués dans le processus d'appui à la mise en œuvre et au suivi des cadres nationaux de planification du développement qui sont alignés sur les deux programmes de développement. L'alignement entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 a été considérablement renforcé par la pleine intégration de la position commune africaine dans les deux programmes[6]. L'alignement permet ainsi de dégager un consensus sur les défis, les priorités et les aspirations communs, et de permettre à la communauté africaine de contribuer collectivement et plus efficacement au programme de développement pour l'après-2015. Les données factuelles tirées de l'exercice d'inventaire ont montré un niveau élevé de convergence entre les objectifs et les cibles de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030[7]. Le critère employé pour mesurer l'alignement entre les deux programmes est le degré de convergence en termes de priorités de développement spécifiques dans le contexte de l'Afrique.

3 Auteurs du chapitre: Centre des ODD pour l'Afrique, Kigali, Rwanda
4 CEA (2018). L'intégration et le suivi de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063: De la théorie à la pratique. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie
5 PNUD (2017). Renforcement de l'alignement stratégique pour le développement de l'Afrique: enseignements tirés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des « Cinq grandes priorités » de la Banque africaine de développement. Note d'orientation du PNUD, volume 1 (1).
6 https://www.tralac.org/news/article/9340-status-of-african-integration-the-implications-of-agenda-2063-and-agenda-2030-on-african-integration.html
7 SDGCA et SDSN (2018). Africa SDG Index and Dashboards Report 2018. Kigali et New York: SDG Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network.

2.1.2 Interrelations entre les ODD et l'Agenda 2063 de l'UA

Les liens réciproques entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont inférieurs à 100% (86% pour être précis – voir figure 1). Si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une réponse globale aux problèmes de développement dans le monde, les trois principaux objectifs, notamment les ODD 9, 12 et 8, sont pertinents pour répondre aux besoins de développement en Afrique.

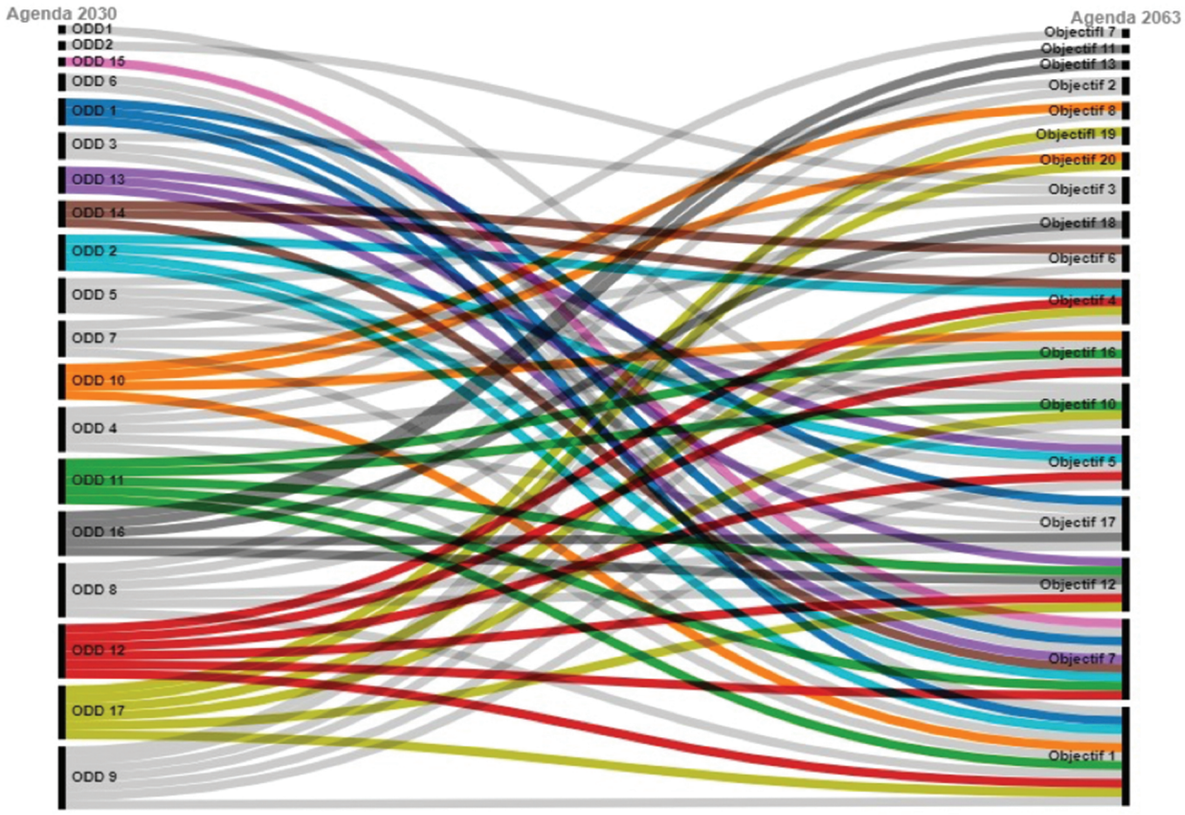

Figure 1. Degré de convergence entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Afrique

Comme le montre la figure 1, il existe un lien globalement fort entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Au niveau des objectifs, l'alignement entre le programme mondial et le programme continental est estimé à 85%, 17 des 20 objectifs de l'Agenda 2063 se recoupant avec les ODD. Les trois autres objectifs de l'Agenda 2063 qui ne se recoupent pas entièrement avec les ODD sont les suivants: L'objectif 9 « Institutions financières et monétaires continentales établies et fonctionnelles », l'objectif 14 « Une Afrique stable et pacifique » et l'objectif 15 « Une APSA [Architecture africaine de paix et de sécurité] entièrement fonctionnelle et opérationnelle ». On observe qu'au moins 15 objectifs de l'Agenda 2063 se recoupent avec au moins deux ODD, ce qui laisse entrevoir une synergie plus profonde et plus forte entre les deux programmes de développement. Au niveau des cibles, sur les 174 cibles de l'Agenda 2063, seules 36 ne se recoupent avec aucune cible du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (21%), 66 concordent avec une cible des ODD (38%) et les 72 restantes se recoupent avec au moins deux ou plusieurs cibles des ODD (41%). En ce qui concerne les cibles spécifiques, la convergence avec les ODD 1, 3, 5, 7 et 12 est de 100% (figure 1). Des données factuelles de plus en plus nombreuses laissent entendre que l'alignement entre les cibles des deux programmes de développement atteint les 79%, tandis qu'au niveau des indicateurs, 44 indicateurs de l'Agenda 2063 (soit 70%) convergent entièrement avec les indicateurs des ODD[8]. Ajoutons que seuls sept indicateurs de l'Agenda 2063 (11%) ne correspondent pas aux indicateurs des ODD, tandis que 12 indicateurs (19%) sont spécifiques à l'Afrique.

8 Gupta (2014). Sharing Our Earth. Discours inaugural en tant que professeur d'environnement et de développement dans les pays du Sud, Université d'Amsterdam, 5 juin 2014.

Dans l'ensemble, les corrélations convergent à moins de 100%, ce qui laisse penser que les deux programmes de développement ne sont pas contraignants, un aspect pertinent pour l'intégration et pour la mise en œuvre et l'évaluation cohérentes des deux programmes, en veillant à ce que les intérêts et les priorités économiques de l'Afrique ne soient pas perdus de vue lors de la mise en œuvre. Même si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un sous-ensemble de l'Agenda 2063, il ne prend pas en considération les priorités et les intérêts spécifiques de l'Afrique. Afin d'assurer un haut niveau de convergence entre les deux programmes, il est donc urgent et grandement nécessaire de renforcer les liens entre les deux programmes afin de minimiser leur charge de mise en œuvre tout en éliminant la concurrence pour les ressources entre les nations africaines.

2.1.3 Tendances critiques de la réalisation des ODD en Afrique

Cette année marque le début de la décennie d'action pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Elle intervient au moment où le monde accusait un retard considérable dans la réalisation des objectifs fixés à l'horizon 2030[9]. Cependant, les objectifs et les cibles sont réalisables, avec un déficit de financement pour les pays à faible revenu estimé à seulement 0,4% de l'économie mondiale[10], données également corroborées dans un rapport du FMI intitulé Fiscal Policy and Development Human Social and Physical Investments for the SDGs Report [Politique budgétaire et développement: investissement humain, social et physique pour les ODD][11]. Les données probantes montrent aussi que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie et qu'elle est à la traîne par rapport aux autres régions sur diverses dimensions des ODD (croissance, inclusion sociale et environnement durable). Les performances, lorsque des données y relatives existent, varient d'une région à l'autre, l'Afrique du Nord étant relativement en bonne voie pour certains objectifs, tandis que l'Afrique centrale, à l'inverse, est en retard pour presque tous les objectifs. Cela souligne par ailleurs le fait que l'objectif « Ne laisser personne de côté » continue d'être hypothéqué, et qu'il est probablement davantage compromis par l'absence de transition démographique. L'Afrique reste le seul continent qui n'a pas encore réussi à réduire les taux de fécondité et, par extension, à réaliser sa transition démographique[12].

Le point de départ de l'Afrique lors de l'adoption des ODD en 2015 était peu propice, et l'évaluation holistique des progrès réalisés depuis lors est en partie limitée par le défaut de données suffisantes. Une analyse récente réalisée par le Centre des ODD pour l'Afrique[13] a révélé que seuls 40% des indicateurs des ODD disposaient de données connexes, qui sont également obsolètes dans certains cas. Les enquêtes nationales auprès des ménages existantes ne sont pas entièrement comparables et la majorité des bureaux de statistique manquent d'indépendance opérationnelle et institutionnelle. Toutefois, dans les pays disposant de données, les progrès restent globalement à la traîne. L'émergence du coronavirus (COVID-19) et la récession économique qui l'accompagne présentent des risques sans précédent pour tous les ODD. Les financements se font de plus en plus rares, la prestation de services des secteurs public et privé est faussée et la mobilité des facteurs de production et des biens et services est perturbée par toutes les formes de restrictions qui ont été imposées par différents pays sur le continent[14]. De manière générale, cette section présente la performance de la mise en œuvre des ODD en Afrique, et détermine les causes, les contraintes et les lacunes, les divergences et les voies d'accélération de l'atteinte des ODD sur la période restante.

Comme le montre l'indice mondial des ODD 2020[15], l'Afrique continue de faire des progrès marginaux en matière de réalisation des objectifs de développement durable, le score augmentant d'un point par an. Toutefois, aucun pays africain ne figure parmi les 55 premiers pays. Le mieux classé, l'Algérie, occupe la 56e place avec un score de 72,3%. En d'autres termes, le pays enregistre 72,3% du meilleur résultat possible sur les 17 ODD, le meilleur

9 Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G. (2019): Sustainable Development Report 2019. New York: Bertelsmann Stiftung et SDSN https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2019/2019_sustainable_development_report.pdf
10 https://resources.unsdsn.org/sdg-costing-financing-for-low-income-developing-countries
11 https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2019/01/18/Fiscal-Policy-and-Development-Human-Social-and-Physical-Investments-for-the-SDGs-46444
12 https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2019/09/SDGCs-Implementationin-Africa-Reflection-on-3Y-Journey_Report.pdf
13 Ibid SDGCA(2019)
14 https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2020/06/COVID-19-UNPRECEDENTED-RISK-TO-SDGs-IN-AFRICA_Web-Final.pdf
15 https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020_sustainable_development_report.pdf

résultat possible étant de 100%. Le score moyen de l'Afrique subsaharienne est plus faible (53,1%) et la région ne progresse pas vers les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 associées aux objectifs 1 à 7, puis 11, 16 et 17. Les écarts de performance restent importants, notamment sur le plan de la réduction de la pauvreté et de l'éducation.

De même, le score moyen de l'indice des ODD 2019 pour 52 pays africains, basé sur 97 indicateurs associés aux 17 objectifs, était de 52,3. Ce qui signifie que ces pays sont à peu près à mi-chemin de la réalisation des ODD. Les pays d'Afrique du Nord figurent sur la liste des cinq pays les plus performants. Cependant, ils sont également confrontés à des défis dans la réalisation des différents objectifs, comme le montre la figure 2. En ce qui concerne les tendances vers la réalisation des ODD fixés à l'horizon 2030, tous les pays africains affichent des résultats variés. Trente-neuf pays africains sont sur la bonne voie en ce qui concerne l'ODD 13, relatif à la lutte contre les changements climatiques. Pour 11 des objectifs, 25 pays africains ou plus affichent des tendances stagnantes, les objectifs 4, 6, 11 et 16 étant les plus enlisés (plus de 30 pays). Les lacunes dans les données sont plus prononcées pour les objectifs 8, 11 et 16.

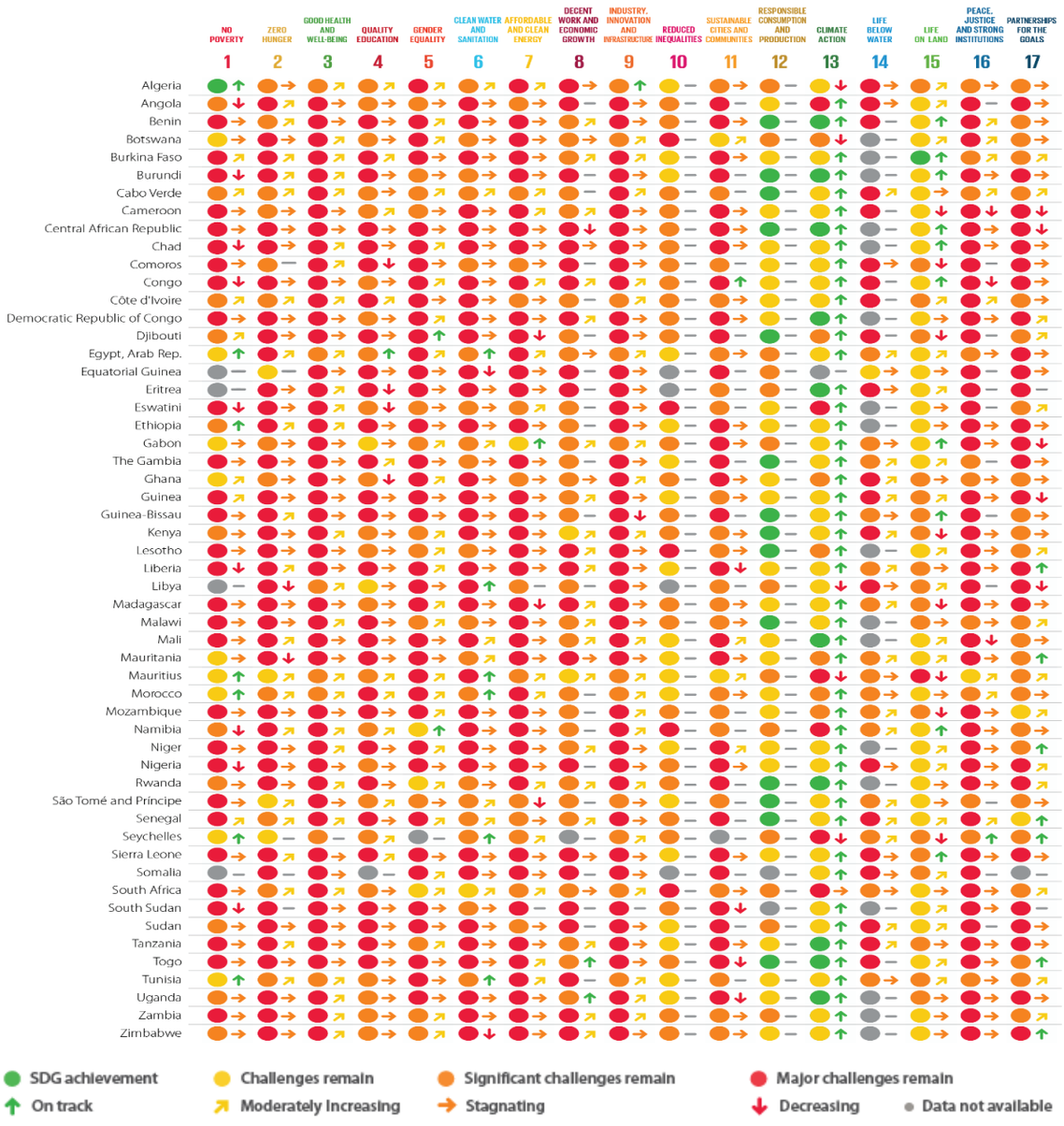

Figure 2. Tableau de bord et tendances de réalisation des ODD en Afrique (Source: Centre des ODD pour l'Afrique et SDSN 2019).

2.1.4 Évaluation des progrès par objectif

Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Les données relatives à la pauvreté restent rares et obsolètes. Les dernières données comparatives disponibles à travers le continent remontent à 2015, et environ 15% des nations africaines disposent de données actualisées sur la pauvreté pour les années 2016 et 2017[16]. Cependant, d'après les données existantes, la pauvreté reste prononcée en Afrique. Le taux de pauvreté moyen est estimé à 40%, avec 1,9 USD (2011 PPA), comparé au taux de pauvreté mondial de 10% (voir tableau 2). Au niveau de l'Afrique subsaharienne, l'écart de pauvreté et l'écart de pauvreté au carré restent élevés et sont plus de cinq fois supérieurs aux taux de pauvreté mondiaux respectifs, ce qui indique que la pauvreté est plus marquée et plus grave dans la région. Les pauvres vivent de plus en plus en dessous du seuil de pauvreté. Un examen de la trajectoire historique (à l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement) permet de relever que le taux de pauvreté en Afrique a diminué. Cependant, le nombre de personnes pauvres en Afrique a augmenté au cours de la même période et a continué à croître au cours de la période des ODD, passant de 428 millions en 2015 à 436 millions en 2018. Cette hausse est en partie attribuée au taux de croissance de la population qui a plus que neutralisé les progrès enregistrés en matière de réduction de la pauvreté. Plus de 56% des pauvres se trouvent en Afrique, contre 30% en 1990. Les prévisions pré-COVID-19 pour 2030 indiquaient que neuf personnes pauvres sur 10 se trouveraient en Afrique[17]. La tendance est maintenant en passe de rester inchangée, et bien loin de l'objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030.

Tableau 2. Taux de pauvreté et pauvreté exprimée en millions (Afrique subsaharienne par rapport au monde)

	Dénombrement (%)	Écart de pauvreté (%)	Écart de pauvreté au carré (%)	Pauvres (en mil.)
Afrique subsaharienne (2018)	40.39	15.25	7.83	435.56
Afrique subsaharienne (2015)	41.85	15.86	8.16	427.98
Reste du monde (2015)	10.04	3.1	1.48	736.66

Source: Banque mondiale http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povDuplicateWB.aspx

La pauvreté multidimensionnelle reste concentrée en Afrique[18], qui abrite plus de 65% des pauvres du monde. Dans une large mesure, la pauvreté en Afrique est plus chronique que transitoire. Elle touche également de manière disproportionnée les enfants et les femmes, et est endémique dans les zones rurales. L'émergence de la COVID-19 a accru les risques de pauvreté, et 20 à 80 millions de personnes supplémentaires sont tombées en pauvreté en 2020 (scénario le plus pessimiste), avec 1,9 USD en PPA. Il en résulte une déviation par rapport aux objectifs fixés à l'horizon 2030, le taux de pauvreté devant augmenter de plus de 4 points de pourcentage par rapport aux prévisions antérieures à la COVID-19[19].

L'Afrique se compare toujours défavorablement au reste du monde en ce qui concerne l'indicateur 1.3.1 des ODD: pourcentage de la population totale couverte par au moins une prestation de protection sociale (couverture effective), 2015. Seuls 18% reçoivent au moins une prestation de protection sociale en espèces, par rapport à l'Europe et à l'Asie centrale (84%), aux Amériques (68%) et à la région Asie-Pacifique (37%)[20].

16 SDGCA (2019). https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2019/06/AFRICA-2030-SDGs-THREE-YEAR-REALITY-CHECK-REPORT.pdf
17 Beegle, K. et Christiaensen, L. (2019a). Accélérer la réduction de la pauvreté en Afrique. Washington, DC: Banque mondiale. https://issuu.com/world.bank.publications/docs/9781464814365_d1576745b41ac1
18 SDGCA (à paraître). Africa 2030: Inclusiveness -SDGs within Social Boundaries "Fostering the power of the people"
19 SDGCA (2020). COVID19 Unprecedented risks to SDGs. https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2020/06/COVID-19-UNPRECEDENTED-RISK-TO-SDGs-IN-AFRICA_Web-Final.pdf
20 OIT, base de données mondiale sur la protection sociale, basée sur l'Enquête sur la sécurité sociale; ILOSTAT; sources nationales. Voir également l'annexe IV, tableau B.3. http://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourceDownload.action?ressource.ressourceId=54618

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agri culture durable

Avant 2020, le monde n'était pas sur la bonne voie pour atteindre l'ODD 2, et plus particulièrement la cible 1 qui vise à éliminer la faim d'ici à 2030[21]. Les prévisions indiquaient que l'Afrique était largement en retard dans la réalisation de l'ODD 2, données corroborées par l'indice des ODD en Afrique 2019 (voir figure xx). En 2019, plus de 135 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans 55 pays classés comme étant en crise ou pire. Et plus de 50% de ces pays, 36 au total (soit 73 millions de personnes), se trouvent en Afrique[22]. La faim continue de toucher l'Afrique, et 34 pays africains sur 44 au niveau mondial sont classés par le FAO comme ayant besoin d'aide[23]. Un Africain sur cinq est sous-alimenté, contre 11,3% de la population en Asie et 10,8% dans le monde. Dans le monde, plus de 820 millions de personnes souffraient de la faim (insécurité alimentaire grave) en 2019, dont plus de 250 millions en Afrique[24]. Au rythme actuel, plus de 430 millions d'Africains seront sous-alimentés. La tendance de la sous-alimentation s'est accrue au cours de la période des ODD et a été exacerbée par le choc causé par la COVID-19. Elle devrait continuer à augmenter au cours de la période restante (voir figure 3). Si l'on ajoute à cela des conditions climatiques défavorables et l'action des criquets pèlerins dans certaines nations d'Afrique de l'Est, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë devrait doubler en 2020. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est plus de deux fois supérieur à celui des personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. Les statistiques récentes de la FAO, du FIDA, de l'UNICEF, du PAM et de l'OMS pour 2020 indiquent que le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique passera de 83 millions à 132 millions en 2020, en fonction du ralentissement ou de la reprise de la croissance. Cela s'explique en partie par le fait que l'Afrique reste un importateur net de denrées alimentaires et que les restrictions en matière de voyages et d'approvisionnement devraient limiter l'accès à la nourriture, tout comme les pertes d'emplois imputables à la forte récession économique.

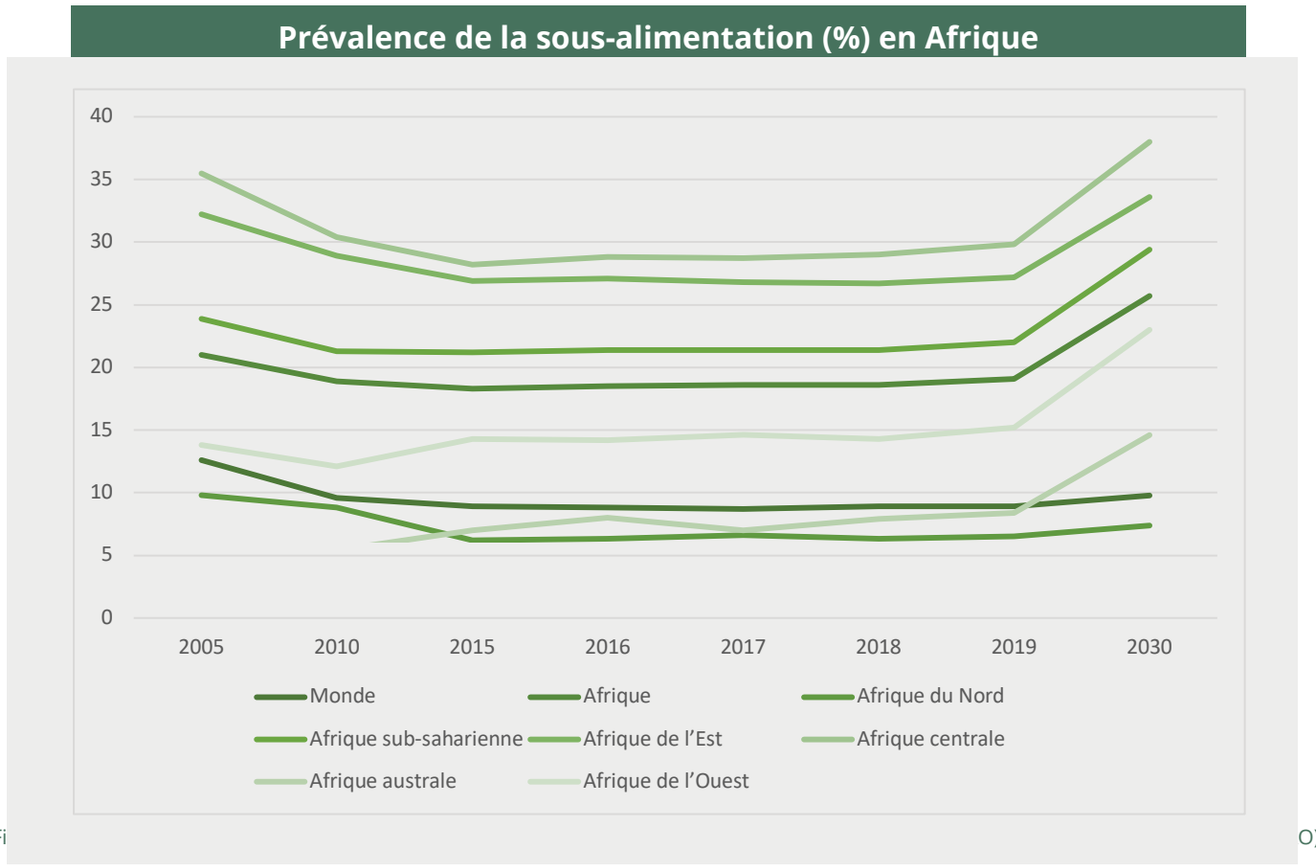

Fi O).

21 FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2020. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable. Rome, FAO.
22 FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2019. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques. Rome, FAO.
23 http://www.fao.org/giews/country-analysis/external-assistance/fr/
24 Ibid FAO

ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les progrès réalisés au cours de la période couverte par les ODD ont été beaucoup plus rapides que ceux enregistrés tout au long de la période couverte par les OMD. Toutefois, ces avancées sont encore loin des progrès requis pour réaliser les ODD. En revanche, les données sur lesquelles repose l'évaluation globale de l'objectif 3 restent limitées. Sur les 32 indicateurs de cet objectif, seuls 18 disposent de données, obsolètes pour la plupart[25].

La mortalité infantile reste élevée en Afrique subsaharienne, avec 84 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit plus du double de la moyenne mondiale (43 décès pour 1 000 naissances vivantes), malgré la baisse la plus rapide observée en 15 ans jusqu'en 2015[26]. Les prévisions récentes du Centre des ODD pour l'Afrique indiquent que l'Afrique du Nord, qui a déjà atteint l'objectif lié à la réduction de la mortalité des moins de 5 ans, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe sont susceptibles d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 en déployant des efforts concertés. Toutefois, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale restent à la traîne. La mortalité maternelle demeure également élevée en Afrique, avec un taux de 546 décès pour 100 000 habitants. La demande non satisfaite en matière de planification familiale reste la plus élevée en Afrique, la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en couple, dont le besoin de planification familiale est satisfait par des méthodes modernes de contraception n'étant que de 31% en 2017, contre une moyenne mondiale de 75%. Seuls six accouchements sur dix sont pris en charge par des professionnels de santé qualifiés. La situation générale des progrès réalisés par rapport à tous les ODD est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3. Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en Afrique

ODD	Statut
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	✓ Dernières données de la Banque mondiale 2015; les autres données constituent de simples prévisions. ✓ Seuls six pays disposent de données actualisées pour les années 2016 ou 2017. ✓ Taux de pauvreté (1,99 USD PPA) de 41% en 2015, contre 10% dans le monde ✓ 56% des pauvres dans le monde se trouvaient en Afrique en 2015 et 9 pauvres sur 10 devraient également se trouver en Afrique. ✓ L'objectif fixé en matière de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030 ne sera pas atteint. Seule l'Afrique du Nord est en bonne voie ✓ Rien qu'en 2020, la COVID-19 devrait pousser 21 millions de personnes dans la pauvreté suivant le scénario optimiste et plus de 82 millions dans la pire éventualité. ✓ Taux de pauvreté de 31% en 2030 comparativement à la situation avant COVID-19. Prévisions pour 2030: 29%. ✓ 4 personnes employées sur 10 en Afrique subsaharienne sont pauvres. ✓ 49% des enfants d'Afrique, exception faite de l'Afrique du Nord, vivent dans l'extrême pauvreté. ✓ 70% des Africains vivent dans une pauvreté multidimensionnelle, et représentent 65% des pauvres dans le monde. ✓ Les systèmes de protection sociale sont faibles et limités. ✓ Seuls 18% des Africains reçoivent au moins une aide sociale en espèces.

25 Ibid SDGCA (2019).
26 https://unstats.un.org/sdgs/report/2017/goal-03/

ODD	Statut
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	✓ L'insécurité alimentaire est prononcée (plus de 270 millions en 2018) ✓ En outre, avec la COVID-19, plus de 73 millions de personnes en Afrique seront confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. ✓ L'objectif fixé à l'horizon 2030 a peu de chance d'être atteint, si l'on en croit l'indice des ODD en Afrique. ✓ 34 pays africains ont besoin d'une aide alimentaire. ✓ 280 millions de personnes souffrent de malnutrition. ✓ 63 millions d'enfants souffrent d'un retard de croissance. ✓ Les prévisions de sous-alimentation pour 2030, qui étaient de 26%, s'établissent maintenant à 32% du fait de la COVID-19. ✓ D'autres risques prévalent, notamment les changements climatiques et les criquets pèlerins. ✓ Atteindre l'objectif « Faim Zéro » d'ici à 2030 semble constituer un défi de plus en plus difficile à relever.
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	✓ 110 millions de personnes font face à des dépenses catastrophiques, qui renvoient à des dépenses de 10% et plus. ✓ Seulement 60% des femmes enceintes sont suivies par du personnel de santé qualifié. ✓ La mortalité des moins de cinq ans est la plus élevée en Afrique, dépassant largement la moyenne mondiale de 39 décès pour 1 000 naissances vivantes. ✓ La Somalie, le Tchad et la République centrafricaine présentent les taux les plus élevés, avec 132,5, 127,3 et 123,6 décès, respectivement, pour 1 000 naissances vivantes. ✓ L'Afrique enregistre le plus grand nombre de décès maternels. ✓ La COVID-19 exacerbe les pénuries et les systèmes de santé déjà fragilisés de l'Afrique.
ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	✓ Aucun pays africain n'est parvenu à l'éducation primaire universelle. Malgré les progrès réalisés, il est peu probable que l'Afrique atteigne un taux de scolarisation de 100% dans le primaire. ✓ Les taux d'achèvement des études sont les plus faibles d'Afrique: 64% au niveau de l'enseignement primaire, 37% au niveau du premier cycle du secondaire et 27% au niveau du deuxième cycle du secondaire. ✓ Le développement d'au moins 61% des enfants âgés de 36 à 59 mois est en bonne voie dans l'un des trois domaines critiques: l'alphabétisation et l'arithmétique, le développement physique, le développement socio-émotionnel et l'apprentissage. ✓ Près de 60% des jeunes âgés de 15 à 17 ans environ ne sont pas scolarisés. ✓ COVID-19: Près de 300 millions d'étudiants africains (précédemment inscrits) ne sont pas scolarisés

ODD	Statut
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	✓ Législateurs – la moyenne en Afrique subsaharienne (24,2% de femmes) dépasse la moyenne mondiale qui est de 23,6%. ✓ La parité entre les sexes est presque soutenable dans les écoles primaires et secondaires, mais elle est plus faible dans les établissements supérieurs. ✓ Un certain nombre de défis prédominent encore sur le plan de l'élimination des disparités entre les sexes. ✓ En moyenne, les femmes d'Afrique subsaharienne obtiennent 89% des résultats des hommes en matière de développement humain, alors que la moyenne mondiale est de 94%. ✓ La violence sexiste reste prononcée. ✓ La COVID-19 devrait creuser les écarts entre les sexes. ✓ Augmentation de la violence contre les femmes et les filles. Baisse des revenus des femmes.
ODD 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	✓ La couverture des services de base d'approvisionnement en eau potable en Afrique subsaharienne est de 61%, alors qu'elle dépasse 90% dans toutes les régions du monde. ✓ L'accès à l'assainissement est également plus faible dans la région. ✓ Le stress hydrique, qui renvoie au rapport entre le total des prélèvements d'eau douce et le total des ressources renouvelables en eau douce, est supérieur à un seuil de 25%, et est plus élevé en Afrique du Nord. ✓ Des services de base inadaptés empêchent les personnes vulnérables de prendre les mesures préventives contre le virus de la COVID-19. ✓ Les prévisions du Centre des ODD pour l'Afrique indiquent de l'Afrique subsaharienne n'atteindra pas les objectifs liés à la couverture universelle dans les quatre domaines (approvisionnement de base en eau potable, assainissement de base).
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	✓ En 2017, le niveau de couverture en électricité était de 44,6% en Afrique subsaharienne. ✓ La consommation moyenne d'électricité par habitant était 1,5 fois inférieure à celle de la région la plus défavorisée qui vient après elle: l'Asie du Sud. ✓ Plus de 497 millions de personnes ne bénéficiaient d'aucun accès aux services énergétiques modernes en 2019 (DAES, 2019). ✓ Un investissement de 52 milliards de dollars par an serait nécessaire pour garantir l'accès à tous à des services énergétiques en Afrique d'ici 2030 (AIE, 2017). ✓ Le pourcentage de la population de l'Afrique subsaharienne utilisant des combustibles et des technologies propres pour cuisiner était de seulement 14%, contre une moyenne mondiale de 60%. ✓ Les prévisions du Centre des ODD pour l'Afrique indiquent de l'Afrique subsaharienne n'atteindra pas les objectifs liés à la couverture universelle dans les quatre domaines (électricité, et combustible et technologie propres pour la cuisson).

ODD	Statut
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	✓ La croissance est inférieure à la moyenne de 7% par an. ✓ Le scénario optimiste pour 2020 dans un contexte marqué par la COVID-19 est de -1 à -3%. ✓ Les niveaux de chômage en Afrique sont parmi les plus élevés au monde - le travail est largement informel et le chômage est d'environ 7% en moyenne. ✓ Le nombre de jeunes déscolarisés, sans emploi et qui ne suivent aucune formation (NEET) est élevé. ✓ La pauvreté chez les travailleurs sévit. ✓ Le taux d'emploi informel en dehors du secteur de l'agriculture est de 77% (83% chez les femmes). ✓ L'accès aux services financiers est faible, avec des écarts importants entre les sexes. ✓ Les envois de fonds en pourcentage du PIB ont diminué en raison de la COVID-19 et du coût des transferts, qui s'élève à 9% alors que l'objectif est de 3%. *Il est peu probable que l'objectif fixé en matière de création d'emplois décents à l'horizon 2030 soit atteint. Le recours au salaire minimum reste limité et très faible.*
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	✓ La part de l'industrie dans le PIB reste faible et n'augmente guère. ✓ La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB stagne à 10% et l'objectif fixé à l'horizon 2030 ne sera probablement pas atteint. ✓ L'utilisation de l'internet en Afrique est très faible par rapport à la moyenne mondiale. Seule 1 personne sur 5 a accès à l'internet en Afrique. ✓ Les coûts du haut débit restent élevés en Afrique de l'Est, ✓ de l'Ouest, centrale et australe, au-delà du seuil de 2% – soit ✓ 1 Go pour un revenu mensuel moyen ne dépassant pas 2%. ✓ Infrastructures faibles et médiocres selon l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial. Le déficit d'infrastructures **est estimé à 170 millions d'USD par an**
ODD 10. Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux	✓ L'Afrique est la deuxième région la plus inégalitaire après l'Amérique latine. ✓ 7 des 10 nations les plus inégalitaires d'Afrique se trouvent en Afrique australe. ✓ Les données sur la richesse font défaut, mais les inégalités foncières sont également prononcées. ✓ Les 10% les plus riches détiennent plus de 50% du revenu national.
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	✓ L'Afrique n'a pas encore tiré parti des avantages de l'urbanisation. L'Afrique est urbanisée à 43%. ✓ Le nombre absolu de personnes vivant dans des bidonvilles ou des établissements informels en Afrique subsaharienne est de 238 millions. ✓ COVID-19: la réduction de la pollution à court terme améliore la qualité de l'air, mais accroît la pauvreté en milieu urbain.

ODD	Statut
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables	✓ La consommation intérieure de matières par unité de PIB (kilogramme par dollar) est passé à 2,5% en 2017, partant de 2,7% en 2010.
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	✓ 48 pays ont ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques. ✓ L'Afrique contribue le moins aux émissions de carbone au niveau mondial, mais elle est la plus vulnérable au changement climatique. ✓ Un seul pays africain, l'Afrique du Sud, figure sur la liste des 20 pays les moins performants au monde, avec 467,7 millions de tonnes de carbone par an. ✓ COVID-19: diminution des émissions de GES, mais des efforts devront être accomplis pour respecter les engagements climatiques menacés par la récession économique.
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	✓ Les données requises pour évaluer les progrès font défaut. ✓ Cependant, la plupart des pays ayant des frontières maritimes ne disposent pas d'aires protégées pour la vie marine. ✓ COVID-19: réduction de la pêche, mais augmentation des déchets plastiques à usage unique.
ODD 15. Vie sur terre	✓ Le continent affiche des résultats relativement bons, et une superficie intéressante d'aires protégées est destinée à la promotion de la biodiversité. Les deux seules régions comportant une proportion plus importante d'aires protégées, par rapport aux zones d'importance biologique, sont l'Europe et l'Amérique du Nord
ODD 16. Paix, justice et institutions efficaces	✓ Les progrès en matière de réduction de la violence et des taux de mortalité y afférentes sont faibles et les données font largement défaut. ✓ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile; les dernières données datant de 2018 indiquaient 46% contre 73%.
ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs	✓ Déficit de financement d'environ 600 milliards à 638 milliards d'USD (Schmidt-Traub, 2015), et jusqu'à 1,3 billion d'USD (Kante, non daté). ✓ COVID-19: Intensification des engagements pour le partenariat mondial, mais toujours en deçà des niveaux requis. Risque à long terme de réduction de l'aide publique au développement et des autres ressources. ✓ L'Afrique consacre moins de 0,5% de son PIB à la recherche et au développement.
Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés, mais pas assez rapidement pour atteindre les cibles des ODD, comme le montrent aussi les indices et tableaux de bord annuels sur les ODD en Afrique du SDGCA et du SDSN. La COVID-19 devrait entraver la mise en œuvre de la plupart des ODD fixés à l'horizon 2030. L'écart de financement s'est également creusé, tout comme les flux de recettes nationales. La Décennie d'action exige des actions accélérées honnêtes et proactives de la part de tous.	

Source[27]: Diverses sources (base de données du PNUD sur les ODD[28], indice et tableaux de bord des ODD en Afrique, PovcalNet de la Banque mondiale, UNICEF, OIT, OMS. Annuaire statistique de la BAD, entre autres

27 https://www.africasdgindex.org
28 https://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/sustainable-development-goals

2.1.5 Mise en œuvre de l'ODD 16 sur les institutions efficaces, fortes et efficientes

L'ODD 16 vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, à assurer l'accès de tous à la justice, et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous L'objectif comporte 23 indicateurs, et seuls six d'entre eux disposent de données au niveau continental.

Cependant, la plupart des données sont obsolètes et ne sont pas entièrement disponibles dans tous les pays. Les homicides volontaires[29] restent prononcés principalement en Afrique du Sud, avec 33,97 décès par homicide volontaire pour 100 000 personnes en 2016, suivie par la République centrafricaine avec 19,76 décès (2016), la Namibie avec 17,4 décès (2012), le Soudan du Sud avec 13,9 décès (2012), l'Ouganda avec 11,52 décès (2014), la Côte d'Ivoire (2015) et le Mali avec 10,9 décès (2015)[30]. En 2017, le nombre annuel de décès dus aux conflits et au terrorisme pour 100 000 habitants était le plus élevé au Soudan du Sud (42,5 décès), en République centrafricaine (40,65 décès), en Somalie (32,26 décès) et en Libye (22,07 décès). Même si les données pourraient être obsolètes, ayant été produites avant la définition des ODD, plus de 50% des nations africaines comptaient plus de 60% d'enfants (2-14 ans) soumis à des châtiments corporels[31].

L'enregistrement des naissances concerne moins de la moitié des enfants de moins de 5 ans, alors que la moyenne mondiale est de trois quarts environ. L'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine comptent le plus petit nombre de pays ayant demandé une accréditation conformément aux Principes de Paris qui mesurent la conformité des institutions nationales des droits de l'homme existantes à la lumière des Principes concernant le statut des institutions nationales (les Principes de Paris), avec 57,14% et 55,88%, respectivement. Les lacunes en matière d'accès public à l'information sont plus importantes en Afrique.

La violence physique et sexuelle à l'égard des femmes reste plus élevée en Afrique. Selon les données de 2017, trente-six des cinquante pays comptant le plus grand nombre de femmes, âgées de 15 ans et plus, ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours de l'année écoulée se trouvaient en Afrique. La figure 4 présente les proportions enregistrées dans les différentes nations africaines.

29 Le taux d'homicides intentionnels fournit une estimation des homicides illégaux infligés à dessein à la suite de disputes domestiques, de violences interpersonnelles, de conflits violents concernant les ressources foncières, de violences intergroupes pour le territoire ou le contrôle, ainsi que de violences prédatrices et de meurtres commis par des groupes armés.
30 https://sdg-tracker.org/peace-justice
31 Bases de données mondiales de l'UNICEF (2016)

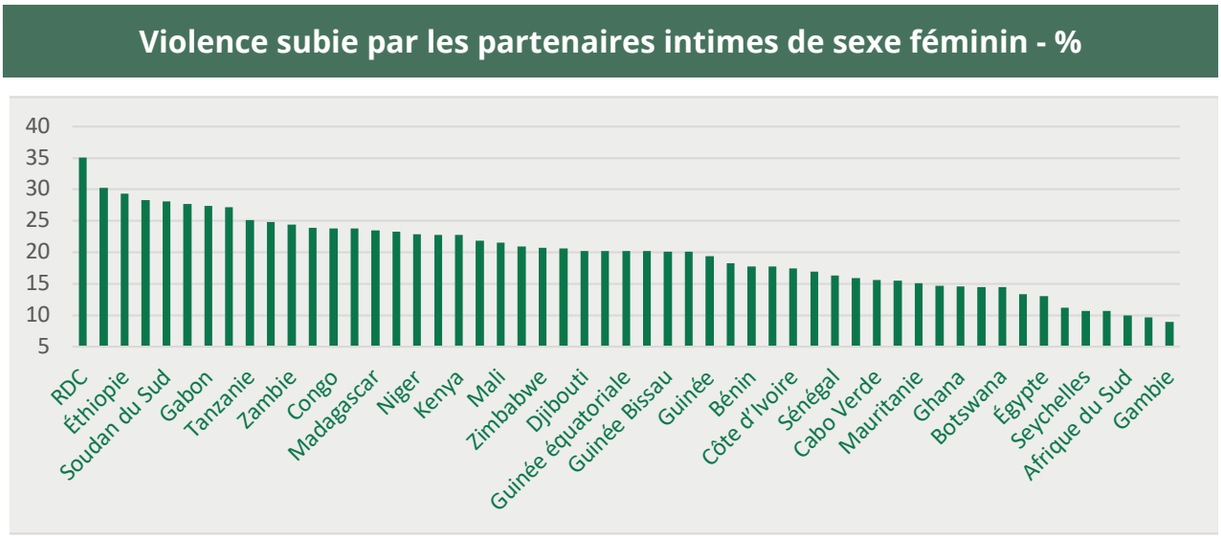

Figure 4. Violence subie par les partenaires intimes de sexe féminin – pourcentage (Source: Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME))[32].

Même si les données étaient suffisamment complètes pour apprécier les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD, nous n'avons pas une idée précise des progrès enregistrés sur le plan de la gouvernance, ce qui nécessiterait une approche qualitative à l'appui des systèmes de mesure des ODD existants[33]. Cela passerait par une prise en compte holistique des caractéristiques politiques et nationales. Par conséquent, l'adoption des principes du CEPA, tels que présentés dans les chapitres suivants, est d'une grande valeur ajoutée pour l'évaluation des aspects institutionnels de l'ODD 16 qui ne peuvent être capturés par les données brutes de certains indicateurs.

L'importance de l'ODD 16 en tant qu'objectif et catalyseur pour d'autres ODD est soulignée par différentes recherches menées sur le continent et en dehors. La gouvernance globale et les institutions sont importantes pour le développement. Une analyse récente du Centre des ODD pour l'Afrique, dont les résultats sont corroborés par ceux de la Fondation Mo Ibrahim, révèle une corrélation positive entre la gouvernance et les ODD (indirectement évalués grâce à l'indice des ODD en Afrique)[34].

32 http://ghdx.healthdata.org/record/ihme-data/gbd-2017-health-related-sdgs-1990-2030
33 https://mo.ibrahim.foundation/iiag/gr-2019-key-findings
34 https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2020/06/COVID-19-UNPRECEDENTED-RISK-TO-SDGs-IN-AFRICA_Web-Final.pdf

Corrélation entre la gouvernance et les ODD

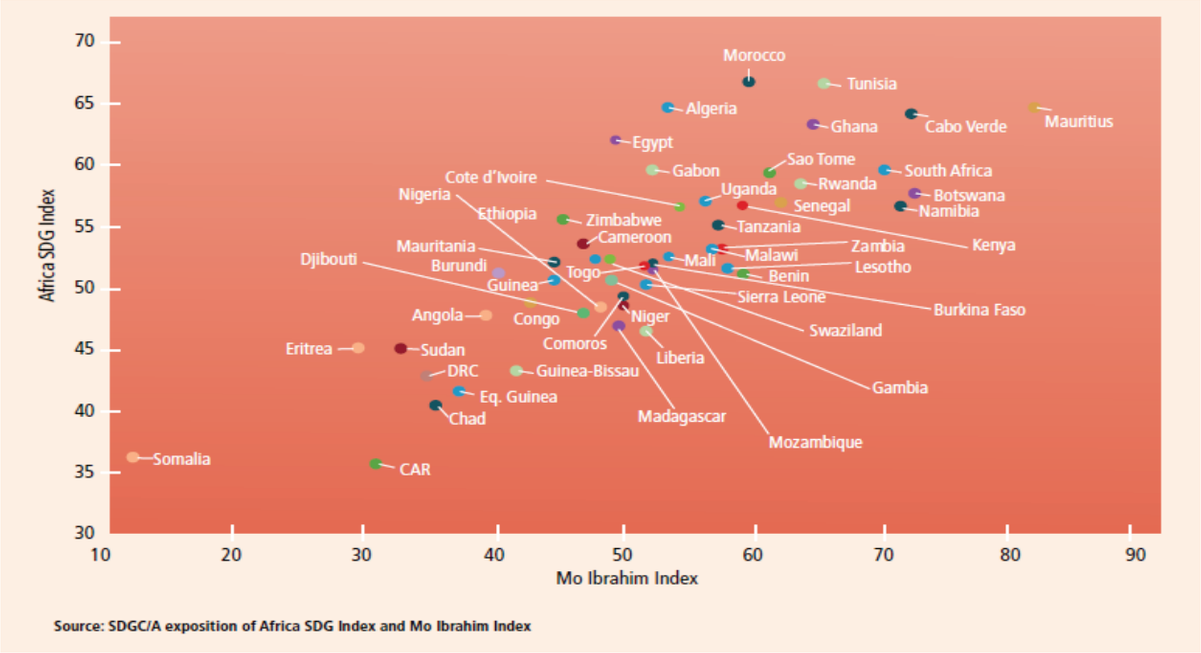

Figure 5. Corrélation entre la gouvernance et les ODD

Selon l'indice et les tableaux de bord des ODD en Afrique 2019 (voir également la figure 6), il existe une forte corrélation positive entre l'ODD 16 et les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11.

Graphique de corrélation entre les ODD

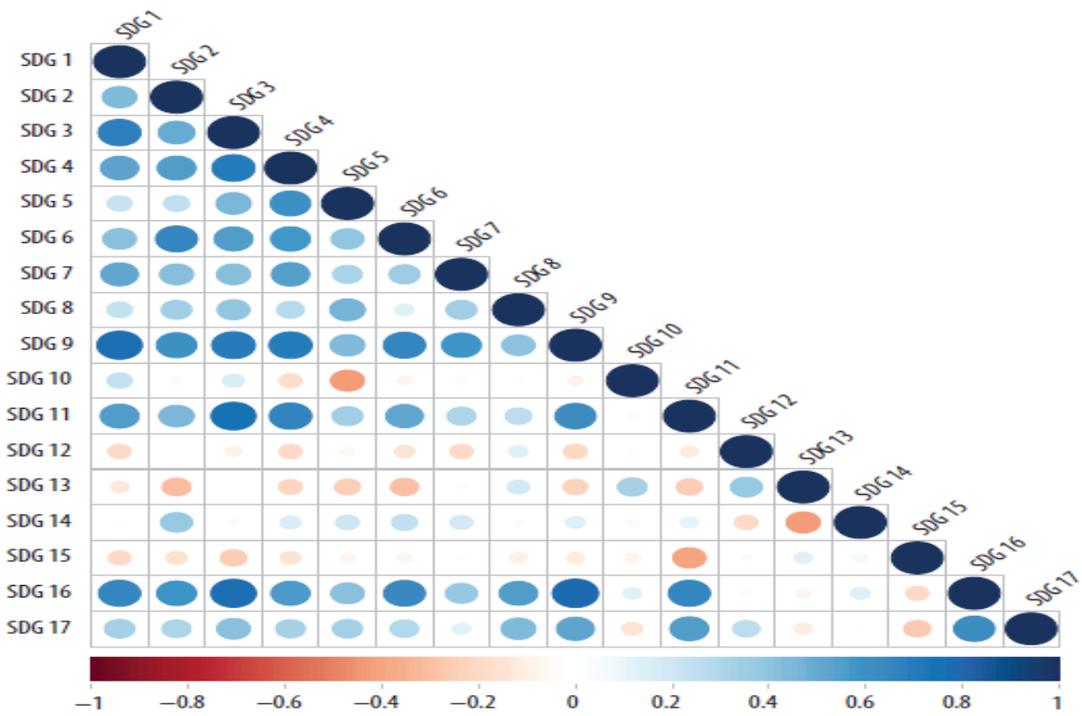

Figure 6: Graphique de corrélation entre les ODD Source: extrait de l'indice et des tableaux de bord des ODD en Afrique.

2.1.6 Lacunes et questions émergentes, défis et opportunités dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Les nations africaines rencontrent des opportunités, mais aussi des défis, dans la mise en œuvre des ODD et des aspirations de l'UA. Les principaux défis sont principalement d'ordre structurel, institutionnel et politique.

Le financement des ODD fait encore partie intégrante du programme de développement africain. Les besoins de financement pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 sont immenses. À l'heure actuelle, le niveau de croissance et les ressources financières nécessaires à la réalisation des ODD restent un problème. Dans l'ensemble, les sources de financement intérieures et extérieures devraient se réduire, mais le déficit de financement des ODD en Afrique est déjà égal à ce qu'elle reçoit collectivement de toutes les sources chaque année[35]. La plupart des nations africaines connaissent un double déficit; et pourtant, la COVID-19 a davantage entamé les perspectives de financement. Outre le déficit courant (essentiellement commercial), la plupart des pays africains accusent des déficits budgétaires qui devraient se creuser, avec pour effet de réduire davantage leur marge de manœuvre budgétaire. Bien que l'APD reste pertinente, elle devient de plus en plus insuffisante et instable face aux problèmes économiques persistants en Europe et ailleurs, et ne peut donc pas constituer la principale source de financement des pays africains. ***Les pays africains doivent donc évaluer soigneusement leurs options de financement et leur impact sur la viabilité de la dette. De plus, des cadres de financement intégrés, l'alignement des plans de développement nationaux sur les budgets nationaux, et le soutien des partenaires, sont essentiels pour réussir.***

35 https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/2016_Africa_CSOSI_-_508.pdf.

Financement des ODD en Afrique dans le contexte de la COVID-19 [36/37/38/39/40/41/42]

Type de financement	Tendance (perspectives)
Revenu national	▼ ▪ Déficit de financement de 25-30% du PIB pour financer les ODD[36]. ▪ Plus de 5% des pays africains ont un ratio impôts/PIB inférieur à 16%. ▪ Les recettes fiscales devraient diminuer en raison du fléchissement des activités commerciales.. ▪ Les financements illicites pourraient augmenter et drainer les ressources nationales dans le contexte de la COVID-19[37]. ▪ Quasiment tous les pays africains sont concernés.
IDE	▼ ▪ Les IDE ont atteint 46 milliards d'USD et ont contribué à 4,5% du PIB en Afrique subsaharienne en 2018[38]. ▪ La pression à la baisse sur les IDE pourrait atteindre -30% à -40% au niveau mondial et 11% en Afrique, contre -21% en Asie et -14% en Amérique latine et dans les Caraïbes. ▪ Plus de 15% des pays africains seront durement touchés.
Envois de fonds	▼ ▪ Ont atteint 48 milliards de dollars en 2019[39]. ▪ Devraient chuter brutalement de 23,1% en 2020 en raison de la pandémie[40]. ▪ Plus de 15% des pays africains seront durement touchés.
APD	▼ ▪ L'APD aux pays membres du Comité d'aide au développement s'est élevée à 0,3%, contre 0,31% en 2018, et est inférieure à la cible de 0,7% fixée dans les ODD. ▪ Recettes totales – 52,8 milliards d'USD en 2017, dont 60% des bénéficiaires proviennent des pays à faible revenu[41]. ▪ Les flux devraient diminuer, car les principaux donateurs subissent les graves effets de la pandémie. ▪ Plus de 60% des pays africains seront gravement touchés.
Dette	▲ ▪ 22 pays (40%) sont soumis au stress lié à l'endettement, avec un ratio dette/PIB supérieur à 61%[42]. ▪ Besoins financiers pour lutter contre la pandémie – 114 milliards d'USD, montant mobilisé par le FMI et la Banque mondiale – 57 milliards d'USD, avec un déficit financier de 44 milliards d'USD. ▪ Des emprunts supplémentaires (sans conditions flexibles) augmenteront le stress lié à l'endettement.

Figure 6. Financement des ODD en Afrique (Source: SDGCA, compilé à partir de différentes sources)

36 SDGCA. (2019). Africa 2030. Sustainable Development Goals Three-Year Reality Check. Kigali, Rwanda
37 GFI. (2020). Covid-19 and Illicit Financial Flows: What's to Come. https://gfintegrity.org/covid-19- and-illicit-financial-flows-whats-to-come/
38 Banque mondiale. (2020b). Africa's Pulse, No. 21, Spring 2020: An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future. Banque mondiale, Washington, DC. © Banque mondiale
39 Banque mondiale. (2020a). COVID-19 Crisis through a Migration Lens. Migration and Development Brief, No. 32. Washington, D.C.: Groupe de la Banque mondiale.
40 Banque mondiale. (2020b). Africa's Pulse, No. 21, Spring 2020: An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future. Banque mondiale, Washington, DC. © Banque mondiale
41 OECD 2019. DEVELOPMENT AID AT A GLANCE. https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/Africa-Development-Aid-at-a-Glance-2019.pdf
42 FMI. (2020a). Perspectives économiques régionales: Afrique subsaharienne. COVID-19: Une menace sans précédent pour le développement. Washington, DC..

Données et rapports sur les ODD

Les lacunes en matière de données sur le continent africain menacent ou compromettent la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En outre, la qualité et la crédibilité des données désagrégées disponibles parmi les États africains restent problématique, et la capacité opérationnelle et institutionnelle à mettre à jour les données est encore faible[43]. Les données factuelles laissent entendre que près de la moitié des 255 cibles de l'Agenda 2063 ne sont pas directement quantifiables, et que tous les ODD liés aux droits de l'homme et à la gouvernance comportent des indicateurs dont les niveaux de données sont insuffisants pour évaluer les progrès réalisés en Afrique[44]. En définitive, les pays africains bénéficient d'un impact limité sur les politiques et les pratiques et, en fin de compte, sur la vie des personnes pauvres. Sur la base des pratiques normalisées émergentes, les gouvernements africains doivent évaluer et utiliser les lacunes en matière de données factuelles pour orienter les priorités politiques et les objectifs nationaux, indicateurs et points de référence pour une mise en œuvre réussie des programmes de développement. Il est aussi impératif de mettre en place un cadre de mesure efficace et un processus structuré pour les données statistiques afin de suivre et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et des aspirations de l'UA, d'éclairer les politiques et de garantir la responsabilité de toutes les parties prenantes***. Dans ce contexte, il est nécessaire de tirer parti des systèmes existants basés sur les données (le système de suivi et d'établissement des rapports du SDGCA, par exemple) pour générer des données en temps réel, suivre et rendre compte des progrès en matière de droits de l'homme et de gouvernance, et suivre également les engagements continentaux au niveau national.***

Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'intégration des programmes reste incomplète et la mise en œuvre varie tant au niveau national qu'infranational. La volonté politique à l'égard des ODD est hétérogène et fait sans doute défaut[45]. Lorsque les dispositions institutionnelles pour la coordination, la mise en œuvre, le suivi et les cadres d'établissement des rapports sont en place, elles ne sont pas pleinement fonctionnelles et opérationnelles. Alors que plus de deux tiers des pays disposent d'une unité de coordination pour les ODD, l'engagement et la sensibilisation des parties prenantes restent faibles, reflétant en partie une sensibilisation limitée au sein des gouvernements eux-mêmes. Les lacunes en matière de capacités des parties prenantes sont prédominantes, tout comme le manque de cohérence et de coordination des politiques entre les différents niveaux de gouvernement et l'absence de liens efficaces entre la planification des politiques et la budgétisation au niveau central ou fédéral du gouvernement. ***Une forte coordination au sein des ministères et des agences gouvernementales et entre eux – ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les communautés et les partenaires du développement – est essentielle pour réussir.***

Conclusion

Il existe une multitude d'autres défis (de nature structurelle) liés à la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, dont certains sont induits par la COVID-19. L'inclusion sociale reste vaste, et le bas de la pyramide est majoritairement composé d'Africains. Cela s'explique par l'absence de transition démographique, l'âge médian des Africains étant de 19 ans, et par une croissance démographique supérieure aux progrès réalisés, ce qui entrave une mobilité intergénérationnelle rapide des opportunités. Cela se reflète dans la réduction du taux de pauvreté, mais pas dans le nombre de pauvres en Afrique au cours des trois dernières décennies. L'indice de développement humain, qui mesure de la qualité de vie, montre que l'Afrique se compare défavorablement aux autres régions.

43 https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/2016_Africa_CSOSI_-_508.pdf
44 https://mo.ibrahim.foundation/iiag/gr-2019-key-findings#kf
45 Indice et tableau de bord des ODD en Afrique (2020).

Les niveaux d'exclusion de l'Afrique en matière de santé et d'éducation sont supérieurs à ceux de toute autre région, au risque de compromettre la productivité future, comme le montre l'indice du capital humain (ICH) de la Banque mondiale. Une mesure de la productivité potentielle (à 18 ans) d'un enfant né aujourd'hui montre que le score ICH de l'Afrique est de 0,4, contre une moyenne mondiale de 0,57. Cela signifie que les enfants nés aujourd'hui en Afrique subsaharienne seront uniquement 40% plus productifs à 18 ans, comparativement à un enfant ayant reçu une éducation complète et jouissant d'une bonne santé[46]. La productivité totale des facteurs est restée stagnante, et a diminué dans certains cas. La productivité agricole et manufacturière augmente marginalement, mais à un rythme inférieur à celui requis pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030. L'Afrique est le continent le plus sec et sa sensibilité accrue aux conditions climatiques (tant en intensité qu'en fréquence) continuera d'affecter la sécurité alimentaire et la production agricole. La situation n'est pas facilitée par le fait que 95% de l'agriculture est pluviale. ***La nécessité de renforcer la résilience et les tampons s'impose, compte tenu des chocs économiques et non économiques. Les effets négatifs de la COVID-19 pourraient anéantir quelques années de progrès.***

L'ODD 16 constitue à la fois un objectif et un catalyseur pour atteindre les ODD mentionnés, ainsi que les objectifs de l'Agenda 2063. Les progrès vers l'atteinte de cet objectif sont difficiles à accomplir dans plusieurs pays africains, malgré les modestes réalisations enregistrées ces quatre dernières années. C'est pourquoi les principes du CEPA, tels qu'examinés dans le chapitre suivant, fournissent une approche holistique pour saisir les progrès vers la réalisation de l'ODD 16 sur le continent d'un point de vue qualitatif. Les principes du CEPA permettent également aux décideurs et aux experts de disposer d'outils et de stratégies adéquats pour lutter contre les crises et les chocs mondiaux tels que la COVID-19.

46 Banque mondiale. (2019). Rapport sur le développement dans le monde. Le travail en mutation. Banque mondiale, Washington, DC. Banque mondiale.

27,410
26,718
26,190
25,714

Chapitre 03

Comprendre les principes du CEPA

Comprendre les principes du CEPA[47]

Ce chapitre fournit des orientations aux experts et aux décideurs africains sur les principes du CEPA pour une gouvernance efficace des ODD et de l'Agenda 2063. Comme indiqué dans la conclusion du chapitre 2, la gouvernance joue un rôle important en galvanisant la mise en œuvre des deux programmes au niveau national. Les ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'UA nécessitent des systèmes de gouvernance améliorés qui se veulent efficaces, responsables et inclusifs, tant en principe que dans la pratique. Lors de la mise en place de ces accords majeurs, le CEPA a reconnu qu'un ensemble de principes fondamentaux convenus au niveau international pourrait aider à préciser le programme de gouvernance et serait plus utile s'il pouvait inciter les gens à adopter des rôles de mise en œuvre pour réfléchir à des réformes réalisables qui prennent en compte le point de départ de chaque pays et hiérarchisent les principaux problèmes en fonction des capacités et du contexte de chaque pays.

Ce chapitre montre l'importance des 11 principes de base d'une gouvernance efficace au service du développement durable établis par le CEPA, leur applicabilité et les défis liés à leur mesurabilité. Ces principes constituent une tentative d'action à cet égard, en s'appuyant sur les divers accords des Nations Unies élaborés au fil des ans. Il est essentiel d'évaluer les progrès en mesurant les systèmes de gouvernance. Lors de l'élaboration des indicateurs, il serait utile de mettre l'accent sur les résultats plutôt que sur les règles, ceci dans le but de concentrer l'attention sur le tableau d'ensemble et d'encourager l'innovation et l'expérimentation dans l'exercice des fonctions gouvernementales. La pandémie de COVID-19 a montré à quel point il est indispensable de disposer de systèmes de gouvernance efficaces, responsables et inclusifs. Dans le même temps, la pandémie offre une occasion unique de repenser le rôle des institutions et du processus d'élaboration des politiques, de promouvoir de nouvelles normes de gouvernance fondées sur ces principes et de passer des anciennes pratiques à des voies de transformation qui renforcent la résilience et accélèrent l'action pour atteindre des objectifs communs.

3.1 Raison d'être des principes de gouvernance efficace[48]

L'emblématique Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons invitent tous deux les pays, sous une forme ou une autre, à créer des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et à mettre en place un leadership transformateur à tous les niveaux. Un leadership responsable et des institutions réactives sont considérés comme des catalyseurs essentiels de la transformation de l'Afrique.

Les principes du CEPA assurent des liens solides et positifs entre les objectifs de renforcement des institutions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD. La capacité de rechercher des sources de financement innovantes, de gérer des partenariats public-privé, d'adopter de nouvelles approches en matière de préservation de la biodiversité, d'améliorer le traitement des eaux usées, de renforcer la protection sociale et d'élargir l'accès aux soins de santé requiert par exemple des capacités adéquates de la part des institutions qui jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des lois et réglementations pertinentes.

L'inscription du renforcement des institutions dans ces programmes de développement mondiaux et régionaux constitue une réussite majeure, mais elle soulève aussi la question pragmatique de la signification du renforcement des institutions et de la manière de s'y prendre. En tant qu'aspiration, la recherche d'institutions efficaces, responsables et inclusives soulève également la question de savoir si ses éléments constitutifs – efficacité, responsabilité et inclusion – sont des principes de gouvernance universels et durables ou s'ils sont discrétionnaires et donc sujets à différentes interprétations et négociations.

47 Le chapitre suivant est basé sur des extraits de rapports préparés par le Secrétariat des Nations Unies en collaboration avec les membres du CEPA.
48 Principaux auteurs: Patrick Spearing, Prof. Geert Bouckaert (Expert CEPA), Prof. Geraldine Fraser-Moleketi, Président du CEPA (Secrétaire du CEPA) et Chancelière de l'Université Nelson Mandela en Afrique du Sud.

Dans les résolutions intergouvernementales, la bonne gouvernance est souvent liée à l'État de droit, et parfois aussi à la démocratie ou aux droits de l'homme. Ces derniers concepts sont explicitement élaborés et codifiés dans un ensemble substantiel de lois nationales et internationales. En revanche, des caractéristiques importantes de la bonne gouvernance, telles que l'intégrité, la transparence et la responsabilité, bien que souvent présentées comme des idéaux, sont plus diffuses dans leur expression, sans indication précise, en particulier au niveau international, quant à leur signification et leur application dans différents contextes institutionnels.

En adoptant ces principes, le CEPA a souligné qu'ils devaient avoir une application pratique et viser à rassembler et à promouvoir davantage l'élaboration de normes et de directives opérationnelles pertinentes dans tous les domaines du renforcement des institutions en rapport avec la réalisation des ODD.

3.1.1 Élément fondamental

Divers attributs de la bonne gouvernance ont été mentionnés comme un fondement du développement dans de nombreux accords et engagements internationaux. La bonne gouvernance a aussi été affirmée, reconnue, soulignée et admise dans quelque 350 résolutions de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC comme étant essentielle à une croissance économique soutenue, au développement durable, à l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, et à d'autres résultats majeurs en matière de développement. Si l'on prend en compte les principes généraux – tels que l'équité sociale, l'État de droit et l'absence de laissés-pour-compte – et des notions plus spécifiques, la liste s'allonge.

Lorsqu'il existe différentes positions normatives, comme dans le cas de la gouvernance, de multiples points de référence apparaissent. Les 11 principes de base d'une gouvernance efficace au service du développement durable élaborés par le CEPA constituent l'un de ces cadres conceptuels qui, de l'avis du Comité, incarnent la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'appuient sur cet éventail diversifié d'accords des Nations Unies élaborés depuis de nombreuses années.

3.1.2 Applicabilité à toutes les composantes et à tous les niveaux de l'administration

La Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration, les principes d'administration publique de l'OCDE pour le processus d'élargissement de l'UE et la politique de voisinage, et la Charte ibéro-américaine de la fonction publique tendent tous vers une compréhension large de ce qui constitue le système administratif d'un pays. Cela inclut toute institution ou organisation qui assume des fonctions de service public (Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration), les organes constitutionnels indépendants, ainsi que le Parlement et le pouvoir judiciaire dans le cadre de leurs pouvoirs de contrôle et de supervision de l'administration de l'État (Principes d'administration publique de l'OCDE), et les organes tant centralisés que décentralisés, qu'ils aient ou non leur propre personnalité juridique (Charte ibéro-américaine de la fonction publique).

S'inspirant de ces normes régionales, les principes sont destinés à s'appliquer à toutes les institutions publiques, notamment à l'administration des organes exécutifs, législatifs et judiciaires à tous les niveaux, aux secteurs de la sécurité et de la justice, aux organes constitutionnels et réglementaires indépendants, et aux sociétés d'État.

3.1.3 Des principes à la pratique

En examinant les principes, l'ECOSOC a reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer de façon pragmatique et continue les capacités de gouvernance nationale et locale en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords internationaux, et a relevé que les travaux du Comité dans ce domaine pourraient servir de point de référence important pour mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux et pour soutenir la mise en œuvre de tous les ODD.

Le Comité a convenu que le fait de rattacher les principes à des pratiques opérationnelles pourrait régler la tension entre les objectifs ambitieux et la nécessité d'apporter des améliorations pratiques à la gouvernance. Le Comité a souligné que ces pratiques devaient être concrètes pour être utiles aux praticiens et clairement liées aux défis spécifiques à relever en matière de gouvernance. Les principes sont donc approfondis et rendus opérationnels par la sélection de stratégies couramment utilisées et de pratiques connexes, qui font partie intégrante et évolutive de ce travail. Le Comité a identifié 62 stratégies de ce type, chacune associée à l'un des 11 principes du CEPA.

Vous trouverez ci-dessous le texte intégral des principes, approuvés par l'ECOSOC de l'ONU en 2018.

3.2 Principes de gouvernance efficace au service du développement durable

La pleine réalisation des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement convenus au niveau international dépend dans une large mesure d'une interprétation commune des principes fondamentaux de gouvernance efficace au service du développement durable. Les principes fondamentaux exposés ci-après visent à préciser les objectifs de gouvernance, compte tenu des différentes structures de gouvernance et des réalités, capacités et niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Ils ont été élaborés par le Comité d'experts de l'administration publique pour aider les pays intéressés à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, afin de concrétiser la vision commune pour les populations et la planète consacrée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En tant que principes fondamentaux, ils s'appliquent à toutes les institutions publiques, y compris les organes du pouvoir exécutif et législatif, les secteurs de la sécurité et de la justice, les instances indépendantes établies par la Constitution et les entreprises d'État. Ils sont approfondis et rendus opérationnels grâce à un choix de stratégies couramment utilisées et de pratiques connexes, qui constituent une partie intégrante et en constante évolution des travaux qui sont menés.

Tableau 4: Les principes et stratégies du CEPA

Principe	Definition	Stratégies couramment utilisées
Efficacité		
Compétence	Pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions, les institutions doivent avoir les compétences, les ressources et les outils nécessaires pour mener à bien les mandats relevant de leur autorité.	• Promotion d'une main-d'œuvre du secteur public professionnelle • Gestion stratégique des ressources humaines • Développement des capacités d'encadrement et de la formation des agents de l'État • Gestion de la performance • Gestion axée sur les résultats • Gestion et contrôle financiers • Renforcement de l'administration des finances publiques • Investissement dans le cybergouvernement
Élaboration de politiques rationnelles	To achieve their intended results, public policies are to be coherent with one another and founded on true or well-established grounds, in full accordance with fact, reason and good sense	• Planification et prévision stratégique • Étude d'impact de la réglementation • Promotion de l'élaboration de politiques cohérentes • Renforcement des systèmes statistiques nationaux • Systèmes de suivi et d'évaluation • Interface science-politique • Cadres de gestion des risques • Partage de données
Collaboration	Pour résoudre les problèmes d'intérêt commun, les institutions à tous les niveaux de l'administration et dans tous les secteurs doivent œuvrer de concert et en coopération avec les acteurs non étatiques, en poursuivant les mêmes fins, objets et effets.	• Centre de coordination gouvernementale relevant du chef de l'État ou de gouvernement • Collaboration, coordination, intégration et dialogue entre les échelons de l'administration et les domaines fonctionnels • Sensibilisation du public aux objectifs de développement durable • Gouvernance de réseau • Partenariats multipartites

Responsabilité		
Intégrité	Afin de servir l'intérêt général, les agents de l'État doivent s'acquitter de leurs fonctions honnêtement, équitablement et dans le respect des règles morales.	• Promotion de politiques, de pratiques et d'organes de lutte contre la corruption • Codes de conduite des agents publics • Ouverture des marchés publics à la concurrence • Élimination de la pratique des pots-de-vin et du trafic d'influence • Politiques de lutte contre les conflits d'intérêts • Protection des lanceurs d'alerte • Rémunération adéquate et barèmes de traitement équitables pour les agents de l'État
Transparence	Pour assurer le respect du principe de responsabilité et permettre au public d'exercer un contrôle, les institutions doivent être ouvertes et transparentes dans l'exécution de leurs tâches et promouvoir l'accès à l'information, sous réserve d'exceptions spécifiques et limitées prévues par la loi.	• Communication active d'informations • Transparence budgétaire • Données publiques en libre accès • Registres de la propriété effective • Registres des groupes de pression
Contrôle indépendant	Pour maintenir la confiance dans les pouvoirs publics, les organismes de contrôle doivent agir selon des considérations strictement professionnelles, sans céder à aucune influence.	• Promotion de l'indépendance des organismes de réglementation • Dispositions relatives à l'examen des décisions administratives des tribunaux ou d'autres instances • Audit indépendant • Respect de la légalité

Inclusion		
Ne laisser personne de côté	Pour faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité, les politiques publiques doivent tenir compte des besoins et des aspirations de tous les groupes sociaux, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables et ceux qui sont victimes de discrimination.	• Promotion de l'égalité des politiques monétaires et fiscales • Promotion de la justice sociale • Ventilation des données • Suivi et examen systématiques
Non-discrimination	Afin de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, les services publics doivent être accessibles dans des conditions générales d'égalité, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de handicap ou de toute autre situation	• Promotion de la diversité des effectifs du secteur public • Interdiction de la discrimination dans la prestation de services publics • Fourniture de services multilingues • Normes d'accessibilité • Audit des institutions culturelles • Enregistrement universel des naissances • Budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes
Participation	Pour garantir l'efficacité de l'État, tous les grands groupes politiques doivent s'engager activement dans les domaines qui les concernent directement et être en position d'influencer les politiques	• Élections libres et régulières • Procédure réglementaire de consultation publique • Forums multipartites • Budgétisation participative • Développement décentralisé et participatif
Subsidiarité	Pour faire en sorte que les gouvernements répondent aux besoins et aux aspirations de tous, les autorités centrales ne doivent exécuter que les tâches qui ne peuvent être accomplies efficacement à un niveau intermédiaire ou local.	• Fédéralisme budgétaire • Renforcement de l'administration urbaine • Renforcement des finances municipales et des systèmes budgétaires des collectivités locales • Renforcement des capacités locales de prévention et d'atténuation des effets des chocs extérieurs et d'adaptation à ces effets • Gouvernance à plusieurs niveaux

Équité intergénérationnelle	Afin de favoriser la prospérité et la qualité de vie de tous, les institutions doivent prendre des mesures administratives conciliant les besoins à court terme de la génération actuelle et les besoins à plus long terme des générations à venir	• Étude d'impact du développement durable • Gestion à long terme de la dette publique • Planification territoriale et de l'aménagement du territoire à long terme • Gestion des écosystèmes

3.2.1 Questions relatives à la mesurabilité

Une première question dans la sélection des indicateurs serait de savoir ce que l'on entend par gouvernance. Les indicateurs de gouvernance – et, sous-jacente, la définition de la gouvernance – ont été contestés, parfois assez vivement, pour diverses raisons, notamment parce qu'ils peuvent avoir un impact matériel sur les pays (lorsqu'ils ont été utilisés comme critères pour l'attribution de l'aide ou l'adhésion à un traité, ou qu'ils affectent les choix des investisseurs, par exemple). Lorsqu'il existe différentes positions normatives, comme dans le cas de la gouvernance, de multiples points de référence apparaissent. Les principes de gouvernance efficace au service du développement durable fournissent un tel cadre conceptuel.

Pour ce qui est de la mesurabilité, le fait de relier les principes à des indicateurs peut aider les gouvernements intéressés à évaluer l'étendue de la gouvernance efficace au service du développement durable aux niveaux national et infranational. Les indicateurs peuvent également permettre aux pays de comparer les politiques de réforme entreprises avec d'autres en vue d'atteindre les objectifs de gouvernance. Dans cet effort, il serait utile de mettre l'accent sur l'évaluation des résultats plutôt que des règles, et d'encourager l'innovation et l'expérimentation dans l'exercice des fonctions gouvernementales. Les principes étant censés être utiles indépendamment du contexte de développement ou du modèle de gouvernance, ils ne font aucune référence aux structures administratives, aux niveaux de recettes et de dépenses, aux stratégies opérationnelles ou aux formes de réglementation économique, sociale et environnementale, si ce n'est qu'ils indiquent des stratégies couramment utilisées pour la mise en œuvre de ces éléments.

Comme mentionné précédemment, il est largement admis que des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous concourent à la réalisation des ODD. Au niveau d'analyse le plus élevé, les principes pourraient donc être simplement associés au cadre d'indicateurs des ODD mondiaux. Lorsque la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine prend du retard, des lacunes institutionnelles seront certainement constatées et ces lacunes pourront même être imputées à différents niveaux de gouvernement ou à des secteurs spécifiques. Pourtant, ceci ne nous apprendrait pas grand-chose sur la nature des défis auxquels les administrateurs gouvernementaux sont confrontés, ni sur les facteurs institutionnels au sein de l'économie politique plus large susceptibles de freiner les progrès dans la réalisation des objectifs de développement nationaux.

Au deuxième niveau d'analyse, chacun des 11 principes pourrait être lié à des indicateurs de gouvernance supplémentaires développés à des fins plus spécifiques. Le moyen de mesurer le respect des principes constitue l'un des principaux sujets de l'étude menée par le Comité. À ce niveau d'analyse, les indicateurs pourraient être particulièrement utiles pour mettre en évidence les aspects de la gouvernance efficace – au sein d'un groupe de ministères et d'agences – qui pourraient entraver de manière significative les progrès vers un objectif ou un autre. Une attention insuffisante aux principes d'absence de laissés-pour-compte et d'élaboration de politiques

rationnelles dans l'administration publique, par exemple, peut freiner la réduction des inégalités ou la protection des écosystèmes terrestres, ce qui réduit l'ampleur du problème. À la lumière des ODD, et plus particulièrement de l'ODD 16, il est nécessaire d'élargir le concept de « gouvernance efficace au service du développement durable ». Elle devrait englober manifestement les exigences relatives à la sensibilisation, à la large inclusion à tous les niveaux, à l'équité et à la justice redistributive[49].

Environ 80% des pays disposent de plans de développement nationaux qui servent de base aux cadres de résultats nationaux, tandis que 20% utilisent des plans sectoriels. En comparant les résultats attendus en matière de développement durable, tels que ceux-ci, aux indicateurs de gouvernance efficace fondés sur les principes, on pourrait analyser les lacunes spécifiques des capacités institutionnelles susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs nationaux. Au niveau régional ou mondial, ces indicateurs pourraient également aider à évaluer dans quelle mesure différentes combinaisons de politiques de réforme contribuent à rendre les principes opérationnels dans divers contextes institutionnels et de développement.

Certaines questions importantes se posent concernant la sélection des indicateurs, les niveaux administratifs au sein des pays et les unités d'analyse (les branches du gouvernement, les juridictions, les institutions ou les agences individuelles, par exemple). L'étude préliminaire permet aussi d'examiner comment les outils et les initiatives de suivi existants sont rattachés les uns aux autres.

Au troisième niveau d'analyse, les indicateurs pourraient être associés à des stratégies couramment utilisées. Ces pratiques sont mesurées à l'aide d'indicateurs de performance clés basés sur les connaissances et l'expérience collectives de communautés de pratique expertes. Elles peuvent souvent tenir compte des structures et des processus, tels que la ratification d'un traité ou la proportion d'unités administratives contrôlées, qui sont directement liés aux méthodes de mise en œuvre et aux résultats attendus d'une stratégie.

Les indicateurs structurels (la ratification d'un traité ou la création d'un organe spécifique, par exemple) et les indicateurs de processus (la proportion d'unités administratives contrôlées, par exemple) peuvent être moins révélateurs en tant que marqueurs du développement durable, car l'attribution de pratiques spécifiques aux résultats n'est pas toujours directe ou clairement identifiable et peut encourager une approche consistant à cocher des cases lorsqu'on traite des réformes politiques. À titre d'illustration, il est communément admis que la mise à disposition de données gouvernementales ouvertes favorise la responsabilisation et permet un contrôle public des institutions, ainsi que l'inclusion. Cependant, en fonction du contenu et de la forme de ces données, de même que de la capacité des acteurs de la société civile à les utiliser, les données gouvernementales ouvertes peuvent avoir un impact pratique limité sur la promotion de l'accès à l'information ou la révélation du fonctionnement du gouvernement.

Des indicateurs de transparence bien conçus et indépendants à la fois des impacts sur le développement durable et des structures et processus spécifiques pourraient contribuer à renforcer l'analyse de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans différentes conditions. Les indicateurs structurels et de processus peuvent néanmoins être utiles aux pays, en servant de point de référence pour développer une gamme plus large de statistiques de gouvernance dans des contextes spécifiques, ainsi qu'au niveau des stratégies opérationnelles.

Outre le potentiel de partage des connaissances, le développement d'indicateurs au niveau des stratégies pourrait aider les pays intéressés à identifier les lacunes dans la disponibilité des données administratives pertinentes, qui peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays en fonction, entre autres, des exigences légales et réglementaires existantes, de la capacité institutionnelle et des processus administratifs. Certains pays ont déjà une expérience considérable du suivi de la gouvernance, tandis que d'autres sont confrontés

49 Sen, Amartya 2009. The Idea of Justice. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press

à des défis de taille lorsqu'il s'agit de puiser dans les sources administratives pour mesurer l'impact des réformes institutionnelles.

3.2.2 Sources de données

Le MAEP a développé environ 98 indicateurs dans ses quatre domaines thématiques, et a établi des rapports basés sur des données produites en Afrique, en coopération avec les bureaux statistiques nationaux. Il a été relevé que ces rapports pourraient être renforcés par la réalisation d'examens qualitatifs des services publics par les citoyens, en complément des études quantitatives basées, par exemple, sur des enquêtes de satisfaction des citoyens. Des examens de la mise en œuvre d'engagements connexes, tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption, pourraient également être envisagés afin de ne pas surcharger les pays avec des exigences de rapports redondantes.

De même, on pourrait s'efforcer de puiser dans des sources de données non officielles, à l'instar des rapports et évaluations nationaux sur les droits de l'homme, de contextualiser et de localiser les indicateurs, notamment les indicateurs relatifs à l'accès aux institutions informelles de justice promus par l'association du Groupe des Sept+, qui regroupe des pays qui sont ou ont été touchés par un conflit, et d'intégrer les ODD dans les plans d'audit par l'intermédiaire des institutions supérieures de contrôle.

La justification de la sélection des principaux indicateurs varie, mais elle est généralement liée à la disponibilité des ensembles de données existants et aux meilleures pratiques en matière de collecte de données sur la gouvernance. Par exemple, selon le Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance, un organe de la Commission statistique des Nations Unies, les indicateurs devraient: a) couvrir tous les aspects du sujet; b) être pertinents pour l'élaboration des politiques, avec des liens étroits avec des politiques et stratégies spécifiques; c) être simples, clairs et faciles à comprendre par les décideurs et autres parties prenantes; d) fournir une mesure directe et sans ambiguïté des progrès accomplis; e) être pertinents pour tous les pays ou pour la plupart d'entre eux.

Les indicateurs peuvent également être envisagés sous l'angle d'objectifs de développement spécifiques. Dans le cas de l'ODD 4 sur l'éducation de qualité, par exemple, l'accent pourrait être mis sur l'application des principes aux institutions directement associées au système éducatif ou ayant des interconnexions importantes avec celui-ci. Alors que les indicateurs de l'UNESCO peuvent déjà fournir une grande partie du contenu conceptuel et des données nécessaires à l'analyse, les principes pourraient suggérer des domaines de gouvernance pour le développement durable qui sont moins examinés dans le secteur de l'éducation et les secteurs connexes.

Il peut exister d'autres possibilités de relier le cadre des principes à des statistiques comparables au niveau international dans d'autres secteurs, tels que la santé et l'emploi, en gardant à l'esprit que chaque série d'indicateurs peut avoir été développée dans un but spécifique. Alors que le secteur de l'éducation peut accorder une importance relative aux intrants (les dépenses, le personnel et les inscriptions, par exemple) et aux extrants (les niveaux d'instruction, par exemple), le secteur de la santé peut accorder relativement plus d'attention aux processus et aux résultats (l'état de santé, les facteurs de risque, la couverture des services et les systèmes de santé, par exemple) et le secteur de l'emploi peut accorder plus d'attention aux résultats liés au marché du travail (exemple: le statut professionnel, le temps de travail, les salaires et la sécurité au travail).

La sûreté et la sécurité, ainsi que l'accès à la justice et la qualité de celle-ci, qui sont aussi au cœur de l'initiative du Groupe de Praia, pourraient par ailleurs être envisagés d'un point de vue institutionnel. Le Département des opérations de paix (anciennement Département des opérations de maintien de la paix) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) se sont employés à suggérer des indicateurs communs de

l'ordre et de la sécurité publics et ont produit un guide de mise en œuvre sur les indicateurs de l'État de droit, qui entend contribuer à évaluer la capacité, la performance, l'intégrité, la transparence et la responsabilité des organismes chargés de l'application de la loi, des tribunaux et des services correctionnels. Les indicateurs proposés peuvent également être utilisés pour surveiller la manière dont les groupes sociaux vulnérables sont traités par ces institutions.

Malgré ces initiatives multiples, certains principes de gouvernance efficace, à savoir la collaboration, le contrôle indépendant, la subsidiarité et l'équité intergénérationnelle, semblent être sous-estimés dans les travaux sur les indicateurs. Une attention supplémentaire pourrait être accordée aux lacunes dans ces domaines, tout en reconnaissant que certains aspects ne sont peut-être pas bien compris. Il s'agira par exemple du moyen de déterminer un niveau optimal de partage de la responsabilité des fonctions gouvernementales entre les niveaux national et infranational ou du moyen de mesurer l'équité intergénérationnelle.

3.3 Impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des principes du CEPA

La pandémie a fourni l'occasion de tester la logique des principes dans une situation qui affecte les populations et leur vie, et d'examiner directement la pertinence des principes pour l'action des praticiens sur le terrain. Les principes se sont révélés très pertinents. Il est par exemple évident que tous les pays tirent un avantage de l'investissement dans les capacités de politique et de planification, de gestion des risques, d'élaboration de politiques intégrées en vue d'un gouvernement numérique et d'une prestation de services dépendant du contexte et centrée sur le citoyen.

Dans de nombreux pays, les défis auxquels le secteur public était confronté avant la pandémie sont devenus plus fréquents et plus importants. La pandémie a mis en évidence les risques et les vulnérabilités des gouvernements, notamment en termes d'impréparation aux crises, de faiblesses en matière de responsabilité et de coordination gouvernementale, d'insuffisance des infrastructures et des investissements publics, y compris dans les systèmes de santé, et de déséquilibres dans le développement économique et social. La pandémie a montré que la résilience institutionnelle et la capacité à identifier et à répondre rapidement et de manière décisive aux menaces pesant sur la santé et le bien-être des personnes sont essentielles. La mise en œuvre des objectifs pourrait être entravée par la pandémie, en particulier dans les situations où la sensibilisation à ces objectifs est insuffisante. Les inégalités sociales ont été davantage mises en évidence par la pandémie, les groupes vulnérables et les personnes les plus défavorisées étant les plus touchés, plus particulièrement en matière d'emploi et de protection sociale.

La pandémie a mis en évidence le rôle primordial d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, capables de faire face à des défis de gouvernance complexes et urgents. À celles-ci s'ajoutent les autorités et les communautés locales travaillant en partenariat avec la société civile et le secteur privé dans la riposte à la crise et dans la mise en œuvre contextualisée et continue des ODD.

Les ripostes à la pandémie ont montré qu'en menant une action audacieuse, des changements transformateurs sont possibles à une échelle et à une vitesse qui dépassent de loin ce qui aurait pu être imaginé auparavant. Les gouvernements ne doivent pas se contenter de revenir aux procédures et aux cultures institutionnelles préexistantes lorsqu'ils cherchent à s'attaquer à la pandémie et à planifier la reprise. La pandémie offre une occasion unique de repenser le rôle des institutions et du processus d'élaboration des politiques, de promouvoir de nouvelles normes de gouvernance et de passer des anciennes pratiques à des voies de transformation qui renforcent la résilience et accélèrent l'action pour atteindre les objectifs.

Les approches pangouvernementales et pansociétales sont essentielles pour promouvoir la cohérence des politiques et une élaboration de politiques intégrées aux niveaux national et infranational et dans tous les secteurs. Ces approches devraient s'accompagner d'une mobilisation et d'une collaboration accrues avec les différents groupes de parties prenantes, notamment au titre de la volonté de ne laisser personne de côté. Les mesures visant à promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux en temps réel, en tenant compte de la transformation structurelle durable, peuvent s'avérer cruciales. Des institutions compétentes sont nécessaires pour gérer efficacement ces relations, tandis qu'un contrat social solide est hautement utile pour atténuer les crises et parvenir à un développement durable pour tous.

La pandémie a aussi jeté un nouvel éclairage sur les défis et les opportunités liés à la mondialisation, à la solidarité et à la connectivité du monde, dans un contexte marqué par des pressions croissantes sur la coopération multilatérale. Le renforcement et la réforme des institutions publiques devraient être envisagés dans ce contexte, en mettant l'accent sur une collaboration accrue entre les régions et les pays.

Le principe consistant à ne laisser personne de côté exige que l'on accorde une attention particulière, dans l'élaboration des politiques publiques, aux besoins des travailleurs contractuels et des travailleurs de l'économie informelle les plus touchés par la perte de revenus et par l'exclusion des mesures gouvernementales de relance et d'aide sociale. Des défis similaires touchent les travailleurs de l'ensemble de l'économie informelle, y compris les agents jugés essentiels pour le contrôle de la pandémie et la gestion de ses effets. Les mesures de relance qui négligent les besoins des travailleurs contractuels et des travailleurs du secteur informel risquent de nuire à la cohésion sociale et de freiner les progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Il convient de mettre à nouveau l'accent sur les mesures spéciales visant à lutter contre les inégalités et à éliminer toutes les formes de discrimination et leurs effets négatifs cumulés.

La pandémie a également conduit à une utilisation accrue des technologies numériques dans la prestation des services publics. Les gouvernements disposant de plateformes et d'outils numériques efficaces ont été mieux équipés pour poursuivre la prestation de services publics pendant la crise. Des plateformes de conférence en ligne à l'intelligence artificielle, des mégadonnées à la robotique, le rôle des technologies numériques dans l'atténuation des risques et la gestion des réponses publiques est manifeste. Il convient de prêter attention à la mise à niveau des infrastructures de télécommunications et d'électricité dans de nombreux pays, et les gouvernements devront faciliter un accès abordable à l'internet haut débit et améliorer la culture numérique et le partage des connaissances.

Toutefois, le renforcement des compétences des institutions en tirant parti de l'administration numérique appelle à une action fortement accélérée pour réduire les fractures numériques au sein des pays et entre eux. L'impact du gouvernement numérique sur la réalisation des objectifs est généralement fonction des circonstances sociales et économiques, liées notamment à l'environnement d'apprentissage ou à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la lutte contre les maladies. De plus, l'intelligence artificielle et d'autres technologies devraient modifier et perturber les marchés du travail, ce qui pourrait avoir un impact considérable sur les groupes professionnels impliqués dans la prestation de services publics. L'investissement dans l'administration publique numérique et dans les infrastructures, les connaissances et les capacités connexes doit donc être envisagé dans le contexte des stratégies et des priorités nationales de développement durable.

3.4 Conclusion

L'Afrique, comme les autres continents du monde, a été frappée par la pandémie de 2020, qui a révélé des fragilités institutionnelles et humaines à différents niveaux.

En 2021, l'humanité pourra peut-être sortir d'une crise sanitaire et économique mondiale dont la gravité est sans précédent, depuis la grippe espagnole de 1918 et les crises économiques historiques. La crise a démontré les failles et les insuffisances d'un modèle particulier de gouvernement dont la force a ratissé le monde depuis plus de trois décennies. Ce modèle économique privilégiait les stratégies d'économie (réduction des coûts) et l'efficacité (faire plus avec moins, voire obtenir moins de résultats avec beaucoup moins de ressources), l'utilisation efficace de la technologie et la maximisation des résultats. Il a accordé la priorité au secteur privé et aux mécanismes de marché, « défavorisé » le public et négligé les aspects distributifs de l'activité gouvernementale. Les résultats de ces stratégies ont fait surface sur de nombreux fronts lorsque la pandémie a frappé et que les gouvernements, dans plusieurs régions du monde, se sont retrouvés largement dépourvus des réserves stratégiques nécessaires pour faire face à une calamité aussi complexe et durable que cette pandémie.

La crise a démontré la nécessité d'une coordination et d'une coopération intergouvernementales, mettant en évidence l'importance et le rôle du système des Nations Unies et des organisations régionales telles que l'Union africaine. La crise a aussi montré qu'il était erroné d'utiliser un calcul coûts-avantages à court terme et de considérer les investissements comme des dépenses dans le cadre des tâches que les gouvernements accomplissent en servant l'intérêt public et en jouant leur rôle dans la gouvernance internationale. Lorsque les gouvernements se pencheront sur cette pandémie et sur l'expérience vécue en trois décennies, ils devront réévaluer le rôle des institutions et de la planification stratégique, de même que renforcer les structures et les processus de la coopération internationale. Il faudra également revenir sur les partenariats pour la prestation de services publics, avec le secteur privé et le secteur à but non lucratif, tous les niveaux de gouvernement, et plus particulièrement les autorités locales et les citoyens. Les défis et les enjeux auxquels le monde sera confronté d'ici à 2030 exigent un renforcement et une amélioration de la capacité à gouverner à tous les niveaux.

Prenant acte de l'analyse, mentionnée au chapitre 3, de l'importance des principes du CEPA de l'ONU et de la nécessité d'une évaluation précise et complète des indicateurs tout en reconnaissant les spécificités des pays, en particulier en Afrique, le chapitre suivant présente les travaux initiaux menés par le MAEP et d'autres partenaires régionaux pour évaluer l'état de la mise en œuvre des principes du CEPA dans certains pays africains. Ceci fait suite à l'Atelier régional africain sur la gouvernance efficace au service du développement durable portant sur la mise en pratique des principes, co-organisé par le DAES de l'ONU et le MAEP en collaboration avec le PNUD, et qui s'est tenu en octobre et novembre 2019 à Pretoria, en Afrique du Sud.

ALGERIA
LIBYA
NIGERIA
ANGOLA
ATLANTIC OCEAN

Chapitre 04

Sensibilisation, connaissance, compréhension et mise en œuvre des principes du CEPA en Afrique

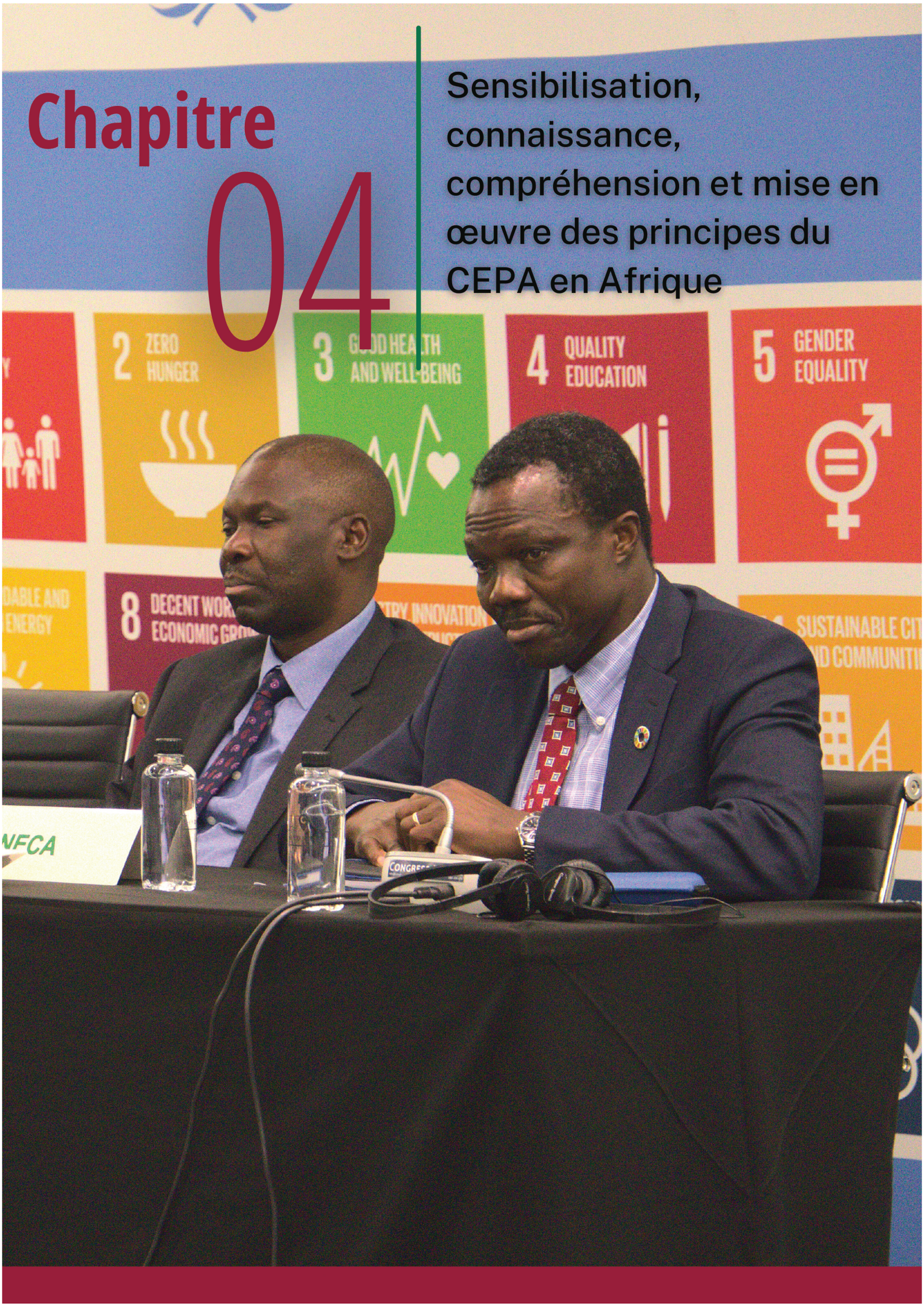

Sensibilisation, connaissance, compréhension et mise en œuvre des principes du CEPA en Afrique

4.1 Informations générales sur le Questionnaire du MAEP et structure du chapitre

Ce chapitre explique l'état d'avancement de l'application des principes du CEPA sur la gouvernance efficace au service des ODD en Afrique. Il résume les résultats de l'outil récemment mis au point par le MAEP pour mesurer le niveau de compréhension, de connaissance et de mise en œuvre desdits principes. Cet outil (enquête) a été élaboré sous les auspices du MAEP et partagé avec des experts nationaux de certains pays africains afin de recueillir leurs commentaires. Outre l'instrument d'enquête, une analyse de divers documents, y compris de rapports, de déclarations de politique et de rapports sur les résultats des activités du MAEP, a été consultée pour élaborer notre analyse sur la mise en œuvre des principes du CEPA en Afrique.

L'enquête et l'analyse documentaire ont couvert l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe. Les données ont été recueillies entre août et novembre 2020 auprès d'experts gouvernementaux, de la société civile et d'associations professionnelles. Les treize pays africains suivants ont été couverts dans le cadre de l'étude documentaire: Égypte, Soudan, Ouganda, Kenya, Éthiopie, Rwanda, Ghana, Sénégal, Nigeria, Maurice, Lesotho, Botswana et Afrique du Sud. Dans le cadre de son nouveau mandat, le MAEP est chargé de surveiller la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063.

4.2 Organisation du chapitre

Ce chapitre comporte sept sections. La première expose essentiellement le contexte et la justification de l'étude. Elle présente: i) les acteurs et les principes du CEPA; ii) les instruments d'enquête; et iii) l'exécution de l'enquête. La deuxième section traite des caractéristiques démographiques des participants. La troisième section, quant à elle, aborde la question de la sensibilisation aux principes du CEPA. La quatrième section analyse le niveau de connaissance et de compréhension de ces principes. La cinquième section examine les pratiques et met l'accent sur les défis. La sixième section expose le contexte de la COVID-19 et les pratiques qui ont été entravées par la pandémie. Enfin, la septième et dernière section s'inspire des six sections pour tirer des conclusions et formuler des recommandations.

4.3 Les principes du CEPA et leur pertinence pour le MAEP

En 2018, le Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies a publié un rapport sur 11 principes ancrés dans l'inclusion, l'efficacité et la responsabilité, trois rubriques sous lesquelles ces 11 principes sont classés. Un ensemble de soixante-deux stratégies sous-tend ces onze principes. Le chapitre 3 décrit les principes du CEPA et précise leurs objectifs. Dans l'ensemble, le chapitre explore la mesure dans laquelle les principes du CEPA permettent de traiter les questions suivantes:

a) les outils du MAEP pour le suivi et l'évaluation des ODD, en particulier l'ODD 16, qui correspond à l'aspiration 3 de l'Agenda 2063;

b) l'applicabilité de ces principes au contexte africain et aux politiques et pratiques des pays du continent;

c) ce que la COVID-19 révèle comme opportunités et menaces ou défis pour la mise en œuvre de ces principes dans les pays objet de l'étude; et

d) l'identification des domaines d'intervention du MAEP dans le cadre de son mandat élargi afin de veiller à l'établissement de rapports sur les performances en matière de gouvernance et sur les ODD en Afrique.

La figure 7 sert de point de référence sur lequel le rapport s'appuie pour examiner les concepts de sensibilisation, de connaissance et de compréhension des principes du CEPA.

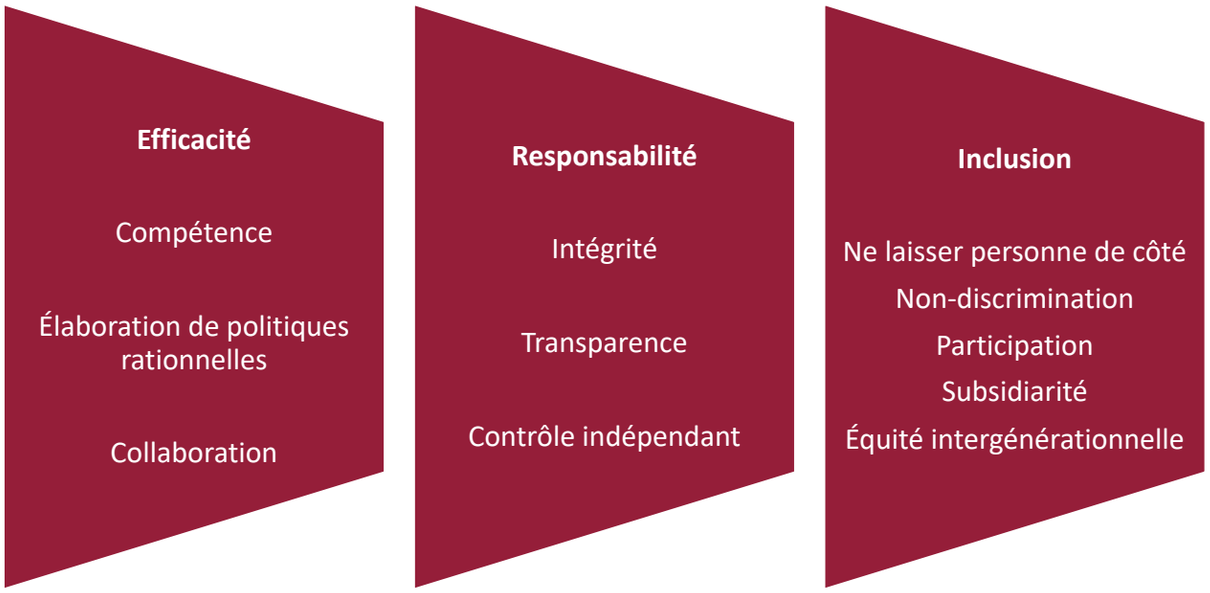

Figure 7: Principes de gouvernance du CEPA (DAES, 2018)

Les principes s'articulent autour de trois axes. Il s'agit des principes d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion. Les 11 principes du CEPA sont soutenus par soixante-deux stratégies qui sont souvent déployées pour mettre en œuvre ces principes.

En analysant les réponses et en les classant sous les catégories appropriées de la figure 7, nous devrions mieux comprendre dans quelle mesure les parties prenantes ou les pays du MAEP, y compris les experts, peuvent adhérer à ces principes. Un groupe de discussion composé d'un échantillon d'experts a été consulté pour évaluer dans quelle mesure ils sont sensibilisés aux principes du CEPA et comment ces principes sont connus et compris dans la pratique. Bref, il s'agit de savoir si les principes du CEPA constituent ou non la base de connaissances utilisée pour la gestion politique et institutionnelle en Afrique. Si la réponse est non, pourquoi pas? La question logique, dans tous les cas, est de savoir ce qu'il faut faire pour utiliser systématiquement ces principes dans la modernisation, la restructuration et la reconstruction de l'infrastructure de l'administration publique en Afrique. À cet égard, en particulier, ce chapitre:

a) révèle dans quelle mesure les principes du CEPA sont utiles au mandat du MAEP. Ceci concerne le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063: « L'Afrique que nous voulons » [50];

b) tire des enseignements sur le caractère mesurable des principes et sur ce qu'il convient de faire à leur sujet; et

50 Chapitre 3. Comprendre les principes du CEPA

c) répond à la question suivante: quel lien ou impact existe-t-il, le cas échéant, entre la COVID-19 et les principes du CEPA? À cet effet, nous examinons les incidences de la COVID-19 sur les principes et les stratégies en nous référant spécifiquement aux menaces et aux opportunités que présente la COVID-19, ainsi qu'aux positions de force et de faiblesse relatives dans lesquelles se trouvent les pays.

Les onze principes sont assortis de soixante-deux stratégies couramment utilisées, et toutes ces stratégies sont mises en correspondance avec un cadre composé de trois catégories, comme indiqué précédemment et maintenant représenté dans les figures 8 et 9 ci-dessous, respectivement.

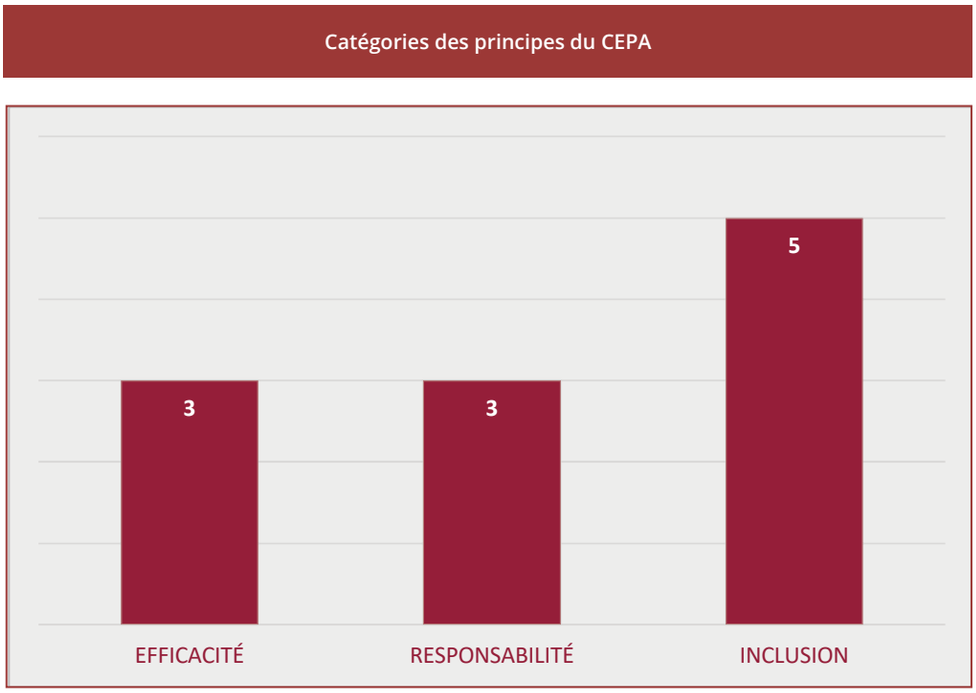

Figure 8: Catégories des principes du CEPA

Celles-ci sont ensuite réparties en soixante-deux stratégies qui sont classées sous les principes ci-dessous.

Premièrement, l'efficacité qui inclut les principes de compétence, d'élaboration de politiques rationnelles et de collaboration. Deuxièmement, sous la catégorie responsabilité, on retrouve les principes d'intégrité, de transparence et de contrôle indépendant. Enfin, et en troisième lieu, l'inclusion qui a trait aux principes suivants: ne laisser personne de côté, non-discrimination, participation, subsidiarité et équité intergénérationnelle. Les 11 principes comprennent 62 stratégies, qui sont représentées dans le graphique ci-dessous, y compris le nombre de stratégies qui relèvent de chaque principe.

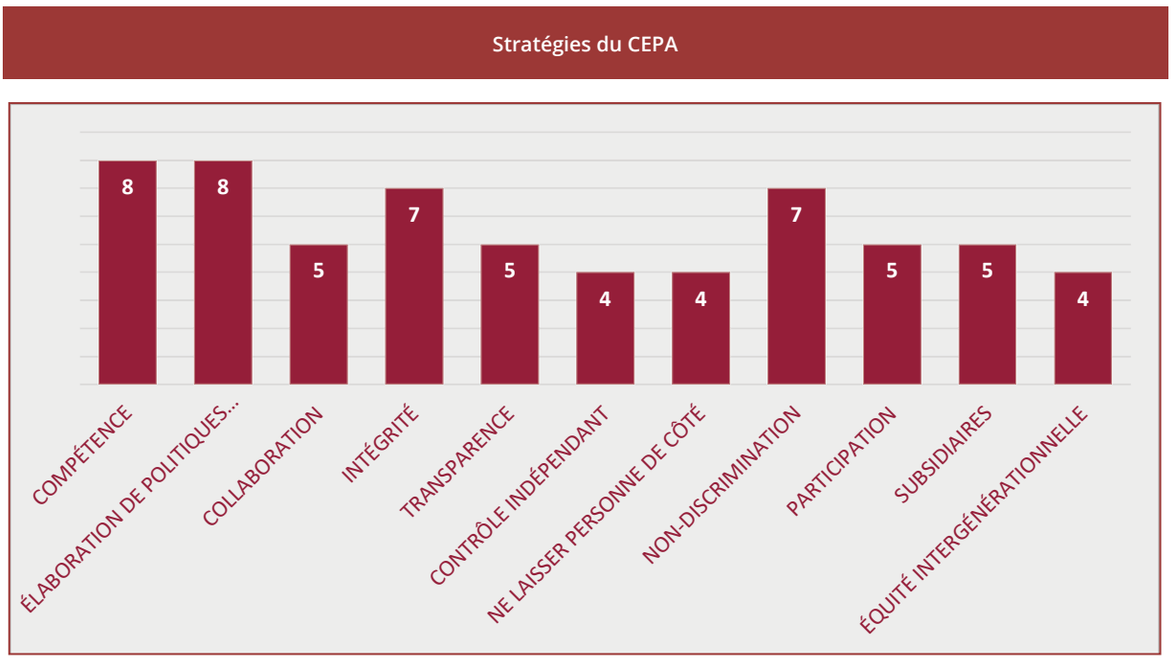

Figure 9: Stratégies du CEPA

4.4 Objectif de l'enquête du MAEP sur les principes du CEPA en Afrique

L'objectif de l'enquête est d'abord d'évaluer le niveau de sensibilisation des pays aux principes du CEPA. Ensuite, elle mesure le niveau de connaissance des participants et l'étendue de leur compréhension de ces principes. En troisième lieu, elle cherche à savoir comment les pays appliquent ces principes en fonction des juridictions nationales et des fonctions institutionnelles. Enfin, l'enquête détermine la façon dont les principes sont affectés par la COVID-19 et expose les opportunités ou les menaces que la pandémie présente, sous forme de leçons apprises.

Plus spécifiquement, l'étude visait à:

a) mettre en relief une expérience africaine à partir des pays sélectionnés afin de déterminer leur état de préparation, ainsi que le niveau de compréhension des gouvernements africains sur la façon d'appliquer les principes du CEPA;

b) déterminer le degré de résilience, d'inclusion et de responsabilité des institutions publiques africaines et partager les meilleures pratiques institutionnelles entre les États membres de l'UA; et

c) examiner la façon dont les gouvernements africains adoptent ces principes pour atténuer les défis mondiaux, survivre à leurs effets en identifiant et en exploitant les opportunités, en regardant vers l'avenir et en prospérant grâce à une mise en œuvre efficace de ces principes du CEPA;

d) recommander aux gouvernements africains les mesures nécessaires à prendre pour traduire les principes du CEPA en actions concrètes.

51

L'étude du CEPA a des implications stratégiques de grande portée pour dix produits identifiés (décrits ci-dessous), tirés de l'analyse initiale qui a conduit à la proposition de l'étude . Les implications des résultats et la manière dont ils pourraient être traités sont analysées dans les conclusions de cette section. Dix domaines ont été identifiés comme étant les produits 1 à 10. Chaque produit a des répercussions sur les programmes de transformation stratégique, l'élaboration de politiques saines et le développement statistique. Dans les conclusions, nous analysons les implications des résultats de l'étude sur le produit 1. Ci-dessous la liste des produits que l'étude réalisera.

a) **Produit 1.** Cadre d'évaluation de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA dans un certain nombre de pays africains.

b) **Produit 2.** Consolidation et analyse des données pour l'étude préliminaire des 11 principes du CEPA.

c) **Produit 3.** Cohérence et validité des données pour l'étude préliminaire du MAEP sur la mise en œuvre des 11 principes du CEPA.

d) **Produit 4.** Présentation d'une analyse critique de l'architecture statistique et informationnelle, des perspectives, des lacunes et des défis liés à la gouvernance en Afrique.

e) **Produit 5.** Stratégie et programme d'action relatifs au rôle que le MAEP doit jouer dans la Zone de libre-échange continentale africaine et aux ressources informationnelles qu'il devrait collecter.

f) **Produit 6.** Programme de collecte des indicateurs de gouvernance en Afrique.

g) **Produit 7.** Planification basée sur des modèles pour étayer le programme prospectif de l'Afrique, à l'aune duquel le MAEP pourra mesurer les progrès accomplis.

h) **Produit 8.** Discussions politiques et pénétration de l'indice de gouvernance du MAEP, y compris le cadre.

i) **Produit 9.** Discussions politiques sur l'harmonisation des indicateurs de gouvernance du MAEP avec d'autres parties prenantes.

j) **Produit 10.** Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) et Groupe de Praia.

51 Pali Lehohla. Areas of Work for Implementing the Principles, (mai 2020)

4.5 Portée de l'enquête

L'enquête a été menée à dessein auprès d'experts nationaux de certains États membres de l'Union africaine. Des réponses ont été reçues de treize de ces pays ciblés. L'enquête visait à recueillir les avis d'experts sur les questions de recherche mentionnées. L'étude a supposé et adopté une approche fondée sur des informateurs clés pour solliciter des réponses. Il était prévu d'interroger cinq catégories de parties prenantes dans les pays concernés, notamment: une entité gouvernementale, de préférence un ministère de la planification; une organisation non gouvernementale (ONG); une entité de la société civile; une institution universitaire; et une association ou une organisation du secteur privé. L'intention était d'avoir au moins un répondant dans chaque pays pour chaque catégorie. Nous espérions donc avoir un minimum de soixante-cinq participants. Vingt-six retours ont été reçus des dix pays de la liste initiale qui ont répondu, et trois autres pays ne figurant pas sur la liste ont répondu. Il s'agit des pays suivants: Égypte, Ghana, Kenya, Liberia, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Maroc, Afrique du Sud, Soudan, Tunisie et Ouganda.

Deux pays ont presque satisfait au critère minimum de cinq questionnaires, à savoir l'Ouganda et la Tunisie, alors que l'Afrique du Sud a rempli trois questionnaires. Les autres pays ont renvoyé un ou deux questionnaires chacun. Bien que le taux de réponse n'ait pas été à la hauteur de nos attentes, à savoir un minimum de six questions par pays, un examen plus approfondi des données reste pertinent, et les questions posées apportent un éclairage. La raison principale pour laquelle les données restent utiles réside dans la méthodologie de l'enquête qui a été retenue à dessein et qui visait à obtenir les avis d'experts.

4.6 Instruments d'enquête

Le questionnaire se composait de cinq sections de fond sur lesquelles il fallait donner des réponses. Une autre section a été incluse, qui présentait des directives sur le remplissage du questionnaire[52]. L'enquête du MAEP couvre les sections suivantes:

a) Contexte et justification

Il s'agit de la section que nous venons de couvrir. Elle fournit le contexte et la justification de l'étude, y compris les orientations, et d'autres documents fournissant des informations sur le remplissage du questionnaire de l'enquête. Un document en ligne a été mis à disposition pour expliquer la raison d'être de l'étude, préciser les personnes à qui le questionnaire est adressé et comment le remplir. Cette partie de l'instrument comprenait les coordonnées du destinataire des questionnaires remplis.

b) Caractéristiques démographiques

Dans cette partie du questionnaire, les noms, l'âge, le sexe, l'employeur, les qualifications et les années d'expérience ont été collectés. Les noms seront retirés de l'analyse. Ces données étaient importantes pour obtenir des rendez-vous et discuter l'avancement de l'enquête.

c) Sensibilisation aux principes et stratégies du CEPA

La question permettant d'obtenir une réponse sur la sensibilisation ou non du répondant aux principes du CEPA était une question directe qui appelait la réponse « oui » ou « non ». Cette réponse oriente l'analyse et les interventions stratégiques. La réponse par « oui » ou par « non » devrait indiquer la compréhension ou autrement le niveau auquel se trouve le pays et permettre de savoir les pratiques déployées par le pays en matière d'administration publique.

52 L'enquête complète du MAEP sur les principes du CEPA est jointe en annexe.

d) Connaissance, compréhension et application des principes et stratégies du CEPA

Cette section comportait six questions portant sur l'ambition des principes et stratégies du CEPA de rejoindre le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD. Pour que les principes répondent aux critères rigoureux et soient adoptés par la Commission de statistique, il faut une méthodologie qui permet de comprendre pourquoi les principes sont importants et d'identifier ces derniers dans le système statistique des postes, classifications et indicateurs statistiques. Il doit y avoir des preuves de l'existence de pratiques plausibles et de mise en œuvre des principes. Les questions ont permis de mesurer le niveau de connaissance et de compréhension des participants en s'appuyant sur la façon dont ils ont classé, premièrement, les 11 principes dans les trois catégories (efficacité, responsabilité et inclusion), et deuxièmement, les 62 stratégies sous les 11 principes.

e) Défis liés à la mise en œuvre des principes et stratégies du CEPA

La pratique est aussi importante pour la Commission de statistique des Nations Unies. Pour qu'elle adopte les principes du CEPA comme norme statistique pour les indicateurs relatifs aux ODD, la Commission de statistique doit effectuer des tests sur la méthodologie, la disponibilité des données et les pratiques de mesure. L'objectif de cette section est de déterminer dans quelle mesure les principes et les stratégies sont appliqués et les défis de mise en œuvre visibles ou déductibles.

f) Application des principes du CEPA dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et expériences des pays en matière de mesures d'atténuation.

L'enquête, réalisée dans le contexte de la COVID-19, a permis d'identifier les opportunités et les menaces pour les stratégies du CEPA. De plus, elle a donné l'occasion de détecter les forces et les faiblesses des pays dans la mise en œuvre de ces stratégies. La dernière section résume les expériences des pays concernant la riposte à la COVID-19 et annonce un chapitre distinct portant les études de cas de pays.

g) Conclusions et recommandations

Cette section présente les observations, les conclusions et les recommandations sur les trois composantes suivantes: projets stratégiques; projets d'élaboration de politiques rationnelles; et projets de développement statistique.

4.7 Contexte et justification

4.7.1 Validation de l'instrument d'enquête

L'instrument d'enquête a fait l'objet de discussions et a été validé lors d'une série de consultations, notamment auprès de l'organe suprême du MAEP et du Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique. L'enquête a été partagée sur la plateforme en ligne du MAEP. Elle comptait dix-huit questions principales plus ou moins détaillées dans des sous-questions. Le questionnaire d'enquête a été traité à l'aide du logiciel SPSS, et les résultats sont présentés sous forme de statistiques descriptives en utilisant des graphiques générés par le logiciel SPSS et les feuilles de calcul Excel. Le temps nécessaire pour le remplissage du questionnaire était d'environ une heure.

4.7.2 Audience et limites de l'étude

Le rapport d'étude préliminaire devrait être présenté au Comité des points focaux du MAEP et à l'Architecture africaine de gouvernance pour validation d'ici le premier trimestre de 2021. Le rapport final sera soumis au Comité des points focaux du MAEP et officiellement présenté lors de la session annuelle du CEPA en 2021. L'étude

a adopté une approche fondée sur les informateurs clés. Il s'agissait de couvrir 17 pays et d'interroger au moins cinq participants par pays. Au total, le nombre de participants serait donc de 85. Toutefois, 13 pays ont finalement répondu à l'enquête, avec en moyenne deux réponses reçues de chaque pays. Le nombre final de participants était donc de 26, ce qui était est bien inférieur à l'objectif fixé. Quoi qu'il en soit, étant donné qu'il s'agissait d'une étude auprès d'informateurs clés, les informations recueillies auprès des participants ont servi l'objectif prévu.

4.7.3 Résultats

Les résultats de l'enquête sont répartis dans quatre domaines. Il s'agit des caractéristiques démographiques des participants, de leur niveau de sensibilisation, de connaissance, de compréhension et d'application des principes du CEPA dans les activités politiques. Dans le contexte de la COVID-19, l'étude a examiné l'ampleur de ses effets sur les 62 stratégies adoptées pour les principes du CEPA. Le rapport comportera quelques tableaux, toutefois un tableau statistique complet distinct sera fourni. Étant donné que les cas sont peu nombreux, l'utilisation de pourcentages et de graphiques risque d'éluder la véritable nature de ce qui est présenté. C'est la raison pour laquelle nous préférons indiquer les chiffres bruts pour accompagner les graphiques. Néanmoins, par souci d'élégance, nous présentons des graphiques.

4.8 Résultats de l'enquête du MAEP

4.8.1 Données démographiques

Vingt-six personnes ont été interrogées. Cinq d'entre elles ont répondu en français et 21 en anglais. En ce qui concerne la ventilation par sexe, 18 hommes et 7 femmes ont répondu. Un répondant n'a pas indiqué son sexe. En termes de pourcentage, près de 70% des participants étaient des hommes, et 30% des femmes. Les chiffres absolus sont indiqués dans la figure 10 ci-dessous. Cela n'est pas surprenant étant donné la prédominance des hommes dans les structures économiques formelles, privées et publiques, en Afrique. À ce jour, l'Afrique n'a connu que neuf cheffes d'État plus d'un demi-siècle après les indépendances.

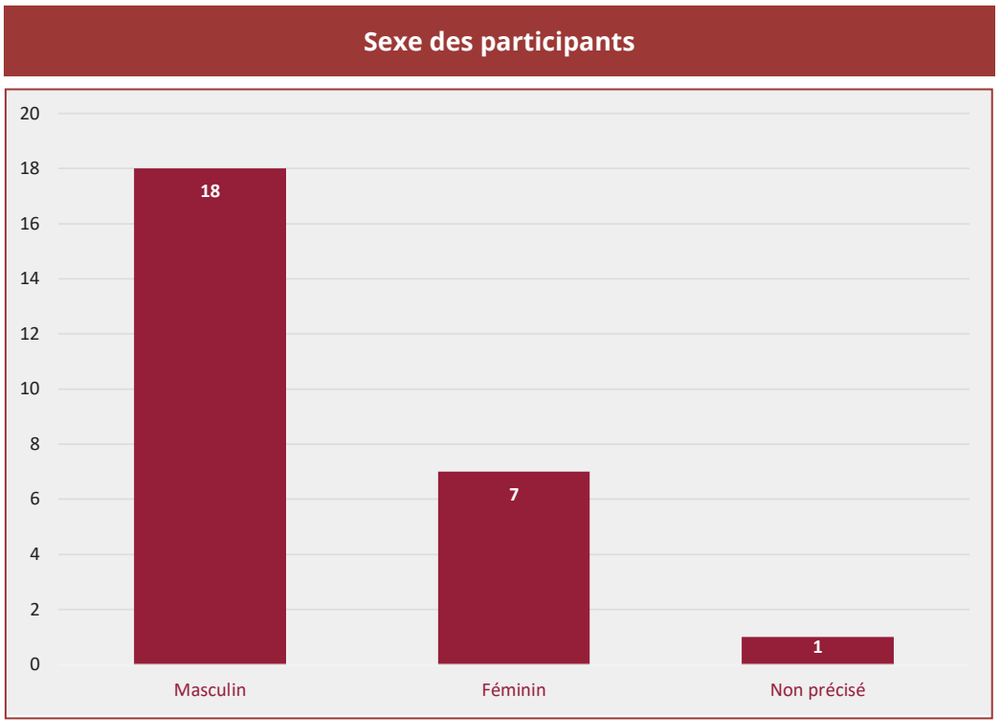

Figure 10: Sexe des participants

La répartition par âge dans la figure 11 montre qu'environ moins de la moitié des participants ont moins de 40 ans. Si les personnes âgées de 40 à 49 ans et plus représentent environ 81% en chiffres absolus, 18 participants ont plus de 40 ans et 5 ont moins de 40 ans. L'âge d'un participant n'a pu être déterminé. La figure 11 montre la répartition des participants par tranche d'âge. La prédominance des adultes d'âge mûr parmi les participants participant à l'étude est attribuée au fait que l'étude ciblait des experts déjà établis et expérimentés.

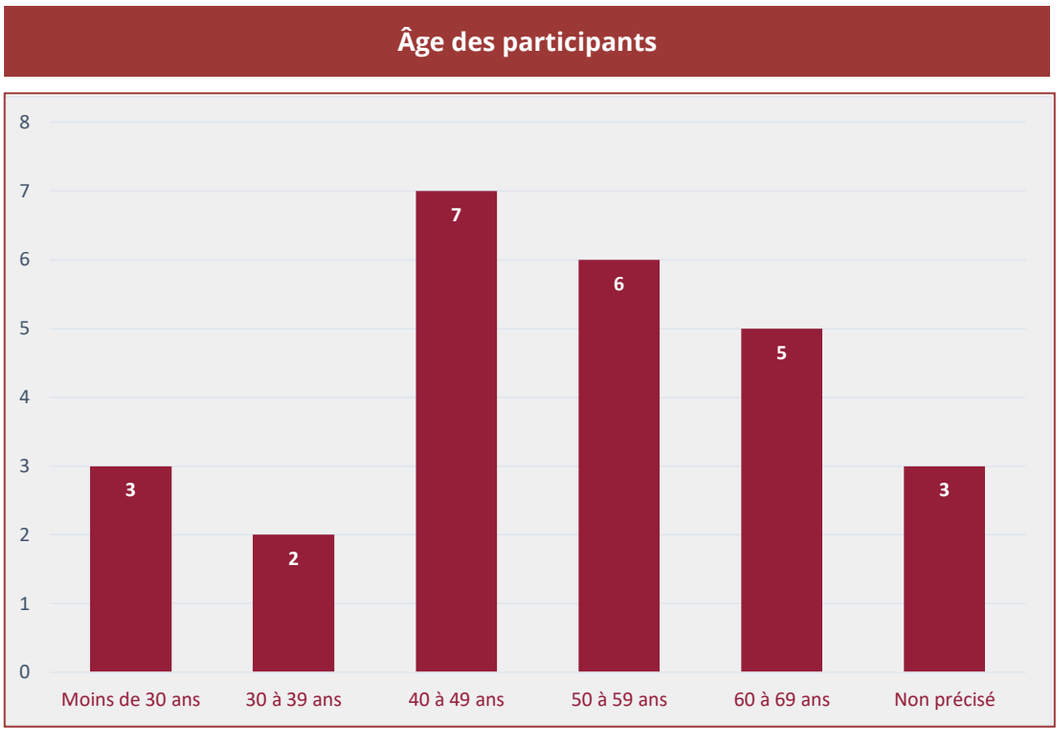

Figure 11: Âge des participants

La figure 12 montre que, par secteur, la moitié des participants sont issus du secteur public. Douze pour cent étaient issus des secteurs des ONG et de la société civile, tandis que 23% étaient dans le monde universitaire. Bien que le nombre de participants interrogés soit très faible, ils sont répartis sur plusieurs secteurs et leur expérience, telle que reflétée dans le tableau sur l'expérience, fournit des informations importantes qui étaient attendues.

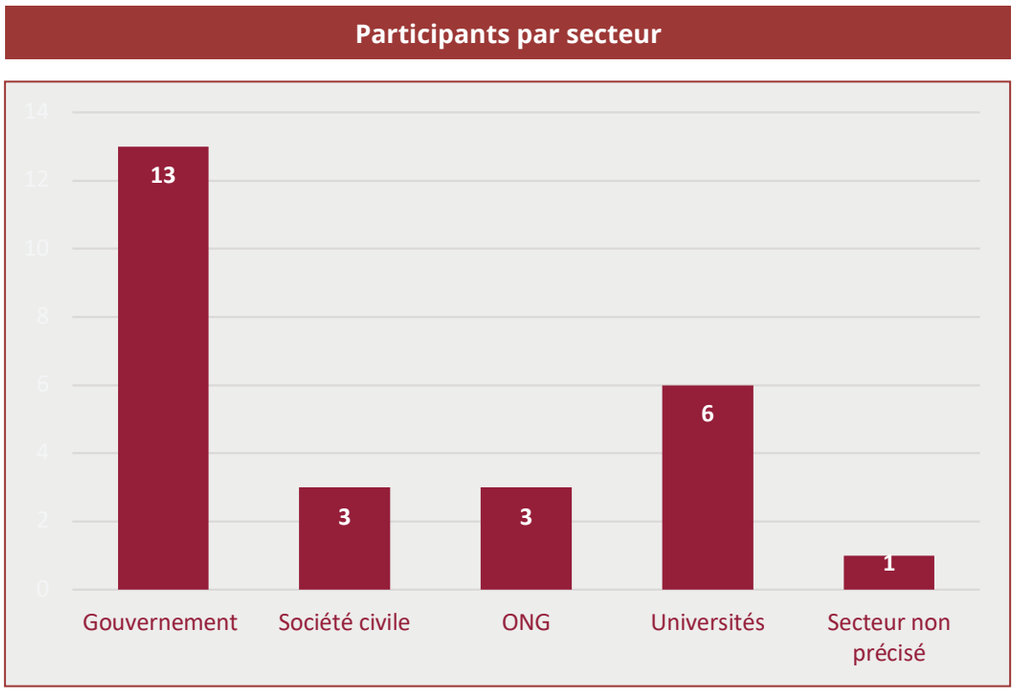

Figure 12: Participants par secteur

Les experts interrogés occupent des postes de direction dans leurs bureaux ou sont professeurs dans les institutions qui les emploient. Il est donc clair que l'hypothèse selon laquelle ils ont des avis d'expert est raisonnable et convaincante.

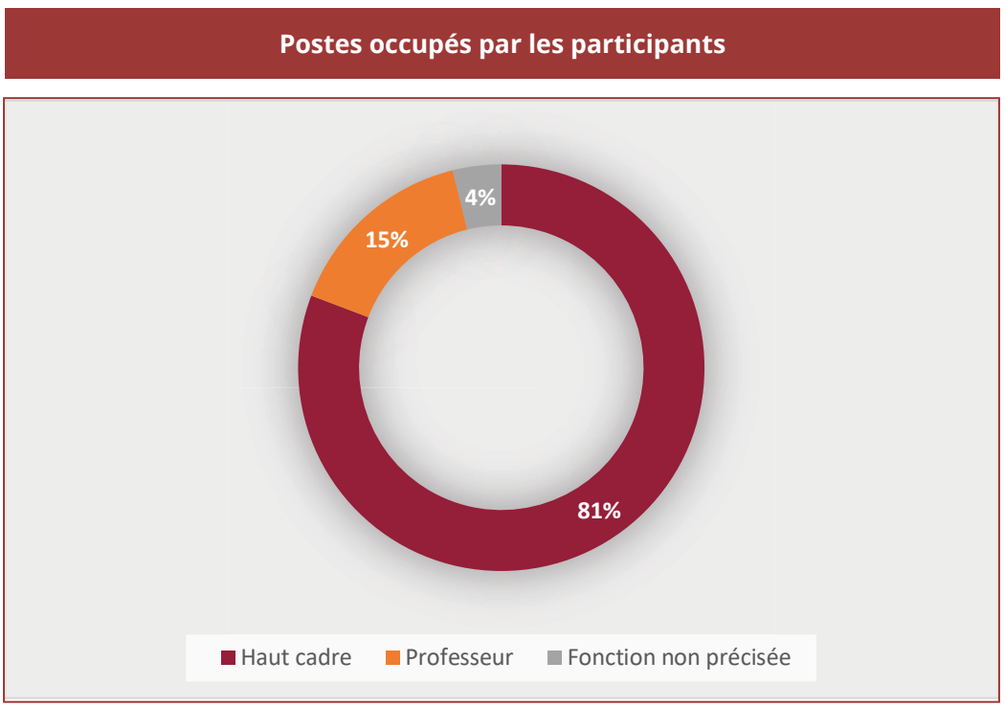

Figure 13: Postes occupés par les participants

La figure 14 ci-dessous donne une idée sur l'expérience des participants dans leurs domaines d'activités respectifs. Près de 80% des participants ont plus de 11 ans d'expérience professionnelle. Près de 42% ont plus de 20 ans d'expérience professionnelle. Vingt-trois pour cent ont dix ans ou moins d'expérience. On peut en conclure que, compte tenu de leur expertise et de leur expérience professionnelle, les résultats à la question sur l'avis d'experts sont très pertinents pour le sujet à l'étude et que l'on peut s'y fier pour déterminer le degré de sensibilisation des personnes interrogées aux principes du CEPA et leur niveau de connaissance et de compréhension, y compris d'application, ces principes. Les tableaux 5 à 8 nous donnent un niveau de confort pour que nous puissions fournir des résultats substantiels sur la question de recherche malgré nos réserves sur la taille prévue des participants et les résultats obtenus dans l'étude.

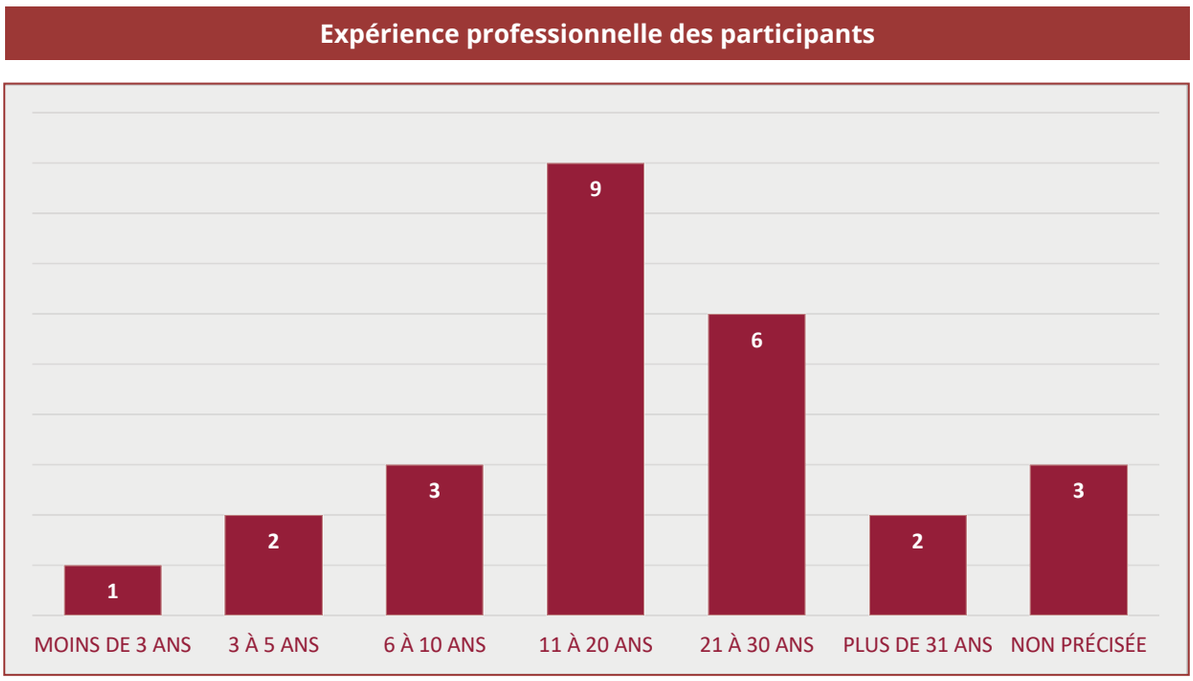

Figure 14: Expérience professionnelle des participants

D'une certaine manière, les résultats donnent des informations qu'une enquête fondée sur des groupes de discussion aurait également données. C'est-à-dire que les questions clés sur lesquelles les études et les interventions élargies peuvent être basées ne sont pas surprenantes, comme cela sera révélé dans les parties suivantes du rapport qui couvrent les principes et les stratégies.

La figure 15 présente les réponses de 13 pays sur les 17 pays ciblés par le questionnaire. Comme indiqué précédemment, l'Ouganda et le Sénégal ont presque atteint l'exigence minimale de cinq réponses, en renvoyant quatre questionnaires remplis chacun, suivis par l'Afrique du Sud avec trois retours. Les autres pays ont renvoyé une ou deux questionnaires chacun.

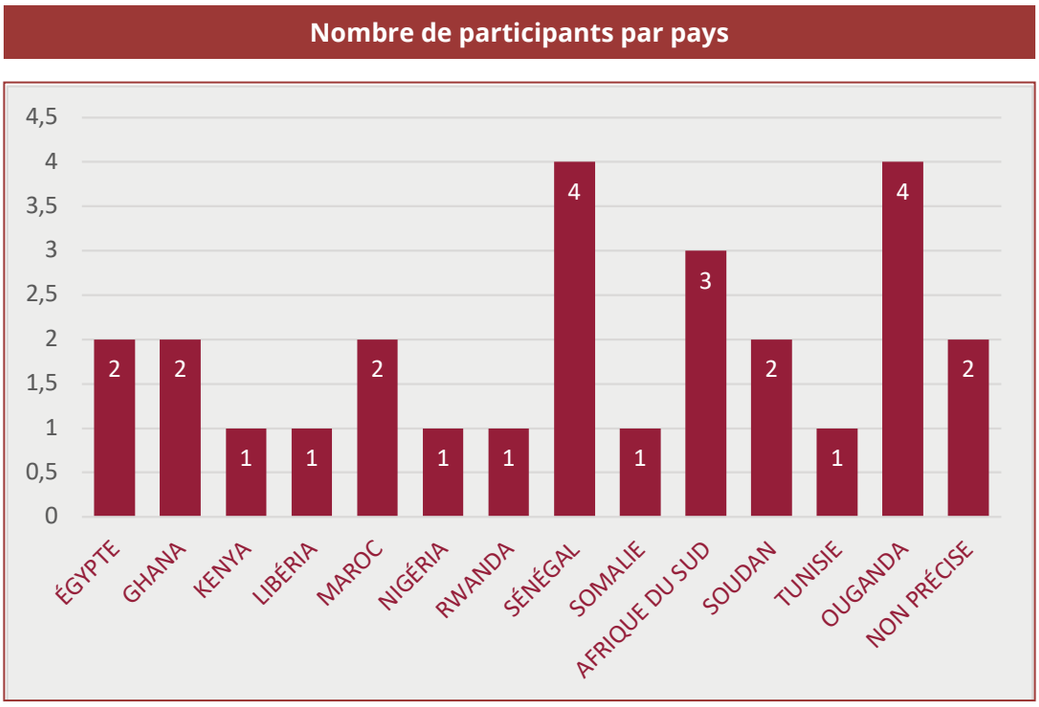

Figure 15: Nombre de participants par pays

Les informations émanant de cette section sur les données démographiques montrent que les femmes ont été largement sous-représentées parmi les répondants. L'âge des répondants, le portefeuille dont ils ont la charge dans la société, les différents organismes dans lesquels ils travaillent, la représentation des pays et leur expérience sont autant d'éléments qui donner à penser qu'ils apporteront des connaissances crédibles qui serviront de levier à la mise en œuvre des recommandations. Le rapport note toutefois que le nombre de répondants ciblés au départ n'a pas été atteint. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit d'une enquête fondée sur des informateurs clés, les nombres réduits permettent d'obtenir des informations essentielles.

4.9 Évaluation de la connaissance des principes du CEPA

La Commission de statistique des Nations Unies nous apprend que les normes et la normalisation sont importantes. Ces notions sont contenues dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies. Il est important que nous prenions note d'une norme prospective à laquelle les principes du CEPA peuvent aspirer. Par conséquent, en guise d'introduction aux questions centrales de l'enquête, nous devons souligner que le concept de normalisation est crucial. La normalisation est un facteur de conformité dans tous les domaines. Il s'agit du principe de l'utilisation et de la réutilisation. Mais surtout, la normalisation repousse les limites de la mise à l'échelle des processus et institutionnalise les pratiques. À cet égard, pour que les principes du CEPA soient utiles à la gouvernance, ceux qui les utilisent doivent être immergés dans leur méthodologie. La classification est une pratique standard en termes de normes, de définitions et d'applications. Par conséquent, l'essence de l'enquête est de vérifier dans quelle mesure les personnes interrogées qui ont une opinion d'expert sont supposées, comme indiqué précédemment, maîtriser les normes et les classifications applicables des principes du CEPA. De plus, nous explorons les niveaux de sensibilisation, de connaissance, de compréhension et d'application de ces

principes par les participants, y compris dans le contexte de la COVID-19. Par conséquent, notre objectif sera de déterminer dans quelle mesure l'opinion des experts est alignée sur les normes et les classifications des principes du CEPA. La divergence des réponses mettra en évidence la nature des interventions requises. Premièrement, nous interrogeons la conscience des principes.

La figure 16 présente le niveau de sensibilisation aux principes du CEPA sur la question de savoir si les pays sont sensibilisés aux principes du CEPA. Ainsi, pour les 11 principes, la quasi-totalité des 6 femmes interrogées a confirmé qu'elles étaient au courant de l'existence de ces 11 principes. Dans deux cas seulement, une femme n'était pas au courant des principes. Dans l'ensemble, 89,5% des participants ont confirmé qu'ils étaient sensibilisés aux principes. Cinq participants ont indiqué qu'ils n'étaient pas au courant de l'existence des principes.

La figure 16 montre que les principes les plus connus sont les suivants: intégrité, collaboration, non-discrimination et transparence. Pour chacun des quatre principes mentionnés, 20 des 26 participants ont confirmé qu'ils étaient au courant de ces principes. Les réponses sont résumées dans le tableau 5. Il montre le niveau de sensibilisation aux principes du CEPA. Près de 90% des réponses (tableau 5) confirment que les personnes interrogées savent que les principes du CEPA existent. Ce taux élevé de sensibilisation confirme que le groupe sélectionné est un informateur compétent.

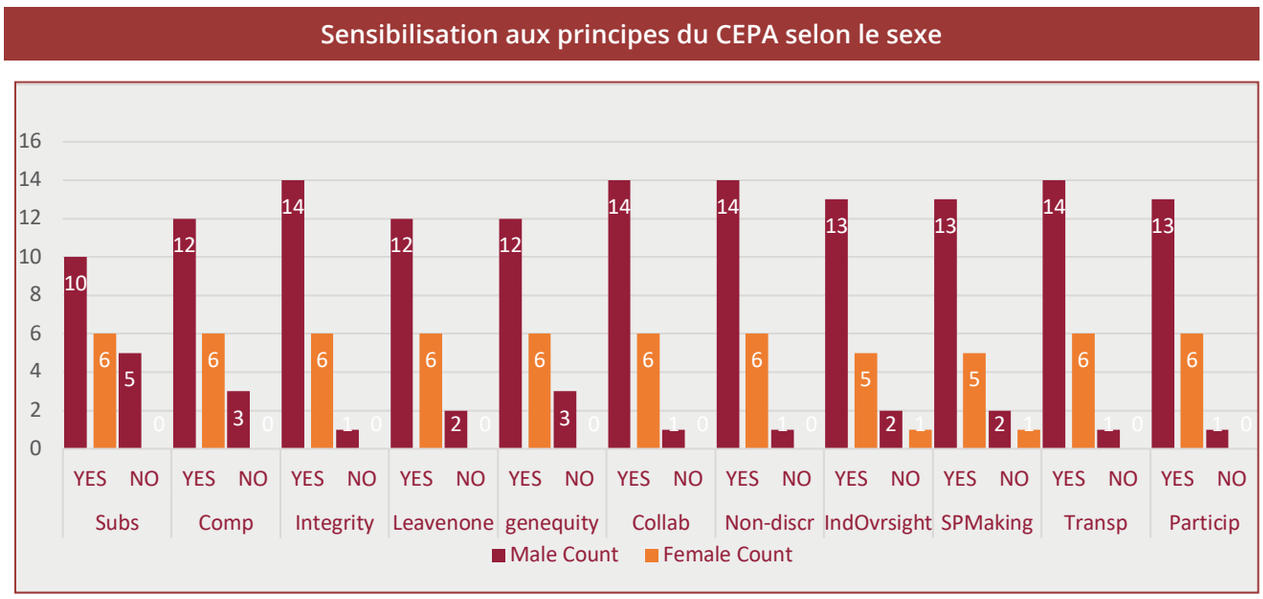

Figure 16: Sensibilisation aux principes du CEPA selon le sexe

La fourchette des participants masculins qui ont affirmé être au courant de l'existence des principes allait d'un minimum de 10 à un maximum de 14. Par principe, le rapport observe que pas moins de 10 participants n'étaient pas au courant de certains des principes, et que pas plus de six participants n'étaient pas au courant de certains de ces principes.

Tableau 5. Niveau de sensibilisation aux principes du CEPA

		Réponses	
		N	Pourcentage
Pourcentages relatifs à la sensibilisation	OUI	205	89.5%
	NON	24	10.5%

Messages clés et observations concernant la section 3

Il s'agit de deux observations et d'une recommandation

(i) Il est nécessaire de sensibiliser les experts nationaux concernés par l'adaptation et la mise en œuvre des ODD aux principes du CEPA. Si, sur les 26 experts et informateurs clés, cinq n'ont pas pu se prononcer sur la sensibilisation aux principes du CEPA, on peut se demander comment les praticiens non experts de l'administration publique font face à la familiarité, à la volonté et aux exigences des principes du CEPA.

(ii) Cependant, sur la base des réponses, le rapport a identifié et confirmé, par le biais du programme du CEPA et du MAEP, que les défis liés à la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 ont des réponses enfouies dans les principes du CEPA. Par exemple, les concepts de « ne laisser personne de côté » et d'élaboration de politiques rationnelles sont au cœur des indicateurs d'évaluation, mais aussi de la mise en œuvre des ODD et des processus du MAEP.

(iv) La conclusion que nous tirons est que nous devons sensibiliser les personnes qui sont chargées des ODD et de l'Agenda 2063 aux principes du CEPA et leur apprendre comment les appliquer de façon méthodique.

4.10 Connaissance, compréhension et application des principes et stratégies du CEPA

Pour comprendre dans quelle mesure les participants connaissent et comprennent les principes, le rapport utilise trois sources d'information. Premièrement, dans quelle mesure les réponses correspondent à la norme fournie par les principes du CEPA, d'abord en ce qui concerne la manière dont les principes s'intègrent dans les catégories et ensuite en ce qui concerne la manière dont les stratégies s'intègrent dans les principes tels que définis par le CEPA. Le plus important est de savoir combien d'entre eux ont répondu à ces deux questions clés.

La classification des principes du CEPA est présentée à la figure 7. La figure montre que les principes sont classés en trois catégories: efficacité, responsabilité et inclusion. Pour tester les connaissances des personnes interrogées à ce sujet, nous leur avons demandé de placer chacun des principes dans la catégorie appropriée.

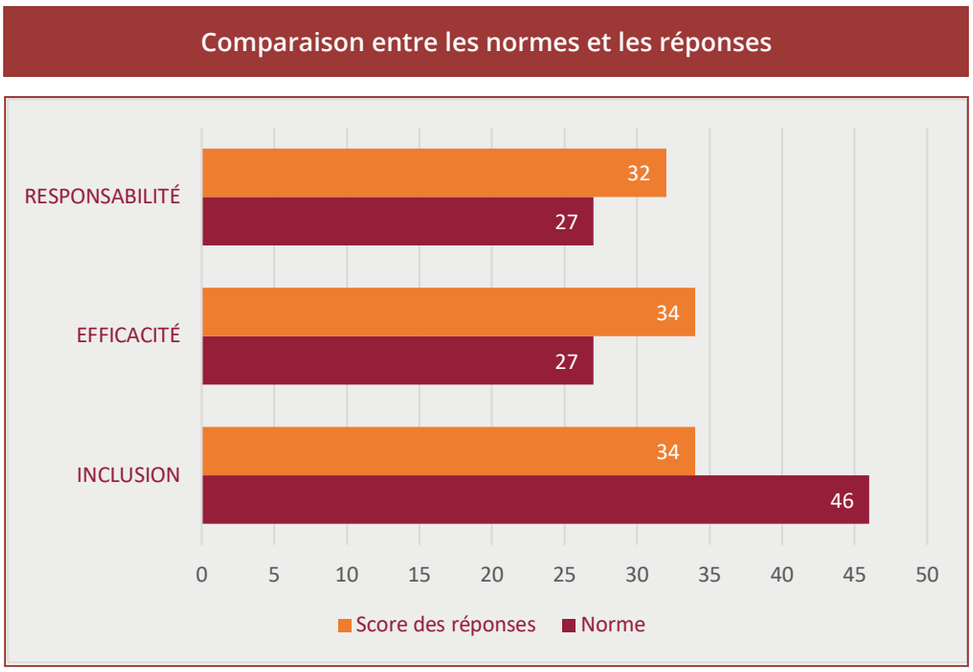

Figure 17: Comparaison entre les normes et les réponses

Pourquoi est-ce important ? Dans le monde des statistiques, la cohérence est cruciale, et pour y parvenir, un ensemble de normes sont définies. Ces normes sont maintenues par des classifications cohérentes. C'est dans cette optique que l'étude a cherché à connaître la capacité des personnes interrogées à classer ces principes. La figure 17 présente le niveau de connaissance des principes du CEPA en fonction de la manière dont ils se manifestent dans les trois catégories suivantes: efficacité, responsabilité et d'inclusion.

Il n'est pas surprenant que le degré de connaissance des principes présente des écarts par rapport à la norme, comme le montre la figure 17. L'importance de cette différence est liée au défi et à la nécessité de la normalisation et de la mise à l'échelle. Pour cela, il faut un accord sur les normes, surtout si les principes du CEPA doivent constituer une norme statistique. Les domaines de différence doivent être réduits même si les spécificités nationales sont importantes à prendre en compte. Au moyen du test de classification des principes, le rapport constate que l'écart varie de 15 à 25%, et que la moyenne est de 22%. Cette différence n'est pas minime. En fait, elle est trop importante et représente un défi qu'il faut relever pour que les pays se rapprochent progressivement de la norme. Comme le montre déjà le niveau de sensibilisation, les principes du CEPA sont essentiels à la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Ainsi, une immersion des administrateurs de la fonction publique est une étape nécessaire pour la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Les déficits de connaissances doivent être comblés pour que les ODD et les aspirations de l'Agenda 2063 puissent être réalisés.

De plus, le tableau 6 montre que sur les 26 personnes identifiées comme participants, la tentative de classer la subsidiarité dans l'une des trois grandes catégories a été correctement effectuée par huit participants, ce qui représente un taux correspondant de 31%. Cependant, il est également vrai que la transparence a reçu pas moins de 19 réponses correctes, soit 73%, ce qui représente un score correspondant impressionnant. Si nous transposons nos observations des résultats sur la sensibilisation à la connaissance, nous constatons un gradient décroissant entre les niveaux de sensibilisation et les niveaux de connaissance. Le score minimum a été de 61% et le maximum de 77%, contre un score minimum de 31% et un maximum de 73% respectivement, comme le montre le tableau 6.

Tableau 6. Connaissance des principes du CEPA par les participants

Principes	Nombre de réponses sur 26	Pourcentage
Inclusion (5)		
Subsidiarité	8	30.8
Ne laisser personne de côté	14	53.8
Non-discrimination	12	46.2
Participation	14	53.8
Équité intergénérationnelle	13	50.0
Efficacité (3)		
Compétence	14	53.8
Collaboration	16	61.5
Élaboration de politiques rationnelles	14	53.8
Responsabilité (3)		
Intégrité	17	65.4
Contrôle indépendant	14	53.8
Transparence	19	73.1

La figure 18 montre la différence entre le fait de prétendre être au courant et le fait de connaître les principes du CEPA. Il faut garder à l'esprit les barres orange dans le graphique pour la suite de l'analyse. Le score le plus élevé en matière de sensibilisation et de connaissance concerne le pilier de la transparence, avec 77% et 73%, respectivement.

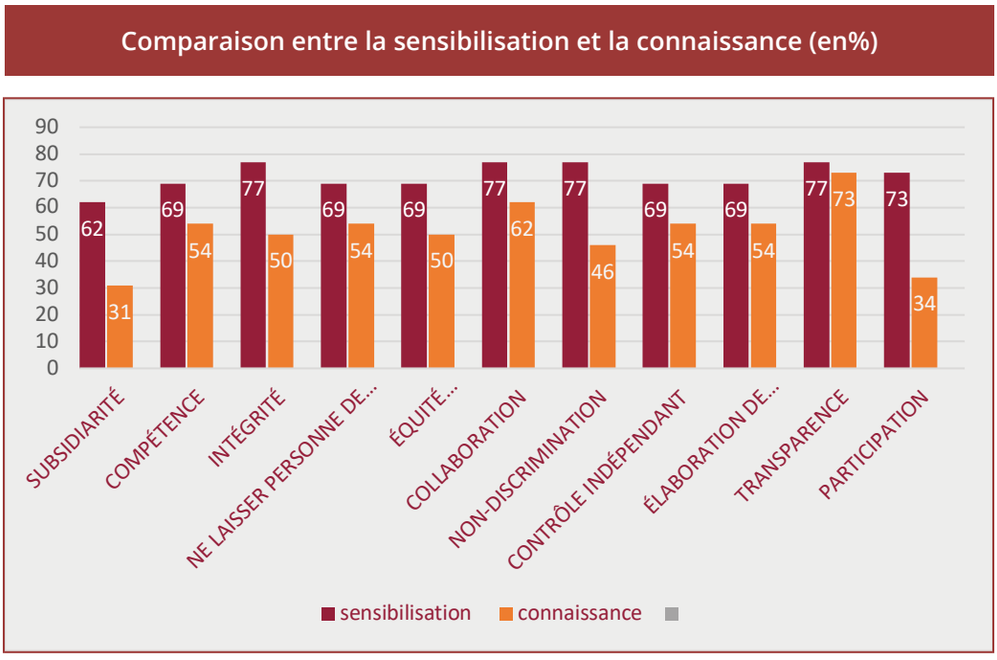

Figure 18: Comparaison entre la sensibilisation et la connaissance des principes du CEPA

Les scores ont été classés correctement par 19 participants. Vient ensuite la collaboration, avec un taux de 62%, pour laquelle 16 participants ont attribué la classification correctement.

Dans cette section, le rapport a étalonné l'étendue de la sensibilisation et de la connaissance en cherchant à savoir dans quelle mesure les personnes interrogées ont correctement placé les principes dans les trois catégories suivantes: efficacité, responsabilité et inclusion. Le rapport observe que si le niveau de sensibilisation aux principes

est élevé, avec un score de près de 90%, ce qui est inquiétant c'est la diligence avec laquelle les classifications sont correctement effectuées. Certaines personnes interrogées ont souligné qu'elles étaient conscientes des principes, mais ne les ont pas nécessairement catégorisées de manière appropriée, conformément à l'approche du Secrétariat du CEPA. Les erreurs de classification vont de deux tiers à un quart. Ce qui montre les défis qui existent en ce qui concerne la conformité avec les normes.

Principales recommandations sur les principes du CEPA

(iii) Les principes du CEPA sont essentiels pour diriger une administration publique efficace, responsable et inclusive. Cependant, le rapport observe le grand écart entre la conscience générale et la classification dans les principes, qui est la base de la connaissance et de la compétence.

(iv) Le rapport recommande que les principes du CEPA soient systématiquement fournis, non seulement par des formations destinées aux membres de l'administration publique, mais aussi en présentant les principes du CEPA comme un outil de pratiques et de normes indispensable dans l'administration publique.

(v) Une cohérence institutionnelle est nécessaire entre le Secrétariat du CEPA, les missions africaines auprès des Nations Unies, d'autres organes des Nations Unies comme le PNUD, et les organes africains, par exemple le MAEP, pour diffuser les principes au niveau national.

4.10.1 Connaissance et compréhension des principes du CEPA

La question relative à la connaissance et la compréhension visait à déterminer comment les participants répartiraient les 62 stratégies entre les 11 principes. L'analyse fournit trois sources de preuves provenant de l'enquête. La première est la figure 19, qui compare les réponses sur les principes par rapport à la norme telle que classée par le CEPA. La seconde consiste à comprendre la proportion de ceux qui ont répondu qu'ils ont une idée de la base de connaissances des experts. La troisième compare les réponses sur la sensibilisation, la connaissance et la compréhension en fonction des réponses des personnes interrogées lors de l'enquête. Examinons dans un premier temps la figure 19.

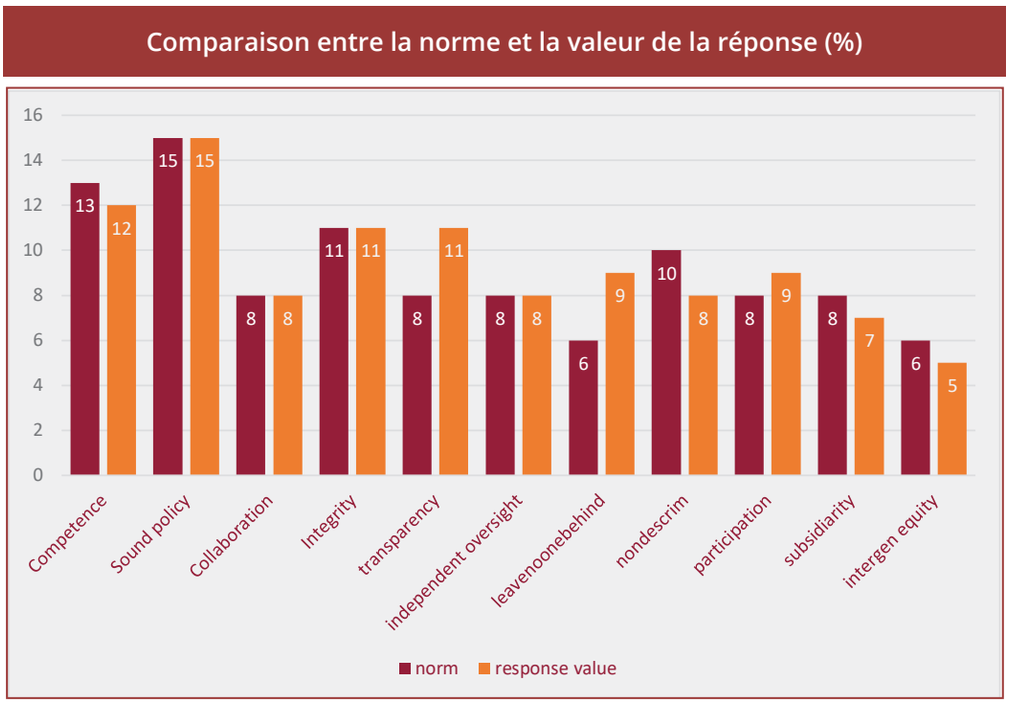

Figure 19: Comparaison entre la norme et la valeur de la réponse selon chaque principe du CEPA

Pour quatre de ces principes, à savoir l'élaboration de politiques rationnelles et la collaboration, qui relèvent de l'efficacité, d'une part, et l'intégrité et le contrôle indépendant, qui relèvent de la responsabilité, d'autre part, le rapport note que ces réponses correspondent parfaitement à la norme. De plus, la plupart des réponses diffèrent légèrement de la norme. Ceci est quelque peu paradoxal, étant donné qu'une affectation beaucoup plus légère de onze principes à travers les trois catégories d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion a généré d'énormes divergences. Cela revient à dire que la répartition de 62 stratégies sous les 11 principes est très différente de la classification des 11 principes sous les trois catégories.

La rapport peut maintenant indiquer que les personnes interrogées connaissent et comprennent les principes du CEPA, une observation qui réfute une conclusion faite précédemment en comparant la sensibilisation et la connaissance. Mais ce paradoxe n'est qu'une partie de l'information. L'autre partie est fournie par le tableau 3 qui reflète le nombre de participants ayant répondu à chacune des questions. Seuls six participants ont abordé les points qui relèvent du principe de subsidiarité. Cela représente pour cette valeur un taux de réponse de 23%. Les réponses dans certains cas ont également atteint 19, soit 73%. C'est le cas pour la transparence.

Ainsi, il y a une grande différence entre la répartition des 62 stratégies entre les 11 principes et la classification des 11 principes en catégories catégories.

L'enquête est passée des principes aux stratégies et, à cet égard, elle a permis de vérifier dans quelle mesure les personnes interrogées connaissaient et comprenaient les stratégies. Si elles étaient connues, chacune des stratégies aurait été classée correctement selon le principe approprié. La figure 20 présente les stratégies et les principes auxquels elles sont associées. Cette figure permet d'expliquer le paradoxe ou la divergence que le rapport a mis en évidence.

En ce qui concerne cet aspect de la répartition des 62 stratégies entre les 11 principes, l'avis des experts varie de 19,2% à 50%, comme le montre le tableau 7. Dix des stratégies ont été classées correctement par 38,5% des participants.

Tableau 7: Connaissance plus approfondie des principes du CEPA

Principe	Résponses	Pourcentage	Exemple de stratégie
Transparence	13 5 CEPA	50	Données sur le gouvernement ouvert
Intégrité	9 7 CEPA	34	Élimination de la pratique des pots-de-vin et du trafic d'influence
Non-discrimination	10 7 CEPA	38	Interdiction de la discrimination dans la prestation de services publics
Contrôle indépendant	10 4 CEPA	38.5	Audit indépendant
Ne laisser personne de côté	8 4 CEPA	30.8	Désagrégation des données
Participation	8 5 CEPA	30.8	Désagrégation des données
Équité intergénérationnelle	5 4 CEPA	19.2	Gestion des écosystèmes
Élaboration de politiques rationnelles	9 8 CEPA	34.6	Interface science-politique
Collaboration	8 5 CEPA	30.8	Gouvernance de réseau
Subsidiarité	6 5 CEPA	23.1	Renforcement des capacités locales de prévention et d'atténuation des effets des chocs extérieurs et d'adaptation à ces effets
Compétence	7 8 CEPA	26	Investissement dans le cybergouvernement

Trois d'entre eux ont été correctement classés par 26% des participants, tandis qu'un seul a été correctement classé par 50% des participants. La figure 20 est une synthèse graphique des résultats, et les scores en pourcentage sont fournis d'abord pour le niveau de sensibilisation, ensuite pour le niveau de connaissance et de compréhension des principes et enfin pour le niveau de connaissance et de compréhension des 62 stratégies. Nous effectuons l'analyse en appliquant des outils statistiques qui testent l'hypothèse selon laquelle le niveau de sensibilisation, de connaissance et de compréhension des principes est élevé et uniforme. Le premier test compare la moyenne ou le niveau moyen de chacune des observations et nous pouvons conclure que celles-ci sont effectivement différentes. Le tableau 3 montre les résultats et donne à penser qu'il existe une complexité différenciée entre la sensibilisation, la connaissance et la compréhension, où la compréhension se révèle dans l'application. Le second test consiste à savoir si la différence considérable sur le plan statistique.

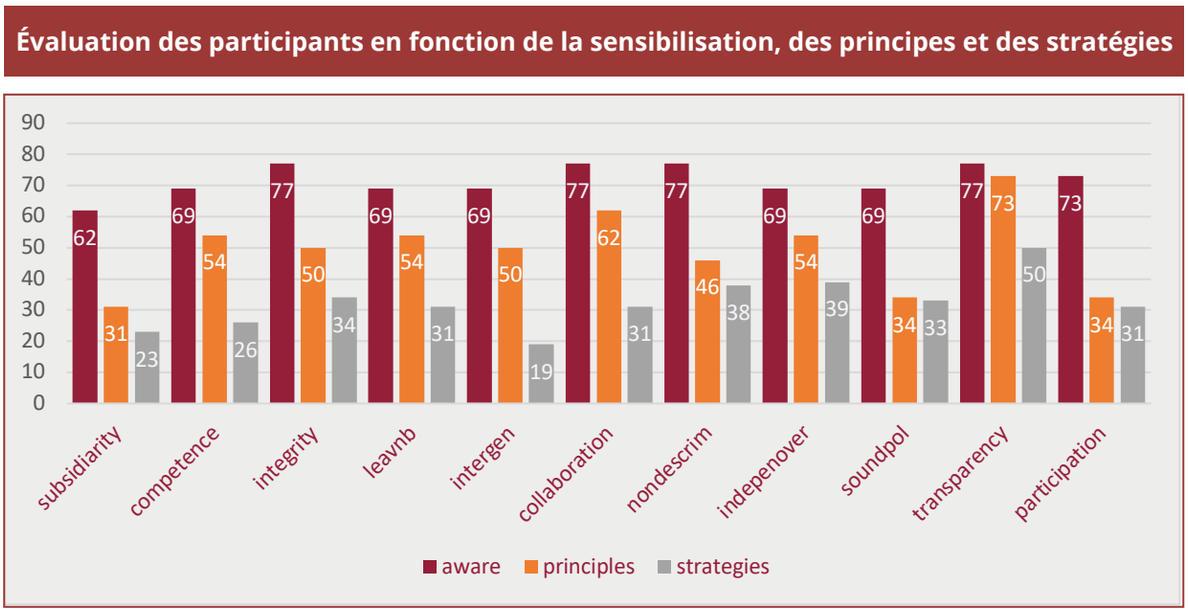

Figure 20: Évaluation des participants en fonction de la sensibilisation, des principes et des stratégies

Premièrement, nous comparons la sensibilisation et la connaissance. Les données montrent que la différence entre les deux variables est de 22,37%, soit presque la moitié de la taille de la moyenne pour la connaissance (49,27%) alors que la moyenne pour la sensibilisation est de 71,64%), avec une corrélation de 0,540. Deuxièmement, nous comparons la connaissance et la compréhension. Les moyennes sont de 49,27% et 32,27% respectivement, avec une corrélation de 0,519. Enfin, nous comparons la sensibilisation et la connaissance. Les résultats sont 71,64% et 32,27% respectivement, avec une corrélation de 0,519. Du point de vue de la matrice de corrélation, les résultats suggèrent un niveau d'association entre les trois variables de sensibilisation, de connaissance et de compréhension (tableau 8). Cependant, lorsqu'il s'agit de comparer ou non les performances des participants sur ces variables sensibilisation, connaissance et compréhension, les tests statistiques de signification sur chacune des paires ont donné 0,000, ce qui est inférieur à 0,05. Cela implique que les moyennes des observations appariées sont statistiquement différentes selon le contrôle de l'importance.

Tableau 8. Test de signification du lien entre la sensibilisation, la connaissance et la compréhension

Statistiques relatives aux échantillons appariés

		Moyenne	N	Écart-type	Écart-type moyen
Paire 1	Sensibilisation	71,64	11	4,945	1,491
	Connaissance	49,27	11	12,666	3,819

Corrélations entre les échantillons appariés

		N	Corrélation	Signification
Paire 1	Sensibilisation et connaissance	11	0,540	0,087

Statistiques sur les échantillons appariés

		Moyenne	N	Écart-type	Écart-type moyen
Paire 2	Connaissance	49,27	11	12,666	3,819
	Compréhension	32,27	11	8,380	2,527

Corrélations entre les échantillons appariés

		N	Corrélation	Signification
Paire 2	Connaissance et compréhension	11	0,519	0,102

Statistiques relatives aux échantillons appariés

		Moyenne	N	Écart-type	Écart-type moyen
Paire 3	Sensibilisation	71,64	11	4,945	1,491
	Compréhension	32,27	11	8,380	2,527

Corrélations entre les échantillons appariés

		N	Corrélation	Signification
Paire 3	Sensibilisation et compréhension	11	0,606	0,048

Tableau 9. Comparaison des moyennes appariées

Test des échantillons appariés									
		Différences appariées					t	df	Sig. (bilatéral)
		Moyenne	Écart-type		95% intervalle de confiance de la différence				
				Écart-type moyen	Inférieur	Supérieur			
Paire 1	Sensibilisation - connaissance	20.545	10.152	3.061	13.725	27.366	6.712	10	.000
Paire 2	Sensibilisation - connaissance	39.182	6.794	2.049	34.617	43.746	19.126	10	.000
Paire 3	Connaissance - compréhension	18.636	9.605	2.896	12.184	25.089	6.435	10	.000

La figure 21 présente le lien entre la connaissance et la compréhension en posant la question de savoir lequel des principes est le plus connu et lequel est le moins connu. Globalement, sur la base d'un nombre réduit de cas de 17 sur les 26 participants possibles, 20% des réponses à la question étaient des opinions liées aux principes les moins connus, et 80% étaient des opinions en faveur des principes généralement connus. Comme nous l'avons souligné précédemment, le nombre d'opinions des participants s'est considérablement réduit, passant de 26 à 17.

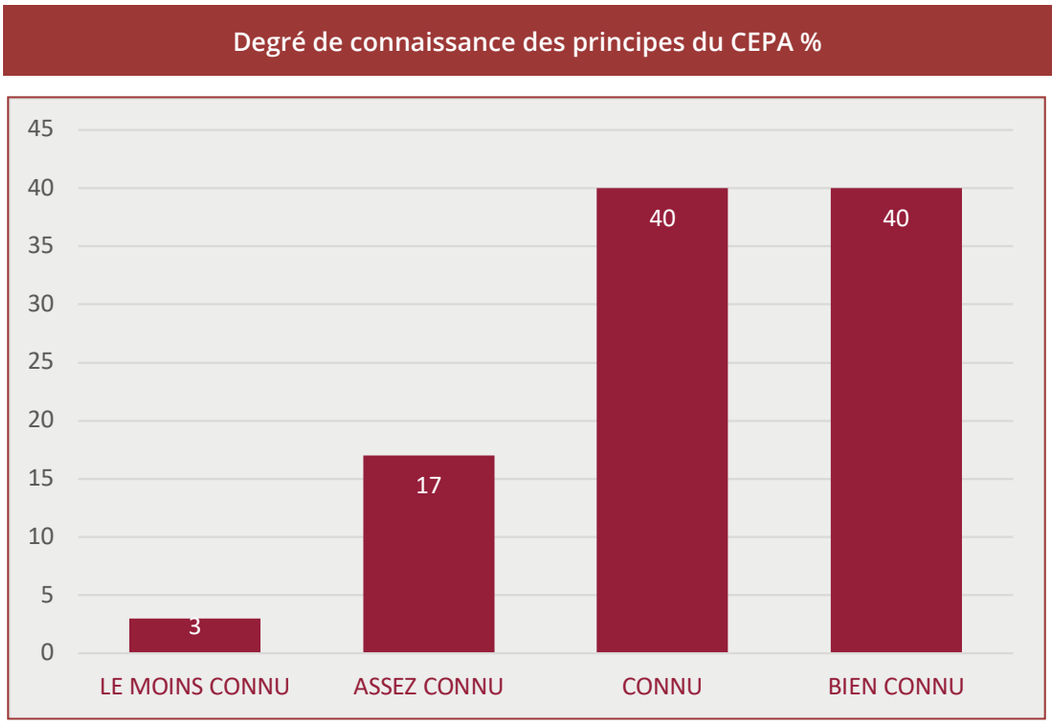

Figure 21: Degré de connaissance des principes du CEPA

La figure 22 est un extrait de 11 tableaux qui reflètent les principes et la mesure dans laquelle ils sont connus. Nous avons choisi deux cas extrêmes qui ont obtenu les meilleurs scores pour le moins connu et le plus connu. Le principe de subsidiarité enregistre la fréquence la plus élevée d'être le moins connu et le principe de collaboration est le plus connu, 11 experts ayant confirmé qu'ils le connaissent; mais jusque-là, le plus connu est représenté par un score de 42%. Cela suggère que les principes du CEPA ne sont pas bien connus, étant donné que moins de la moitié des experts les connaissent.

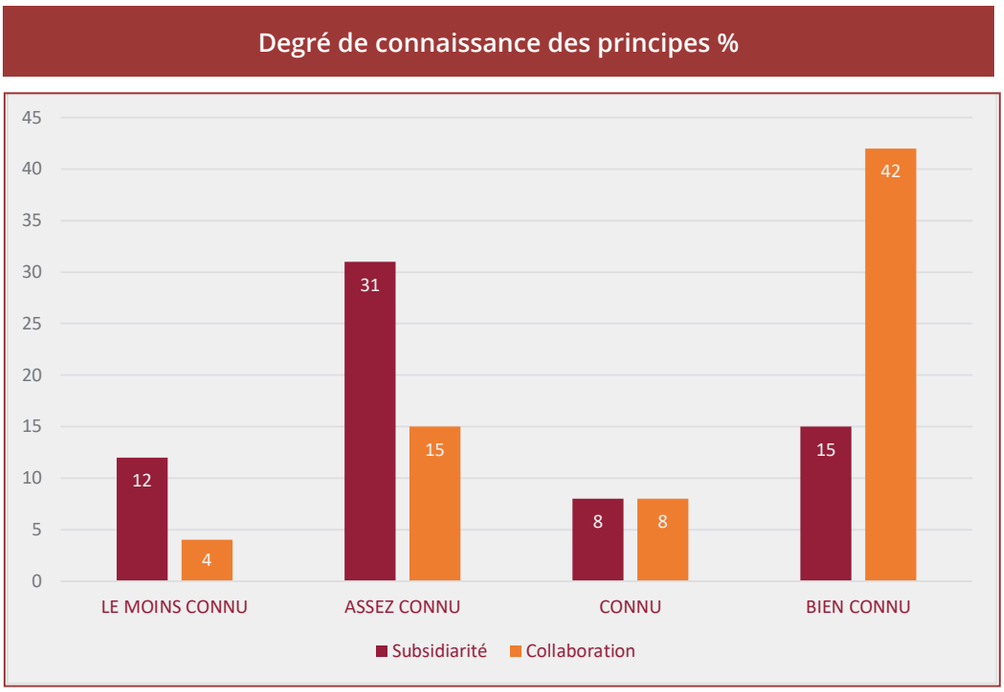

Figure 22: Degré de connaissance des principes du CEPA (pourcentage composite)

Dans la section 5, il a été établi de manière concluante que la connaissance et la compréhension des principes du CEPA requièrent beaucoup plus d'attention. L'existence des principes du CEPA se situe au niveau de la connaissance et de la compréhension générales. Pour que ces principes soient effectivement mis en œuvre, une approche systématique et un engagement à leur égard sont nécessaires. Nous formulons ci-dessous des observations et recommandations.

Messages clés et recommandations de la section 5

L'écart entre la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des principes est très important. La pertinence des principes n'est pas remise en question et le MAEP devrait s'appuyer fortement sur eux. À la lumière des preuves ci-dessus:

i) un manuel destiné à renforcer la sensibilisation et la compréhension des principes devrait être élaboré;

ii) pour que le manuel proposé soit utile, il doit être développé en collaboration avec le Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance. Ce manuel sera d'une grande utilité lorsque les principes et les indicateurs qui les accompagnent deviendront un ensemble d'indicateurs reconnus pour les ODD à la Commission de statistique des Nations Unies; et

iii) un programme de formation pilote sur la formation des administrateurs publics à ces principes devrait commencer prochainement.

4.11 Défis de la mise en œuvre des principes et stratégies du CEPA

4.11.1 Application des stratégies du CEPA dans certains pays africains et impact de la COVID-19

Dans les quatre sections précédentes, nous nous sommes appuyés sur un thème qui aborde des informations sur la sensibilisation, la connaissance et la compréhension. Dans cette section, nous examinons dans quelle mesure les principes et les stratégies du CEPA sont appliqués et applicables. Nous présentons également chacune des stratégies et la répartition de leur application.

Les principes du CEPA les plus et les moins appliqués dans 10 pays africains

Pour étayer ce point, la figure 23 reflète les principes du CEPA les moins et les plus appliqués.

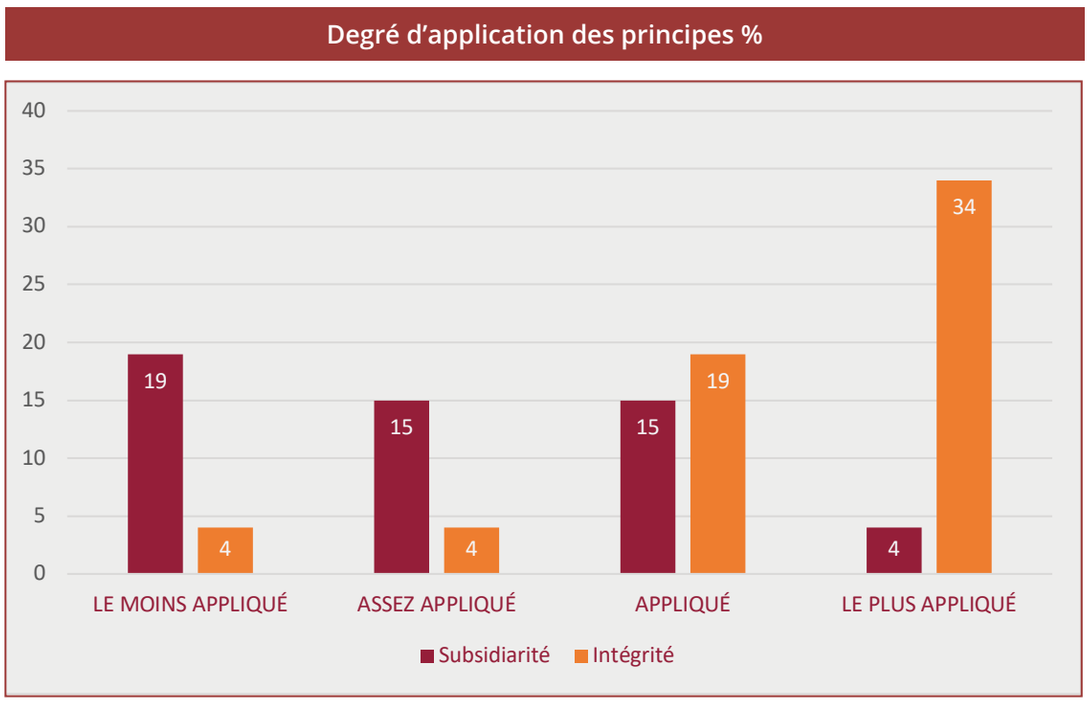

Figure 23: Degré d'application des principes du CEPA

Le principe le moins appliqué est la subsidiarité. Ce qui n'est pas surprenant puisqu'il s'agit du principe le moins connu. L'intégrité a obtenu le score le plus élevé, mais aussi dans la catégorie des principes les plus connus. Elle est arrivée en troisième position derrière la catégorie collaboration, avec huit experts, ce qui indique qu'elle est bien connue. Il n'est donc pas étonnant qu'elle figure en bonne place parmi les principes les plus appliqués. Cependant, l'inverse est vrai pour la collaboration, qui est le principe le plus appliqué, avec un score de six et une cinquième place.

Après avoir examiné les principes, passons aux stratégies. Il existe 62 stratégies du CEPA. La figure 24 met en lumière les stratégies les plus et les moins applicables.

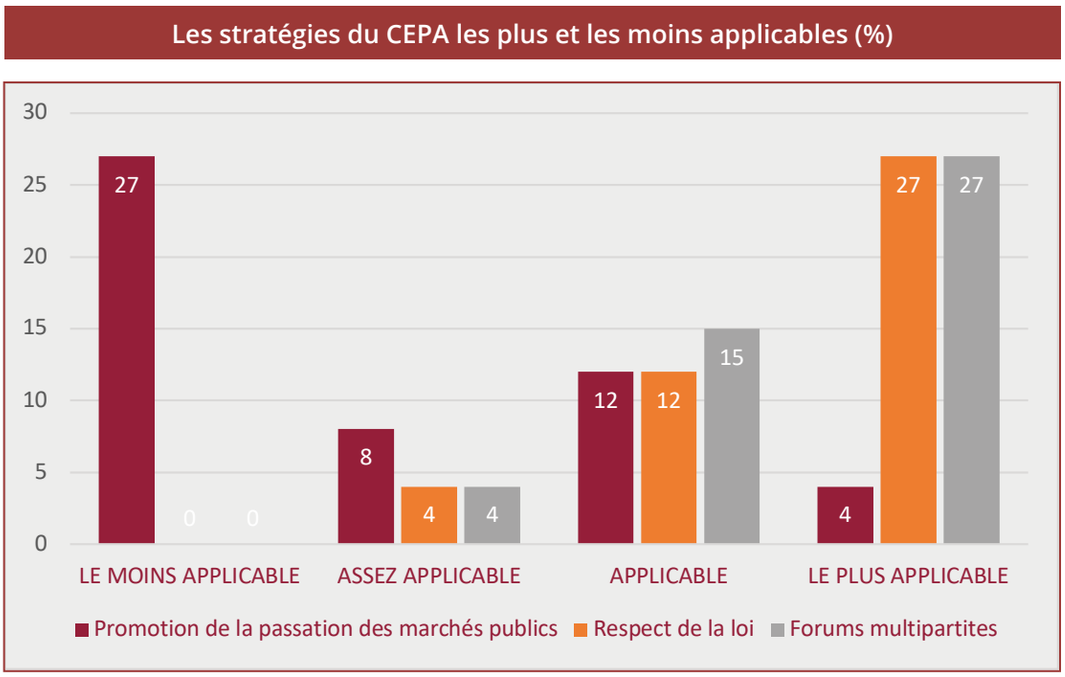

Figure 24: Les stratégies du CEPA les plus et les moins applicables (%)

La stratégie la moins applicable est la promotion de la diversité des effectifs du secteur public. Par ailleurs, trois stratégies se partagent la première place de stratégie la plus applicable. Ces trois stratégies sont: le respect de la légalité; les forums multipartites; et la gestion axée sur les résultats. Nous fournissons également une longue liste des stratégies et de leur application dans la figure 25, qui est une présentation détaillée de la figure 23.

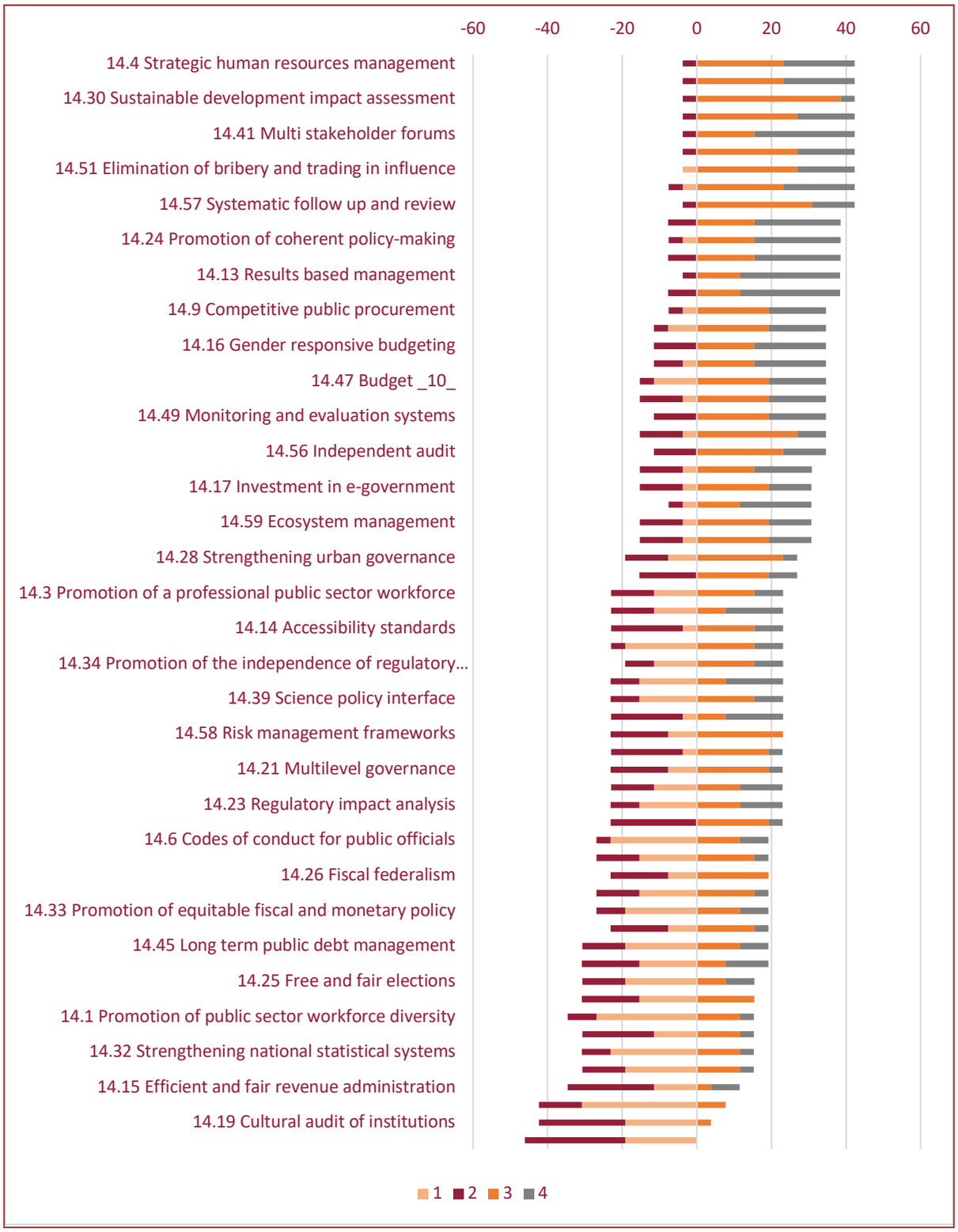

Figure 25: Niveau d'application des stratégies du CEPA (la note 1 indiquant la stratégie la moins appliquée, et 4 la plus appliquée)

4.12 Comment les principes et les stratégies s'appliquent dans le contexte de la pandémie de COVID-19

4.12.1 Hiérarchisation des stratégies du CEPA en fonction des pays africains et de l'impact de la COVID-19

En ce qui concerne les pressions exercées sur les stratégies des principes du CEPA, il n'est pas surprenant de constater que le fardeau de la dette publique ait été évoqué. Les points de vue sur le financement de la dette en tant qu'instrument de développement sont polarisés. La théorie économique néo-libérale actuellement en vigueur a souligné le rôle de la dette dans le développement et démontré les effets délétères de la dette sur le développement. La recette des réformes structurelles du FMI et de la Banque mondiale a été suivie sur tout le continent. Des pays comme l'Afrique du Sud, dans leurs déclarations de politique générale et leur présentation du budget à l'Assemblée nationale, affirment que la principale menace pour la croissance et le développement est l'augmentation du ratio dette/produit intérieur brut et la résistance persistante aux réformes structurelles. Le classement est reflété dans le tableau 13 et la figure 26. Cependant, les points les moins pressants sont la ventilation des données et le renforcement des systèmes statistiques nationaux, qui arrivent en dernière position.

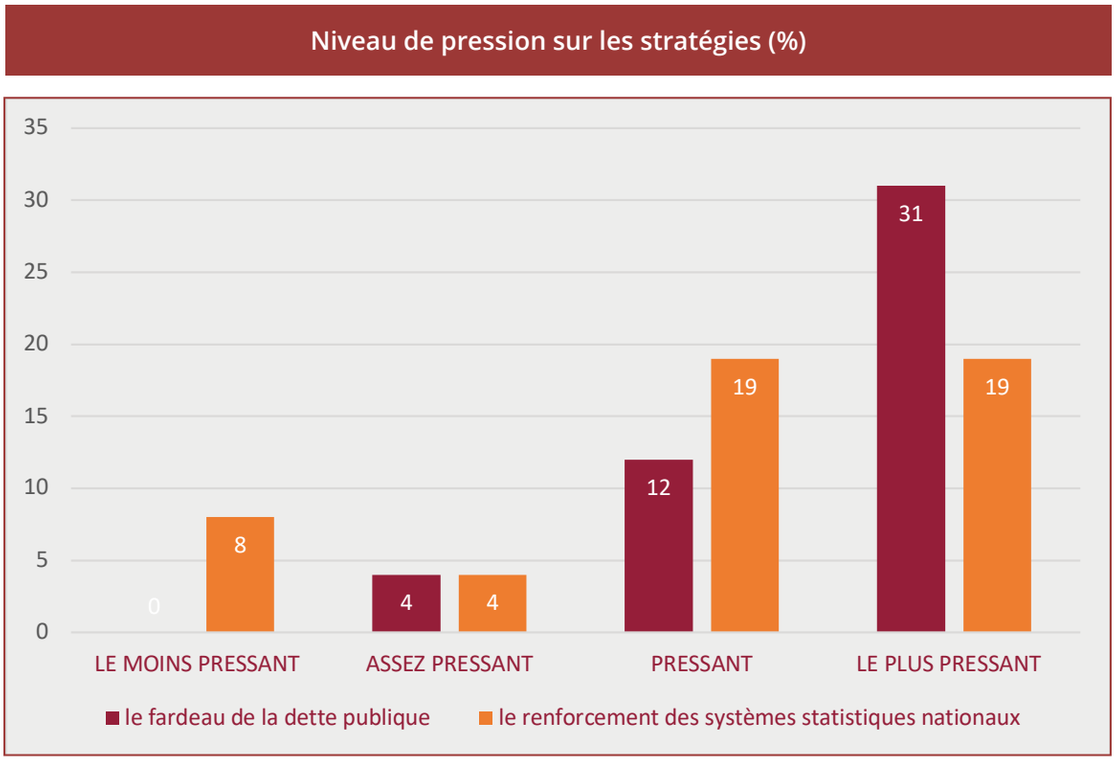

Figure 26: Niveau de pression sur les stratégies du CEPA

Le rapport se focalise sur les stratégies les plus menacées et sur celles qui ont le plus à gagner des opportunités offertes par la pandémie. La figure 27 montre que, dans l'ensemble, l'impact de la COVID-19 sur les principes du CEPA. Par exemple, 66% des stratégies sont impactées positivement, contre 34% qui sont impactés négativement.

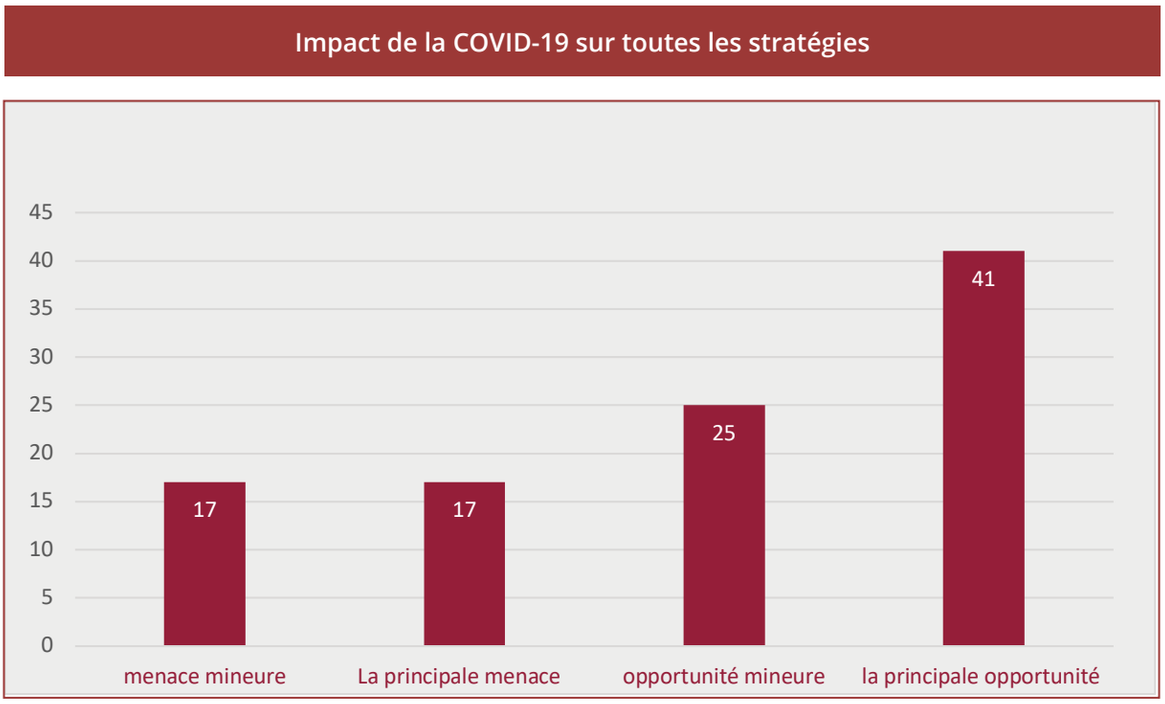

Figure 27: Impact de la COVID-19 sur toutes les stratégies du CEPA

La figure 28 montre que la principale menace identifiée a trait à l'ouverture des marchés publics à la concurrence, tandis que la principale opportunité est le renforcement des systèmes statistiques nationaux. Il est assez surprenant que les marchés publics soient à l'opposé des systèmes statistiques nationaux. Toutefois, ce n'est peut-être pas si surprenant étant donné que les pays ont été la cible d'allégations persistantes de pratique de pots-de-vin et de corruption dans le cadre de l'achat d'équipements de protection individuelle. Par ailleurs, les systèmes et bureaux statistiques nationaux ont été en première ligne pour riposter face à la pandémie, alors que l'appel à une réponse scientifique et fondée sur le risque se faisait de plus en plus pressant.

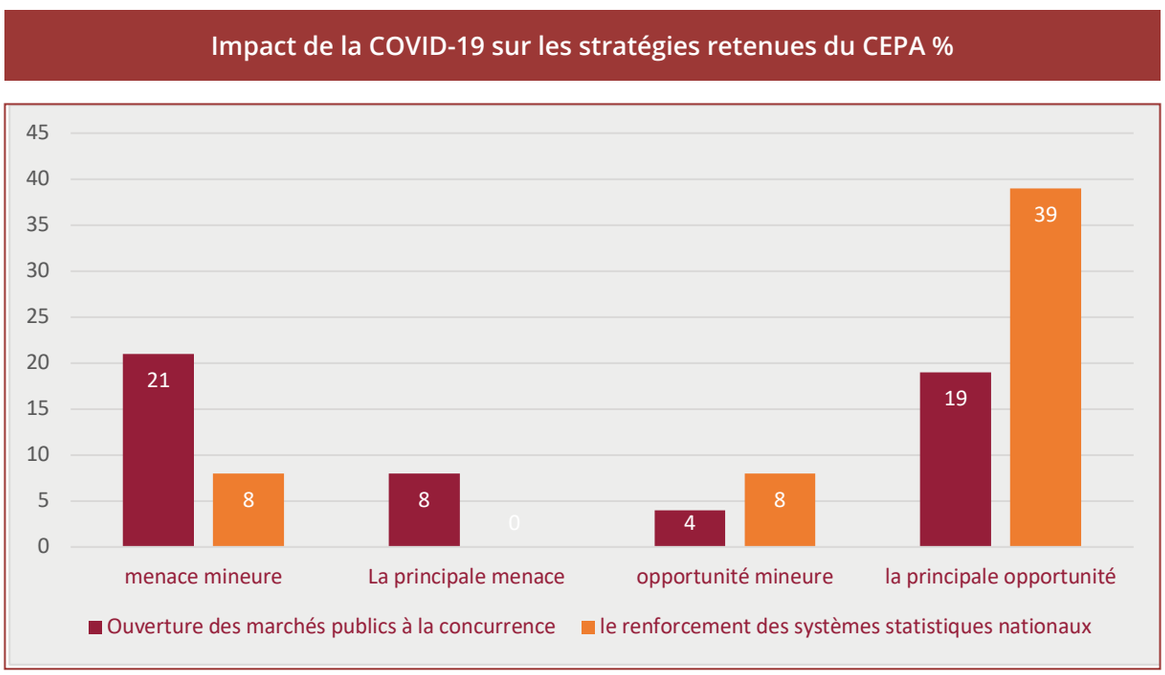

Figure 28: Impact de la COVID-19 sur les stratégies retenues du CEPA

Par exemple, Lehohla (2020) observe dans le rapport intitulé: *The Murderous Coronavirus: Data and Statistics To die or To Adapt, But Together - That Is The Question*, que le bureau national de statistique du Kenya a utilisé les registres de numéros individuels d'identification pour sécuriser le recensement afin d'accéder aux numéros de téléphone mobile et les a utilisés comme cadre d'échantillonnage pour les impacts de la COVID-19. D'autres pays comme l'Afrique du Sud ont mené des enquêtes rapides sur l'impact de la COVID-19 et ont en outre créé une carte de vulnérabilité à la COVID-19 en utilisant les données du recensement de 2011 et en s'appuyant sur de nouvelles variables sensibles à la COVID-19.

La figure 29 fournit une réponse détaillée pour chacune des stratégies pour lesquelles des réponses ont été apportées. Comme l'illustre la figure 28, les systèmes statistiques nationaux sont considérés comme ayant les meilleures chances de bénéficier de la pandémie. Outre les stratégies visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux, les stratégies suivantes sont considérées comme gagnantes à mesure que la pandémie est combattue: l'aménagement du territoire à long terme, la gestion stratégique des ressources humaines, le développement décentralisé et participatif, l'investissement dans le cybergouvernement et sensibilisation du public aux objectifs de développement durable, pour n'en citer que quelques-unes. D'autre part, les menaces à l'application des principes du CEPA sont considérées comme émanant **des conflits d'intérêts entre les cycles politiques, des registres des groupes de pression, de l'ouverture des marchés publics à la concurrence et du fédéralisme budgétaire, entre autres.** L'étude n'a pas posé la question de savoir pourquoi certaines stratégies sont des points forts et d'autres des points faibles dans le contexte de la COVID-19. Une discussion plus approfondie visant à clarifier ces observations serait nécessaire et peut-être que lors de la validation, elles pourront être examinées plus en détail.

Impact perçu de la COVID-19 sur chacune des stratégies du CEPA

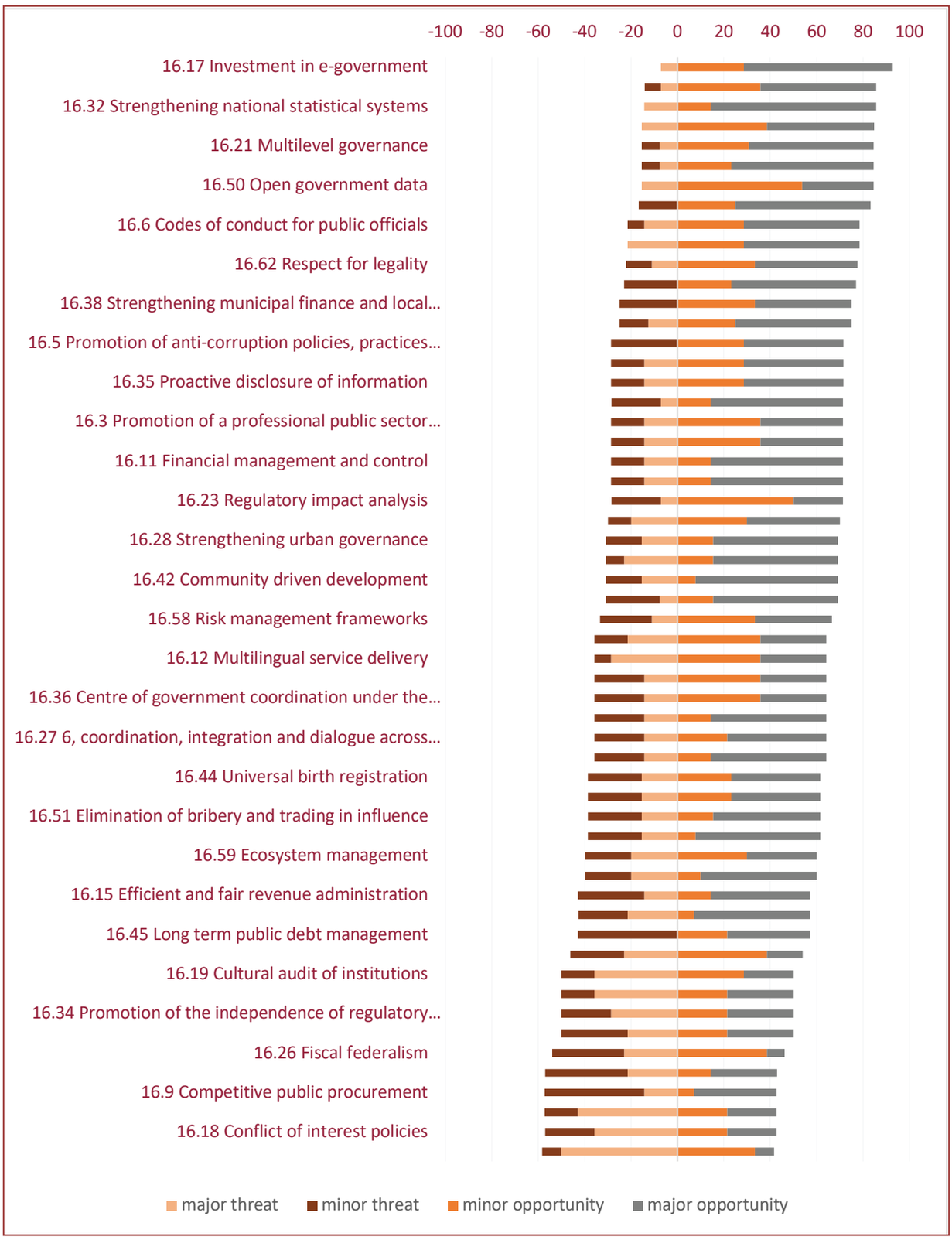

Figure 29: Impact perçu de la COVID-19 sur chacune des stratégies du CEPA

4.13 Analyse des implications des principes du CEPA pour les dix do maines de travail

L'utilité des principes du CEPA ne peut faire l'objet d'un débat au regard des résultats de l'enquête. Ce qui peut être sujet à discussion en revanche, c'est la manière dont ils peuvent être classés et adaptés aux situations nationales. Pour cela, les praticiens nationaux doivent faire preuve de flair et de compétence dans le déploiement de ces outils. L'enquête a révélé le fossé intellectuel entre la sensibilisation et les pratiques. Un déclin abrupt prévaut dans la base de savoirs concernant la sensibilisation, la connaissance et la compréhension. Au moment où les informations sur la compréhension des principes étaient sollicitées, le nombre de participants avait chuté de 60%. La sensibilisation, par opposition à la connaissance et à la compréhension de la manière dont les systèmes devraient fonctionner et à la compétence sur la manière dont les outils s'imbriquent les uns dans les autres, constitue un déficit technocratique majeur dans l'arsenal des connaissances requises pour l'exécution des programmes de bonne gouvernance. C'est un problème qui doit être résolu si le MAEP adopte les principes du CEPA. Mais l'enquête a également mis en évidence des domaines importants qui offrent la possibilité aux pays africains de saisir les opportunités qu'offre la COVID-19.

Étant donné que les principales opportunités et les menaces ont été identifiées, une approche qui vise à faire correspondre les forces avec opportunités et à contrecarrer les faiblesses sera une prochaine action importante, parallèlement à l'élaboration d'un manuel de pratiques pour la mise en œuvre des principes du CEPA par le MAEP dans le cadre de son nouveau mandat. Le schéma ci-dessous illustre comment, dans la prochaine étape, le MAEP pourrait orienter les ateliers et les discussions sur la façon dont la carte SWOT (forces, faiblesses, menaces et opportunités) peut être mise en œuvre. Les pays devront recueillir leurs propres données et expliquer pourquoi certains éléments sont classés comme faiblesses, forces, opportunités ou menaces. À partir de ces échanges, le MAEP peut appliquer la technique qui conduira les pays à concevoir ce qui deviendra des projets de transformation stratégique, des projets d'élaboration de politiques judicieuses et des projets de développement statistique. Par exemple, l'étude sur les principes du CEPA et la façon dont ils s'appliquent à l'Afrique constitue le produit 1. Dans cette optique, nous analysons l'impact du produit 1 sur les trois domaines suivants: projets de transformation stratégique; projets d'élaboration de politiques rationnelles; et projets de développement statistique. Les principes du CEPA, en tant qu'intrant fourni par l'intermédiaire de l'étude quantitative menée dans les pays sélectionnés, peuvent faire partie d'une session stratégique qui utilise cette technique et générer les produits suivants qui nécessitent une action.

Comme indiqué au chapitre 4, sous la rubrique « Contexte », l'enquête du CEPA, qui constitue le produit 1, est destinée à déclencher des actions dans neuf autres domaines de produits, que nous reprenons ci-dessous à partir de la page portant sur le contexte.

Produit 1: Cadre d'évaluation de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA dans un certain nombre de pays africains.

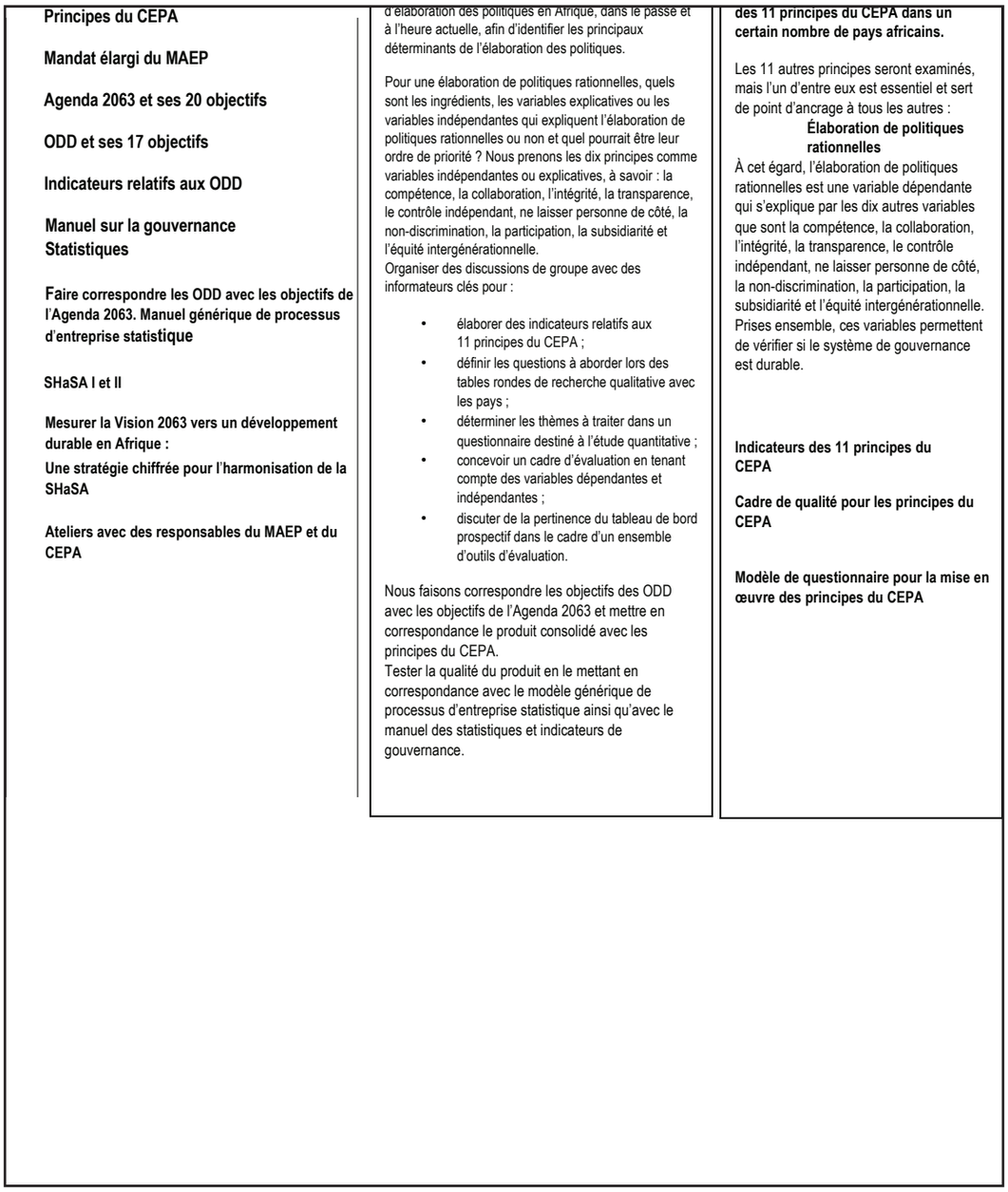

Figure 30: Cadre d'évaluation de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA dans certains pays africains

Produit 10: Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et Groupe de Praia

En premier lieu, le rapport a confirmé, comme le montre le schéma intitulé « Produit 1 » ci-dessous, qu'un riche ensemble de données confirme que les principes du CEPA s'appliquent dans le cadre du MAEP et qu'il s'agit d'un cadre utile. Deuxièmement, il a défini un cadre pour l'évaluation des principes du CEPA tels qu'ils s'appliquent à l'Afrique. Troisièmement, il incite à prendre des mesures pour élaborer des indicateurs quantifiables pour chacun des principes. Quatrièmement, il encourage la création d'un cadre d'évaluation de la qualité pour les indicateurs. Enfin, il incite à l'élaboration d'un questionnaire modèle pour la mise en œuvre des principes du CEPA. Pour que tout cela se produise, la matrice SWOT dans sa dynamique devra être déployée pour activer les cinq domaines qui ont des implications pour les projets de transformation stratégique, l'élaboration de politiques rationnelles, ainsi que les projets de développement statistique. Pour l'avenir, les neuf autres domaines doivent être explorés dans le contexte de ce que chacun d'entre eux crée en termes de résultats attendus. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le présent rapport.

Tableau 9. Analyse SWOT par État membre

	Forces (S)	Faiblesses (W)
OPPORTUNITÉS (O)	STRATÉGIES (SO)	STRATÉGIES (WO)
MENACES (T)	STRATÉGIES (ST)	STRATÉGIES (WT)

Cet exercice permettra de souligner la façon dont le MAEP répond aux trois domaines clés de l'exercice des principes du CEPA. Sans être présentés par ordre de priorité, ces domaines sont: les projets de transformation stratégique, les projets d'élaboration de politiques rationnelles (regroupant trois domaines qui étaient envisagés pour les projets de transformation stratégique), et les projets de développement statistique.

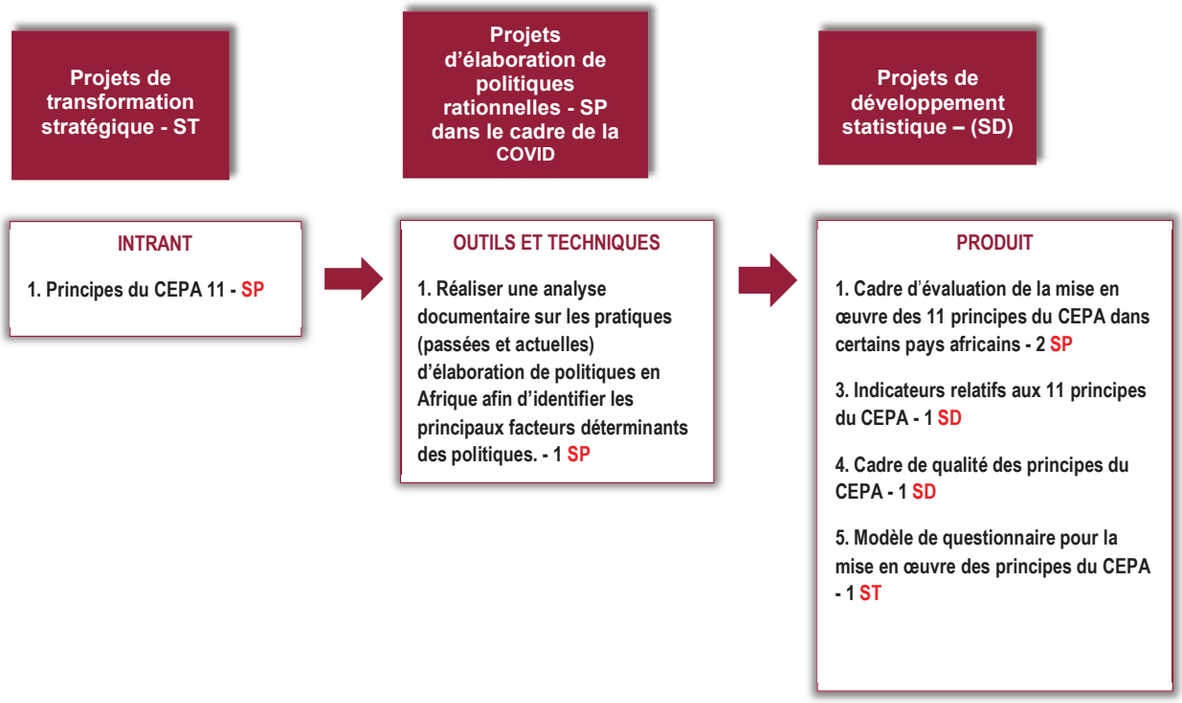

Figure 31. Produit 1. Cadre d'évaluation de la mise en œuvre des 11 principes du CEPA dans certains pays africains.

4.14 Conclusions et recommandations

L'enquête a mis en évidence l'importance des principes du CEPA. La société est consciente de ces principes, bien qu'à un niveau superficiel. Pour que ces principes soient ancrés dans la pratique et contribuent à l'institutionnalisation systémique du service public, il y a beaucoup à faire en matière de formation et d'intégration de la pratique. Il existe un fossé évident entre la sensibilisation générale et l'intégration effective de la connaissance, de la compréhension et des pratiques du CEPA. Ce fossé doit être comblé si le MAEP veut parvenir à ses objectifs en matière de gouvernance. Bien que l'enquête ait été limitée à seulement 26 réponses, celles-ci provenaient d'informateurs clés ou d'opinions d'experts. Les limitations en termes d'adoption des principes dans la pratique nécessiteront des efforts acharnés. Les recommandations ci-dessous sont donc formulées.

L'étude réalisée par la CEPA, en particulier dans le contexte de la COVID-19, a offert au MAEP l'occasion d'examiner les questions stratégiques qu'il devrait aborder. Comme on l'a souligné, trois grands thèmes requièrent une attention particulière, à savoir: la transformation stratégique; l'élaboration de politiques rationnelles; et le développement statistique et les critères en matière d'information. Les recommandations sont formulées de manière à répondre à ces thèmes dans le contexte du mandat élargi du MAEP.

1. Le MAEP devrait adopter officiellement les principes du CEPA, car le rapport a montré que de nombreuses juridictions les appliquent, quoique sans processus structuré. L'adoption et l'utilisation de ces principes conduiront à leur intégration dans les indicateurs de gouvernance du Groupe de Praia.
2. Il convient de mettre en place un programme de formation à trois niveaux.
    a. Le premier niveau devrait concerner la sensibilisation du public.
    b. Le deuxième niveau doit s'adresser aux fonctionnaires et porter essentiellement sur les principes et les stratégies.
    c. Le troisième niveau doit être basé sur la recherche et se concentrer sur les études de cas et les échanges entre fonctionnaires.
3. Une enquête portant sur le besoin et l'état de préparation pour la mise en place d'un tel programme de formation sera nécessaire.
4. Il sera également important d'organiser une séance de discussion pilote entre les professionnels du service public pour façonner et accompagner le plan et la mise en œuvre des principes du CEPA.
5. Pour que les principes du CEPA soient mis en œuvre de façon efficace, ils devraient faire partie de la rubrique accompagnant la participation des ONG aux à l'élaboration des politiques publiques, en particulier les ONG qui ciblent délibérément les questions liées aux femmes.
6. En ce qui concerne l'élaboration de politiques rationnelles, il est nécessaire d'améliorer considérablement les outils permettant de concevoir et de débattre des politiques publiques. Les ONG devraient en faire partie.
7. Il est important de reconnaître les opportunités et les risques que la COVID-19 a fait naître. À cet égard, la plupart des informateurs ont reconnu que la pandémie a créé des opportunités pour le mieux et que la stratégie devrait consister à « battre le fer quand il est chaud ».
8. Les questions de perception n'ont pas abordé les raisons qui seraient avancées pour classer les problèmes les plus importants ou les éléments les plus inhibiteurs. Dans le processus de validation, ces questions devraient être mises en évidence, afin que l'étape suivante puisse être bien éclairée

Chapitre 05

Expériences des pays africains dans la mise en pratique des principes du CEPA

Expériences des pays africains dans la mise en pratique des principes du CEPA

5.1 Contexte et observations

S'appuyant sur l'analyse du questionnaire du MAEP sur les principes du CEPA, ce chapitre fournit un aperçu empirique supplémentaire de la mise en œuvre concrète desdits principes. Comme il a été mentionné dans les sections précédentes de ce rapport, la recherche de cette étude se compose de deux éléments. La première composante était une enquête, et l'autre une étude documentaire. Un rapport d'enquête distinct a été compilé. Une étude documentaire détaillée des déclarations officielles disponibles, des politiques et des stratégies adoptées par les pays de l'Union africaine pour mettre les principes en action a été réalisée. Indépendamment de la pertinence de la catégorisation fournie par le Secrétariat du CEPA. Dans l'évaluation des études de cas, le rapport soutient qu'étant donné la variation dans l'application des principes, il serait prudent de normaliser les pratiques.

Les contributions fournissent des aperçus et des observations générales faites à travers sept pays mentionnés ci-dessous (à savoir?). Il n'aurait pas été possible d'inclure tous les pays qui ont fait partie des études de cas, étant donné les contraintes de temps, et en raison du fait que l'étude fournit les grandes lignes des pratiques, en ce qui concerne la mise en œuvre des principes du CEPA, qui sont généralement représentatives dans les études de cas sélectionnées. Un choix délibéré a été fait de se focaliser sur six des treize pays qui ont participé à l'enquête quantitative sur la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des principes du CEPA. Les pays qui ont participé à l'enquête et qui sont inclus dans l'étude documentaire sont l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Ghana, le Soudan, le Botswana et le Sénégal. Le pays qui n'a participé qu'à l'étude théorique et qui a été inclus dans cette analyse est le Botswana.

L'étude faire ressortir un ensemble de défis généraux dans le cas du Kenya sur la base de l'étude de Kobia[53]. L'Afrique du Sud et le Sénégal ont été sélectionnés en raison de la riposte face à la COVID-19 et, enfin, le cas du Soudan est présenté pour ses défis uniques au moment où le pays met en place une plateforme pour les réformes. Comme on peut s'y attendre, les études de cas sont généralement différentes. Cette différence découle de la genèse et des expériences historiques et politiques de chaque pays, y compris les réalités actuelles qui accompagnent les lois et procédures administratives des pays sélectionnés. Pour chacun des pays, à l'exception du Sénégal, nous avons suivi le format qui est expliqué dans la section « Organisation du rapport » ci-dessous. Alors que l'intention était de savoir comment les pays ont riposté à la COVID-19, les 13 pays de l'enquête n'ont pas tous répondu à cette partie du questionnaire. En ce qui concerne le Sénégal, qui faisait partie de l'étude quantitative, mais pas de l'étude documentaire, l'accent est mis sur les réponses du pays à la COVID-19. L'analyse de l'Égypte et de l'Afrique du Sud donne également une image complète de leurs réponses à la COVID-19.

Bien que le Lesotho ait abordé l'étude de cas de la même manière que le Botswana, le rapport n'a retenu que le Botswana parmi les sept études de cas nationales. Le processus d'examen des principes du CEPA tels qu'ils sont compris et appliqués dans les pays a généré d'importantes variations. À cet égard, les résultats du Botswana et du Lesotho font correspondre les 62 stratégies avec les 11 principes du CEPA, qui sont à leur tour classés en trois catégories: efficacité, responsabilité et inclusion.

Cette approche pourrait permettre la mise en œuvre de certaines des recommandations formulées dans le cadre de l'étude quantitative en ce qui concerne le contenu et la forme des manuels de formation, et la formation des praticiens aux classifications. Dans ces deux pays, l'approche a conduit à la cartographie des soixante-deux stratégies comme déclencheurs de réponses politiques. Pour le reste des études de cas, les déclencheurs des

53 Margaret Kobia. Status of Implementation of the CEPA Principles of Effective Governance in Kenya

réponses politiques ont été recherchés dans les études de cas elles-mêmes. Par exemple, nous notons que les déclencheurs de la réforme en Afrique du Sud étaient les évolutions constitutionnelles survenues depuis la chute du régime d'apartheid. En Égypte, la révolution de juillet 2011 a été à l'origine des réformes, tandis qu'au Ghana, les principaux facteurs ont été la planification du développement national en vue de la réalisation des ODD. Le Kenya, quant à lui, a été inspiré par les réformes et les déclarations régionales de l'UA, notamment la Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration publique l'UA[54]. Le document sur le Kenya expose une autre façon d'interroger et de compiler l'application des principes du CEPA.

54 Le document sur le Kenya qui examine la pertinence et l'adéquation du CEPA est une étude de pays intitulée: Status of Implementation of the UN-CEPA Principles of Effective Governance in Kenya (Kobia, M. 2020 UN-CEPA 19th Session)

5.2 Méthodologie

La méthodologie utilisée pour ce chapitre garantit que les résultats, par étude de cas, puissent être traduits en données utiles pour les experts et les décideurs politiques. Les résultats des études de cas se prêtent partiellement au modèle pression-état-réponse (PSR). Bien que ce modèle soit davantage applicable aux géosystèmes et qu'il ait été largement appliqué par le sixième rapport de l'ONU sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6), ses principes trouvent également un écho dans les systèmes politiques, économiques et sociaux. Le rapport observe comment une variété de déclencheurs ou de pressions ont conduit les pays à des réponses spécifiques qui ont donné naissance à des situations d'urgence. C'est à cet égard que le rapport applique le modèle PSR pour comprendre certains des évènements sismiques qui ont conduit à de nouvelles modalités institutionnelles et à des réformes que les pays ont opérées pour améliorer l'exécution des responsabilités de la fonction publique. Nous considérons le modèle PSR comme un instrument d'avenir pour mieux comprendre la mise en œuvre des principes du CEPA.

Alors que les déclencheurs de changement diffèrent, les instruments qui soutiennent les réformes gravitent toutefois autour des 62 stratégies du CEPA, qui sont regroupées dans les 11 principes du CEPA. Cette observation valide, dans une large mesure, la pertinence des principes du CEPA en tant que cadre crucial pour encadrer, analyser et intervenir dans les défis de la gouvernance en Afrique. Cette observation n'est pas surprenante, car une large revue documentaire et de nombreuses notes politiques, déclarations officielles, examens nationaux volontaires (ENV) et documents ont été pris en compte dans l'élaboration des principes du CEPA. Il importe de relever que l'analyse sert de point de départ essentiel pour comprendre la mise en œuvre des principes du CEPA.

L'analyse présentée dans ce rapport n'est donc pas nécessairement une tentative de tester l'efficacité des structures institutionnelles qui sous-tendent les réformes, et le rapport n'a pas non plus vocation à tester l'adéquation des mesures prises par le pays en ce qui concerne la mise en œuvre des principes du CEPA. Le rapport vise plutôt à montrer qu'un processus d'audit par les pairs ou un processus participatif ne peut émerger que de l'adoption des principes du CEPA par le MAEP en tant qu'instrument prudent pour déduire l'efficacité et l'adéquation de la manière dont les principes du CEPA peuvent être appliqués et améliorés dans le but d'améliorer la gouvernance par le biais de l'administration publique. À ce stade, il est important d'établir si les mécanismes institutionnels existent dans les pays qui portent sur l'application des principes du CEPA ou de leur équivalent. Ces mécanismes peuvent exister sous une forme mature ou naissante. Comme nous l'avons déjà souligné, le rapport examine également le déploiement de ces principes et ce qui a éventuellement déclenché les réformes institutionnelles des institutions et le déploiement d'interventions par le biais de ces principes.

Pour l'essentiel, le rapport formule plusieurs observations sur les déclencheurs des modalités institutionnelles et des réformes, ainsi que sur la forme qu'ont prise les réponses. Il convient de noter que la conception de l'étude n'a pas commencé avec la méthodologie du modèle PSR en tête, cependant, il aurait été idéal d'appliquer le modèle PSR pour déterminer le degré d'adéquation et de durabilité des instruments des principes dans leur application dans les pays. Toutefois, pour des considérations méthodologiques futures, il est recommandé que le MAEP applique le modèle PSR comme modèle de choix.

Les sections suivantes du rapport abordent les principales observations qui ont émergé.

5.3 Déclencheurs généraux de l'adoption des principes du CEPA

Les principes du CEPA sont appliqués en Afrique, bien que sous différentes formes et à différents niveaux de profondeur. Les principes répondent à des situations et pressions spécifiques et génèrent des situations naissantes et nouvelles. Comme on peut s'y attendre, ces déclencheurs et ces réponses diffèrent d'un pays à l'autre. Toutefois, les réponses présentent à bien des égards des similitudes. Cela suggère que la normalisation des principes du CEPA est non seulement possible et favorable, mais qu'elle est même souhaitable. L'application de ces principes devrait donc adopter un ensemble de normes spécifiques. En particulier, les normes statistiques de mesure sont cruciales, car elles constituent une passerelle formalisée vers la rubrique des indicateurs de développement durable.

5.3.1 Stratégies de certains États membres de l'UA pour mettre en pratique les principes du CEPA

Le rapport examine plusieurs stratégies dans les études de cas de pays, qui ont permis de mettre en pratique les principes du CEPA. Par exemple, les éléments déclencheurs du changement dans le cas de l'Égypte ont été galvanisés par les révoltes populaires qui ont exigé un changement depuis 2011. Cette manifestation populaire a commencé le 25 janvier 2011, et a été baptisée Révolution du 25 janvier. Ces évènements ont entraîné la fin du règne de 30 ans de l'ancien président Hosni Moubarak et a ouvert la voie à plusieurs incarcérations, après un large processus de réformes institutionnelles et économiques qui sont fortement liées aux principes du CEPA.

Au Ghana, le principal élément déclencheur ou incitatif du changement a été l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, des ODD des Nations Unies, de l'Agenda 2063 de l'UA, ainsi que le nombre croissant d'organes actifs de la société civile nationale. Le pays a réagi en adoptant un plan national de développement qui tient compte de ces impératifs.

Les réformes administratives et les éléments déclencheurs du changement trouvent un écho dans les pressions politiques exercées contre le colonialisme et l'apartheid, comme en témoigne le cas de l'Afrique du Sud. Ces pressions ont culminé avec l'avènement de la démocratie en 1994 et l'impératif de réformes tel qu'il a été inscrit dans la nouvelle Constitution sud-africaine en 1996.

D'après l'enquête menée dans le cadre de cette étude, le Botswana et le Lesotho, qui ont tous deux obtenu leur indépendance du régime colonial dans les années 1960, ont appliqué les stratégies de manière à ce qu'elles deviennent des déclencheurs de réponses sous forme de politiques.

Au Kenya, en revanche, les réformes constitutionnelles entamées en 2010 ont orienté les principes et le programme de gouvernance. Il existe une convergence substantielle entre les principes du CEPA et les réformes constitutionnelles, législatives et administratives du Kenya. Les réformes constitutionnelles kenyanes se sont concentrées sur une gamme complète de politiques qui allaient changer le visage de l'administration publique. Les réformes ont également été éclairées par le fait que le Kenya a signé et ratifié la Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration publique. Dans le but de renforcer la gouvernance au Kenya et en Ouganda par le biais de l'accès des citoyens à l'information (ATI), l'observation des principes du CEPA a renforcé la confiance des citoyens dans leur capacité à demander des comptes à leurs institutions publiques, à demander des informations ou à faire part de leurs préoccupations directement aux autorités compétentes. Un grand nombre de citoyens ont appris à déposer des plaintes publiques et à rédiger des pétitions collectives contre la prestation inadéquate des services publics. En outre, le projet de loi sur l'accès à l'information a été proposé en 2015 et approuvé par le Parlement[55] en avril 2016.

55 afic_2016_case_studies_citizen_access_to_information_uganda_kenya_malawi (2).pdf

5.3.2 Organisation des rapports sur les études de cas

L'étude a sélectionné les principes clés du CEPA pour chacun des six pays afin d'illustrer la pertinence et l'application de chacun d'entre eux au niveau national. Le rapport traite également de la nature et de l'ampleur des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des principes du CEPA. À cet égard, il existe une annexe détaillant le nombre de déclencheurs et de réponses associés. Ceux-ci pourront être étudiés plus en détail à l'avenir en appliquant le modèle PSR.

En raison de la longueur des 11 principes du CEPA et des stratégies des États membres, ce chapitre met en évidence des exemples de bonnes pratiques au niveau des catégories et se concentre sur quelques-uns des principes et stratégies du CEPA. Le rapport souligne également au moins un défi important auquel chaque pays peut être confronté. Une matrice détaillée de ces attributs est jointe en annexe.

5.3.3 Études de cas

Égypte

L'Égypte possède une structure administrative nationale complexe et à plusieurs niveaux. La main-d'œuvre du secteur public du pays représente un moteur important de l'efficacité du gouvernement égyptien. Selon des statistiques récentes, la structure organisationnelle en Égypte comprend six à sept millions d'employés. Elle comprend 34 ministères; deux sont des ministères d'État et les autres sont des ministères (Al-Araby, 2014). Elle comprend également 234 agences indépendantes à caractère public, 23 entités gouvernementales et de nombreuses unités locales. Les unités locales sont divisées en 27 gouvernorats et 323 directions de services. Le rapport envisage l'application de trois principes pour l'Égypte, à savoir la compétence, l'élaboration de politiques rationnelles et la subsidiarité. Les deux premiers principes concernent l'efficacité, tandis que la subsidiarité a trait à l'inclusion. L'Égypte, comme d'autres pays, dispose aussi d'une structure infranationale, mais la manière dont les réformes se répercutent sur celle-ci est également abordée dans l'annexe.

Loi n° 81 sur le service civique en Égypte

La nouvelle loi égyptienne sur l'état civil a été initiée par le ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative en 2014 et approuvée par le Parlement égyptien en mai 2016 en tant qu'étape importante pour remédier à diverses faiblesses structurelles des organes de l'administration égyptienne. La loi comprend divers articles qui identifient et encadrent la relation employés-gouvernement et les principes d'emploi basés sur l'excellence académique et professionnelle plutôt que sur le népotisme. En outre, la loi introduit de nouvelles règles sur l'évaluation des performances, les appréciations, les salaires et les traitements. Elle prévoit un système d'évaluation des employés à tous les niveaux, basé sur les résultats.

Efficacité

Le concept d'efficacité, selon la CEPA, est lié à la compétence, à l'élaboration de politiques rationnelles et à la collaboration. C'est au regard de ces trois principes que nous allons examiner les performances de l'Égypte. En principe, la complexité du cadre juridique régissant la structure bureaucratique égyptienne est essentielle pour comprendre le système actuel et ses couches complexes qui se chevauchent. La structure administrative en place émane de plusieurs lois historiques, notamment la loi sur la fonction publique (loi 47 de 1978, avec ses 17 amendements), qui a récemment été modifiée, la loi sur l'administration locale (loi 43 de 1979) et la loi sur l'organisation publique (loi 61 de 1963) (Ibid, 2014). Nous nous référons aux deux principes de compétence

et d'élaboration de politiques rationnelles pour apprécier les développements positifs en Égypte, mais nous nous référons également au principe de subsidiarité, pour lequel l'Égypte présente des défis systémiques dans son programme de réforme. Pour surmonter ces complexités et améliorer la prestation de services publics, le gouvernement égyptien a adopté une nouvelle loi sur la fonction publique[56] en 2015. Cette loi s'efforce de renforcer les compétences du service public et de mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'élaboration de politiques rationnelles, mais le concept de subsidiarité reste un défi.

Compétence

La loi mentionnée encourage également l'approche ascendante et le leadership des employés, notamment de la jeune génération. L'adoption de la Vision 2030 de l'Égypte pour la mise en œuvre des ODD a incité le gouvernement à s'empresser à appliquer un plan de transformation du secteur public et la stratégie nationale de formation 2018-2022. La mise en œuvre de cette stratégie est soutenue par le National Management Institute (NMI) et le National Institute for Training.

En plus de l'adoption de la loi sur le service civique, le NMI a créé un centre de gouvernance affilié[57] ainsi qu'un centre d'excellence pour l'innovation. Ce dernier est placé sous la direction du Premier ministre et du ministère de la Planification et du Développement économique. L'objectif est de renforcer les capacités par la formation des employés tout en appliquant de nouveaux critères basés sur l'efficacité, la performance et l'égalité des sexes. Le centre vise aussi à promouvoir la responsabilité dans le cadre du programme de transformation de l'organe administratif. De plus, cet organisme encourage l'intégration de systèmes de suivi et d'évaluation dans l'appréciation et la notation des employés. Les outils sont étendus aux partenariats du gouvernement, à savoir la société civile, le secteur privé et les organisations internationales dans le cadre de l'effort de réforme administrative de l'Égypte. Il est observé qu'une combinaison de stratégies comprenant des cadres juridiques, des formations et un renforcement des capacités a été essentielle pour faire progresser les compétences de l'Égypte et son parcours de réformes.reforms.

Élaboration de politiques rationnelles

L'Égypte a déployé un certain nombre d'outils politiques pour guider l'élaboration de ses politiques. Par exemple, la planification du développement national de l'Égypte a toujours été fondée sur un plan économique quinquennal. Avec l'éclatement de la révolution de 2011 et la restructuration administrative et politique qui en a résulté au niveau du gouvernement, le ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative, prédécesseur du ministère de la Planification et du Développement économique, a lancé la stratégie de développement durable (SDD), qui constitue la vision de l'Égypte pour 2030. Cette stratégie doit être alignée sur les 17 ODD, ainsi que sur l'Agenda 2063 de l'UA.

La SDD sert de cadre directeur pour tous les programmes et projets de développement qui seront mis en œuvre jusqu'en 2030. En plus de la loi sur la fonction publique qui a été adoptée, il y a eu un ensemble d'interventions visant à mettre progressivement en œuvre un processus d'élaboration de politiques rationnelles. Parmi celles-ci figure le National Management Institute (NMI). Il a été créé comme un centre de gouvernance[58] affilié et une arène d'excellence en matière d'innovation. Il fonctionne sous la direction du Premier ministre et du ministère de la

56 La nouvelle loi sur le service civique de la République arable d'Égypte 2018, disponible en arabe à l'adresse http://www.nib.gov.eg/PDF/%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86%2081%20%D9%84%D8%B3%D9%86%D8%A9%202016%20%D8%A8%D8%A7%D8%B5%D8%AF%D8%A7%D8%B1%20%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86%20%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AF%D9%86%D9%8A%D8%A9.pdf.

57 http://www.nmi.gov.eg/page/p/%D8%B9%D9%86-%D9%88%D8%AD%D8%AF%D8%A9-%D9%85%D8%B1%D9%83%D8%B2-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%88%D9%83%D9%85%D8%A9.

58 http://www.nmi.gov.eg/page/p/%D8%B9%D9%86-%D9%88%D8%AD%D8%AF%D8%A9-%D9%85%D8%B1%D9%83%D8%B2-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%88%D9%83%D9%85%D8%A9.

Planification et du Développement économique. Son rôle est de fournir une formation de renforcement des capacités aux employés tout en appliquant de nouveaux critères basés sur l'efficacité, la performance et l'égalité des sexes. En outre, le centre vise à promouvoir son programme administratif transformationnel en ce qui concerne la responsabilité et l'engagement à intégrer des systèmes de suivi et d'évaluation pour l'évaluation desemployés ainsi que leurs appréciations, tout en encourageant la création de partenariats entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales pour les réformes administratives.

Egypt's Vision 2030 for Sustainable Development

La Vision 2030 de l'Égypte (SDD) a été lancée pendant « l'Année de la jeunesse », le 24 février 2016, et a été jugée complète et multidimensionnelle, et garantit que les besoins des générations actuelles et futures soient pris en considération. La SDD est la première stratégie à long terme qui a été élaborée en Égypte suivant une approche participative, ouverte et transparente impliquant toutes les parties prenantes concernées (ENV Égypte, 2018). La SDD intègre trois dimensions durables.

1) La dimension économique compte 77 indicateurs clés de performance couvrant ses quatre piliers, y compris: la transparence et l'efficacité des institutions gouvernementales.

2) La dimension sociale compte 61 indicateurs clés de performance couvrant ses quatre piliers.

3) La dimension environnementale compte 31 indicateurs clés de performance couvrant ses deux piliers.

Un plan d'action quadriennal a également été annoncé en 2016 et un budget basé sur les performances a été élaboré pour compléter et exposer en détail les priorités nationales en matière de développement socio-économique et de justice sociale.

Défis

Les soulèvements populaires de 2011 et 2013 ont incité les gouvernements successifs à adopter des politiques rigoureuses de réforme du secteur public dans tous les organes gouvernementaux. La plupart des principes de la CEPA, en particulier l'efficacité de la prestation du secteur public, l'élaboration de politiques rationnelles, la responsabilité et l'intégrité, sont améliorés au moyen de différentes politiques. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la corruption et a obtenu un meilleur classement selon l'indice de corruption de Transparency International. En outre, une nouvelle loi sur la fonction publique, un code de conduite et d'autres mécanismes de coordination institutionnelle sont développés entre les ministères pour promouvoir la collaboration. Néanmoins, d'autres stratégies telles que l'investissement dans le cybergouvernement, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'inclusion et les stratégies pertinentes, à savoir la gestion de la dette à long terme, la gouvernance à plusieurs niveaux et les politiques de subsidiarité, restent des défis persistants. Nous allons maintenant nous concentrer sur le concept d'inclusion, mais en choisissant spécifiquement l'accès par le cybergouvernement comme un aspect de la subsidiarité.

Engagement des jeunes dans le développement durable en Égypte

La crise de la pandémie de COVID-19 a révélé et confirmé l'importance du développement durable dans tous les secteurs, et un besoin urgent de diffuser la culture de la durabilité, c'est pourquoi le ministère de la Planification et du Développement économique a lancé une initiative appelée « Devenir un ambassadeur des objectifs de développement durable » (Becoming an Ambassador for Sustainable Development Goals).

Cette initiative vise à diffuser la culture de la durabilité dans l'ensemble de la société et dans tous les secteurs. Nous l'avons conçue pour trois groupes d'apprenants. En commençant par les « jeunes », le premier groupe concerne les jeunes qui sont membres d'associations d'étudiants, aux scouts et aux diplômés âgés de 18 à 35 ans. Ils suivront un module générique sur les principaux objectifs de développement durable et leur application dans les différents secteurs, puis sur la manière de concevoir leurs propres projets et des projets durables. Le deuxième groupe sera constitué de cadres de la fonction publique dans son ensemble et de membres du conseil des ministres. Ils suivront un module avancé conçu pour chaque secteur, en y ajoutant les critères de durabilité qu'ils doivent suivre dans la conception de leur plan d'investissement national annuel. Le troisième groupe bénéficiera de la formation conformément aux recommandations présidentielles de diffuser les programmes de renforcement des capacités auprès des frères et sœurs africains. Ce groupe est composé de cadres civils et de jeunes de tous les pays africains pour un meilleur engagement et des échanges d'expériences.

Source : ministère de la Planification et du Développement économique, Égypte

Investissement dans le cybergouvernement

Le train de réformes économiques et administratives adopté en 2016 par le gouvernement égyptien s'est également accompagné d'une vision prometteuse pour améliorer les services de cybergouvernement en faveur des citoyens égyptiens, mais aussi pour regagner le terrain perdu en matière de développement des technologies de l'information (TI). L'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration peut présenter plusieurs avantages, au rang desquels figurent: i) l'accroissement de l'efficacité; ii) le renforcement de la responsabilité; iii) l'amélioration de la gestion des ressources nationales; et iv) l'augmentation du niveau de satisfaction du public à l'égard des services fournis. L'instabilité politique et les retombées économiques de 2011 et 2012 ont eu un impact négatif sur l'Égypte. Par conséquent, le pays a fortement régressé dans les classements de la cybergouvernance, de la 86e place en 2010 à la 107e en 2012. Selon l'indice de développement de l'e-gouvernement, l'Égypte a encore reculé et est classée 111e sur 193 pays[59]. Toutefois, au cours des trois dernières années (2016-2019), on a constaté une légère amélioration dans la prestation de services de cybergouvernance[60]. Il s'agit d'une mesure des interactions entre l'opinion publique et le gouvernement concernant les questions sociétales, y compris la mise en œuvre des ODD. Sur cette mesure connue sous le nom d'Indice d'e-participation, l'Égypte est désormais classée 106e sur 193 pays. Afin de clarifier la nature des défis relatifs à la mise en œuvre de l'e-participation, en collaboration avec le ministère de la Planification et du Développement économique, l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques lance actuellement divers outils et applications numériques afin de donner suffisamment de conseils sur tous les services de l'e-gouvernement fournis par le secteur public.

59 Lien
60 https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/53-Egypt/dataYear/2020

Parmi les autres défis relatifs à la promotion de l'e-gouvernement en Égypte, on peut citer les suivants, sans ordre d'importance particulier: 1) le manque d'infrastructures de TIC; 2) l'absence d'authentification électronique par le biais du mécanisme de signature électronique; 3) les problèmes de sécurité et de confidentialité; 4) le faible seuil des transactions de paiement électronique telles que les cartes de crédit qui auraient facilité l'accès du public; et 5) les désagréments causés par les mécanismes de prestation et leurs effets sur la réputation de la qualité des services électroniques. Ces problèmes sont aggravés par l'illettrisme informatique et le faible taux de pénétration de l'internet. L'écosystème est composé de citoyens pauvres dont la sensibilisation est faible, la participation reste par conséquent réduite et la diffusion des connaissances est inhibée, ce qui entraîne une réticence et une méfiance à l'égard de l'automatisation. Un autre effet de chaîne est le manque de souplesse pour modifier les flux de travail et l'impossibilité d'intégrer les systèmes et de partager les informations entre les organismes gouvernementaux. Il est reconnu que la normalisation a l'avantage de garantir l'utilisation et la réutilisation et de faciliter ainsi l'adaptation et l'adoption de l'innovation à grande échelle. En Égypte, l'absence de normes unifiées entraîne des chevauchements coûteux entre les prestataires de services. Ces obstacles, tels qu'ils ont été identifiés, compromettent davantage les perspectives d'adoption de l'e-gouvernement par le gouvernement. Par conséquent, le gouvernement devra s'atteler à relever ces défis[61].

Quoi qu'il en soit, il convient de souligner que le COVID-19 a contraint le gouvernement à mettre au point divers outils numériques pour suivre les politiques adoptées pour enrayer la pandémie par des mesures de prévention, de protection et de rétablissement. Le ministère de la Planification et du Développement économique a lancé un outil de suivi des politiques pour suivre tous les efforts du gouvernement après la COVID-19; toutes ces initiatives sont classées par secteur et par objectif de développement durable[62].

61 Insérer un lien ici
62 http://policytracker.mped.gov.eg/

Ghana

Principes d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion

Nous nous focalisons sur les principes d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion au Ghana en tant qu'aspects des meilleures pratiques. En effet, la collaboration, la transparence et l'équité intergénérationnelle sont abordées comme de bonnes pratiques dans les stratégies et politiques actuelles du gouvernement. Quant aux défis, le rapport porte essentiellement sur le principe consistant à ne laisser personne de côté.

Collaboration

Afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030 et les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2063 de manière cohérente et durable, le Ghana utilise le système de planification décentralisée tel qu'il est défini dans la loi sur la panification nationale du développement (NDP - Systems), 1994 (loi 480), qui fournit un réseau et un système liés et coordonnés. Ce système attribue des fonctions de planification aux ministères, départements et agences (MDA) au niveau national et aux autorités locales, à savoir les assemblées métropolitaines, municipales et de district. La coordination est confiée à la Commission nationale de planification du développement (NDPC) au sommet, soutenue par 16 conseils de coordination régionaux (RCC). Le ministère de la Planification assure la coordination des politiques et le suivi. La collaboration et la consultation sont encouragées entre les agences gouvernementales et les parties prenantes grâce à l'approche de planification décentralisée[63].

Transparency Principle

En 2010, le gouvernement a créé un Bureau de lutte contre le crime économique et organisé pour faciliter la récupération des produits du crime. Le gouvernement reconnaît également la nécessité d'une loi anticorruption globale. Les secteurs les plus touchés par la corruption sont la gestion des ressources naturelles, le système judiciaire et la police. Les tribunaux sont généralement perçus comme étant vulnérables à la corruption. Les poursuites judiciaires sont souvent longues et les individus se tournent souvent vers des arbitrages informels[64/65]. Pour contribuer à la lutte contre la corruption, le gouvernement de la République du Ghana a créé le Bureau du procureur spécial. Ce bureau a pour but d'atténuer les abus de pouvoir des entreprises et de ceux qui occupent des fonctions dans l'administration publique. En 2019, la République du Ghana a adopté le projet de loi relatif au droit à l'information en s'inspirant des dispositions de la Constitution de 1992. La société civile ghanéenne avait activement plaidé en faveur de ce projet de loi sur une période de 20 ans. Quatre projets de loi différents sur le droit à l'information ont ainsi été élaborés par le Parlement. Après l'adoption finale du projet de loi en 2019, le Parlement a introduit la clause d'entrée en vigueur qui a retardé la mise en œuvre du projet de loi jusqu'en janvier 2020. Le projet de loi tel qu'adopté permet aux citoyens de demander l'accès à l'information sans avoir à motiver leur demande.

63 Disponible à l'adresse http://regulatoryreform.com/wp-content/uploads/2015/02/South-Africa-The-role-of-regulatory-impact-assessment-and-the-Competition-Commission-2004.pdf
64 https://www.transparency.org/en/news/corruption-perceptions-index-2017, https://www.transparency.org/en/countries/ghana
65 https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/helpdesk/overview-of-corruption-and-anti-corruption-in-ghana-2018.pdf

Principe d'équité intergénérationnelle

La disposition relative aux évaluations d'impact environnemental (EIE) existe dans le pays, de même que les évaluations d'impact environnemental et social (ESIA), qui comprennent une évaluation de l'impact de l'exploitation minière ou de tout autre projet sur les communautés locales[66].

Conformément à ses obligations internationales dans le cadre de l'Accord sur le changement climatique, le pays a élaboré ses contributions déterminées au niveau national (CDN). Le Ghana a développé une politique nationale sur les changements climatiques (NCCP), ainsi qu'une stratégie de développement à faible émission de carbone, afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs d'atténuation de la NCCP. Diverses politiques et orientations nationales, telles que la politique nationale en matière d'environnement, la politique énergétique, la politique nationale en matière de partenariat public-privé, la politique nationale en matière de transport et la politique nationale en matière de forêts et de faune, ont toutes été rendues conformes aux exigences en matière de climat. Le Ghana reconnaît l'importance de la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets[67].

Inclusion et gestion de la dette publique

Avant 2018, le Ghana a connu une tendance à la baisse du ratio dette publique totale/PIB, qui s'est ensuite inversée en 2018. L'inversion a résulté du fait que le secteur financier a encouru des coûts d'assainissement qui n'avaient pas été anticipés[68]. L'encours de la dette publique totale en fin 2019 était de 217 990,7 milliards de GH¢ (62,4% du PIB), contre 173 102,2 milliards de GH¢ (57,6% du PIB) fin de 2018. Une gestion efficace de la dette a des répercussions sur la prestation de services sociaux inclusifs en libérant davantage de ressources pour le bien-être public et social.

Principe consistant à *ne laisser personne de côté* en tant que défi

Bien que le Ghana ait réalisé des avancées remarquables dans la mise en œuvre des OMD, les progrès ont notamment été entravés par une faible coordination inter et intrasectorielle et une collaboration inefficace entre les parties prenantes. Il en est résulté une utilisation inefficace des ressources et une répartition inégale des interventions importantes dans le pays. En outre, le manque de données fiables et opportunes pour certains indicateurs a constitué un défi important pour le suivi et le compte-rendu des OMD. Actuellement, la jeunesse de la population ghanéenne continue d'exiger que la nation investisse de manière importante dans le développement durable des enfants et réduise la pauvreté infantile. On estime que la pauvreté monétaire des enfants est restée inchangée entre 2013 et 2017, mais une proportion importante d'enfants souffre d'au moins trois des huit dimensions de la pauvreté des enfants. Il est donc nécessaire que les parties prenantes adoptent des mesures urgentes pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Le taux de chômage des jeunes était estimé à 26,4% en 2017, soit une augmentation de 15,5% par rapport à 2013. Compte tenu du taux élevé de sous-utilisation de la main-d'œuvre (42%), la proportion de jeunes chômeurs pourrait être plus importante. Le chômage des jeunes est élevé chez les femmes et est surtout un phénomène urbain.

Au Ghana, l'analyse de la répartition des revenus à l'aide de l'indice de Gini montre une inégalité grandissante des revenus depuis 1992, passant de 37% à 43% en 2017. Toutefois, le taux d'augmentation a ralenti entre 2005 et 2017. L'inégalité des revenus est relativement plus élevée en milieu rural que dans les zones urbaines et dans les trois régions du nord que dans le reste du pays. Le creusement des inégalités de revenus a des répercussions sur la croissance économique durable et la réduction de la pauvreté.

66 https://www.eia.nl/en/countries/ghana/sea-profile
67 https://ghana.un.org/sites/default/files/2019-10/23420VNR_Report_Ghana_Final_print.pdf
68 http://documents.worldbank.org/curated/en/107291558383900674/pdf/Ghana-Joint-World-Bank-IMF-Debt-Sustainability-Analysis-2019-Update.pdf

Botswana

Depuis son indépendance de la domination britannique en 1966, le Botswana est dirigé par le même parti politique. C'est l'un des rares pays africains à ne pas avoir connu d'insurrection populaire ou de coup d'État.

Les institutions publiques du Botswana sont relativement capables de remplir efficacement leurs fonctions, avec une expertise, des ressources et des outils relativement suffisants. Cela est attesté par sa Constitution (1966), qui en fait une république parlementaire et multipartite. Depuis l'indépendance, le processus de développement du Botswana a été guidé par des programmes nationaux de développement successifs qui sont les cadres de planification et de budgétisation à moyen terme du système de gestion du développement du pays[69]. Ces plans de développement sont aussi orientés par les récentes visions stratégiques nationalesà savoir la Vision 2016 du Botswana (1996-2016) et la Vision 2036 du Botswana (2016-2036). Le Botswana a également intégré le cadre des indicateurs des ODD, qui décrit les liens entre les indicateurs mondiaux de l'Agenda 2030, les indicateurs continentaux de l'Agenda 2063 et les indicateurs de la Vision nationale 2036 du Botswana[70].

Vision 2036 du Botswana

La Vision 2036 du Botswana est un programme transformationnel qui définit les aspirations et les objectifs du pays. Elle vise à faire passer le Botswana d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à un pays à revenu élevé d'ici 2036 et définit une vision convaincante de la création d'une large prospérité pour toutes les populations du Botswana. Les objectifs de la Vision 2036 sont alignés sur quatre piliers: a) le développement économique durable; b) le développement humain et social; c) l'environnement durable; et d) la gouvernance, la paix et la sécurité.

Le Botswana a entrepris la plupart des réformes liées au CEPA à partir de 2000. Par exemple, la loi sur le développement des ressources humaines (n° 17 de 2013) a été promulguée il y a sept ans. Les progrès enregistrés par le pays ont évolué lentement au fil du temps, sans chocs majeurs dans la situation politique. Au Botswana, nous couvrons et soulignons les principes d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion.

Compétence

Le Botswana a créé le Conseil de développement des ressources humaines, qui a été établi par la loi n° 17 de 2013. Cette loi vise principalement la planification et le financement des besoins en ressources humaines du pays et elle cible les secteurs public et privé, ainsi que la société civile. Pour soutenir cette loi, le Botswana Public Service College fournit les services suivants:

a) cadres supérieurs dotés d'aptitudes et de compétences pertinentes en matière de leadership;

b) service public ayant des compétences administratives pertinentes;

69 Land, A. (2010). Strengthening of National Capacities for National Development Strategies and Their Management: An Evaluation of UNDP's Contribution. Country Study: Botswana. UNDP. (p4)

70 Statistics Botswana, (2018). Botswana Domesticated Sustainable Development Goals Indicators: Baseline Stats Brief. Disponible à l'adresse http://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/special_documents/Botswana%20Domesticated%20Sustainable%20Development%20Goals%20Indicators%20%20Baseline%20Stats%20Brief_0.pdf.

c) renforcement des capacités de la fonction publique à mettre en œuvre efficacement le programme de réformes du gouvernement;

d) promotion des valeurs de la fonction publique et de la culture de l'excellence;

e) réalisation de recherches pratiques et prestation de services professionnels; et

f) la formation porte actuellement sur les programmes de sensibilisation, l'assurance qualité (ISO 9001) et la formation au service public.

En outre, le Botswana a accompagné les réformes de la formation au service public d'outils modernes de gestion des performances, tels que le système de récompenses basé sur les performances et le tableau de bord. En ce qui concerne l'objectif de croissance économique, il est soutenu par un déploiement des TIC à l'échelle nationale[71].

Élaboration de politiques rationnelles

Depuis l'indépendance, le programme de développement du Botswana s'appuie sur des plans nationaux de développement. Par exemple, la Vision 2016 a été élaborée pour un plan de vingt ans qui a débuté en 1996. Il a été suivi d'un autre plan de vingt ans qui a débuté en 2016 pour la période 2016-2036. Le plan national de développement est découpé en tranches de 5 ou 6 ans et le Botswana est actuellement dans son 11e plan. Chaque plan de développement de 5 ou 6 ans prévoit des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement, ce qui constitue une caractéristique essentielle de la gestion du développement du Botswana.

Transparence

S'il ne fait aucun doute que le Botswana a affiché une trajectoire durable qui reste inégalée en Afrique depuis plus de cinq décennies, il ne s'est pas aussi bien comporté sur certains aspects de sa responsabilité. Dans son rapport, le Partenariat budgétaire international a montré une détérioration du score de transparence du budget au Botswana. Le score a progressivement chuté de 51 en 2010, 50 en 2012 à 47 en 2015. Le Botswana est aujourd'hui à peine dans la moyenne sur ce score, alors que l'Afrique du Sud affiche un score de 86.

Le Botswana est l'un des pays les moins bien classés d'Afrique subsaharienne en matière de corruption (classement sur l'Indice de perception de la corruption: 34/180 en 2019)[72]. Les institutions et les acteurs sont tenus de rendre des comptes conformément aux lois telles que la loi sur la fonction publique (loi n° 30 de 2008) et la loi relative à la dénonciation de la corruption (loi n° 9 de 2016). Par exemple, le pays dispose également d'un vérificateur général indépendant, et le bureau du vérificateur général sert d'auditeur externe du gouvernement du Botswana qui est mandaté par la Constitution du Botswana en vertu de la section 124, de la loi sur l'audit public et de la loi sur les autorités locales et les cantons pour vérifier les comptes publics des ministères, des autorités locales et de certains organismes parapublics.

La pratique exemplaire de la bonne gouvernance et de la transparence au Botswana peut être attribuée à des facteurs tels que l'homogénéité de la société, la qualité des dirigeants et le respect de l'État de droit. Cependant, un facteur peut être la persistance d'un équilibre judicieux entre les systèmes de gouvernance démocratique

71 Bose, A., & Bose, K. (2011). Botswana Case Study Role of ICT in Graduation from a Least Developed Country to a Developed Country. IST-Africa 2011 Conference Proceedings Paul Cunningham and Miriam Cunningham (Eds). [En ligne] Disponible à l'adresse suivante: https://www.researchgate.net/publication/228332162_Botswana_Case_Study_Role_of_ICT_in_Graduation_from_a_Least_Developed_Country_to_a_Developed_Country [Consulté le 30 avril 2020].

72 https://www.transparency.org/en/countries/botswana

républicain et traditionnel[73]. Comme le souligne le chapitre V, partie III de la Constitution du Botswana, le Ntlo ya Dikgosi (Chambre des chefs), qui comprend divers groupes ethniques composant l'État-nation du Botswana, peut jouer un rôle consultatif. Cette forme de gouvernance peut refléter un niveau plus profond de responsabilité.

Ne laisser personne de côté

Le Botswana a une histoire d'inclusion dans ses processus de gouvernance. Depuis les élections de 1965, avant l'indépendance, le pays a adopté le système électoral du First Past-The-Post (dans lequel le candidat ayant le plus de voix l'emporte, sans deuxième tour). Actuellement, les élections du pays sont harmonisées pour l'Assemblée nationale et les autorités locales et ont lieu tous les cinq ans[74]. Les citoyens peuvent participer par divers moyens, notamment en ayant accès aux processus de consultation publique et en les contrôlant au moyen des tribunaux tribaux locaux et des dispositifs en ligne[75]. À cet égard, la Vision 2036 du Botswana indique que la décentralisation du pouvoir, de la prise de décision, des ressources et de la prestation de services sera à la base du système de gouvernance du pays. Cet appel à l'inclusion est un aspect que le Botswana commence à mettre en œuvre au niveau local.

Défis

Le Botswana devra veiller à poursuivre la décentralisation et la mise en œuvre de sa Vision 2036 au niveau local. Le pays est également confronté à certains défis en ce qui concerne ce principe d'inclusion. Par exemple, dans son rapport sur la sécurité alimentaire, le statisticien général du Botswana montre qu'en ce qui concerne la sécurité alimentaire, 22% des citoyens botswanais sont en situation d'insécurité alimentaire grave, 33% de cette insécurité existant dans les zones rurales.

73 Molomo, M., (2014). Chieftainship (Bogosi) Endures Despite Democratic Consolidation in Botswana. Afrobarometer. Retrieved from: https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Briefing%20paper/afrobriefno130.pdf
74 République du Botswana, (2019). Rapport au ministre des Affaires présidentielles, de la Gouvernance et de l'Administration publique sur les élections générales de 2019. Récupéré en anglais à l'adresse https://www.iec.gov.bw/images/Botswana_2019_General_Elections_REPORT(1).pdf
75 https://www.gov.bw/public-safety/using-tribal-court-kgotla-consultation-and-decision-making

Kenya

Dans le cas du Kenya, nous nous concentrons la catégorie « inclusion » en ce qui concerne les principes du CEPA. À cet égard, nous développons les principes de subsidiarité et de contrôle indépendant en tant que meilleures pratiques.

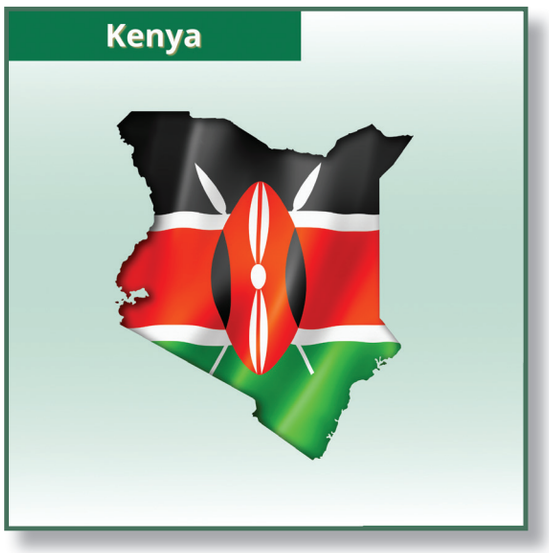

Principe d'élaboration de politiques rationnelles

À titre d'illustration, le gouvernement du Kenya a entrepris une évaluation informelle de l'état de la mise en œuvre des principes du CEPA en décembre 2020. Le cas du Kenya a démontré que le leadership politique de haut niveau au centre du gouvernement joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre réussie de toute stratégie visant à l'efficacité de la gouvernance, et que de tels efforts doivent être précédés d'un engagement pour défendre l'adoption, la priorisation budgétaire et la mise en œuvre. L'évaluation a révélé que l'opérationnalisation des principes du CEPA doit être envisagée dans le contexte du cadre national de gouvernance existant. En outre, le suivi objectif des progrès accomplis doit être étayé par un cadre systématique de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports assorti d'indicateurs et de paramètres mesurables et pertinents pour les politiques.

Après la promulgation d'une nouvelle Constitution, en 2010, le gouvernement du Kenya s'est engagé dans une nouvelle trajectoire de gouvernance vers un État de développement compétent, ancré dans le constitutionnalisme et l'État de droit. Reconnaissant la nécessité d'un cadre politique et juridique pour la mise en œuvre des valeurs et des principes de la gouvernance et du service public, la Constitution de 2010 va suffisamment loin pour prévoir l'adoption d'une législation d'habilitation par le Parlement afin de donner effet à ses dispositions.

Au cours de la dernière décennie, le Parlement kenyan a adopté plusieurs textes de loi qui établissent les institutions nécessaires pour mettre en œuvre et soutenir la proposition de bonne gouvernance. Ne différant que par leur formulation, la plupart des valeurs et principes de gouvernance et de service public inscrits dans la Constitution et la législation d'habilitation reflètent ceux prévus dans le cadre du CEPA.

La Constitution et la loi de 2015 sur le gouvernement de comté, par exemple, donnent effet au principe de subsidiarité en opérationnalisant les fonctions des gouvernements des comtés par rapport à celles de l'administration centrale prévues dans la quatrième annexe de la Constitution de 2010. Dans ce modèle, les comtés se sont vus attribuer quatorze fonctions orientées vers les citoyens, notamment l'agriculture, les services de santé du comté, le contrôle de la pollution, les transports du comté, le contrôle des animaux, l'éducation pré-primaire, la mise en œuvre des politiques du gouvernement national en matière d'environnement, les travaux et services publics du comté, les services de lutte contre les incendies et la gestion des catastrophes, ainsi que la lutte contre les stupéfiants et la pornographie. La loi définit également l'obligation des gouvernements des comtés de faciliter la participation du public à la formulation des politiques et des textes d'application et prévoit le rôle de surveillance des assemblées de comté, ainsi que des mécanismes de collaboration et de coopération entre les comtés et l'administration centrale.

La prestation de services gouvernementaux dans le cadre du système décentralisé exige une adéquation entre les ressources et les fonctions. Avec le déplacement des principales fonctions orientées vers les citoyens et des interfaces de prestation de services vers les niveaux de gouvernement des comtés, les comtés s'inquiètent

constamment de l'inadéquation entre les revenus et les fonctions qui leur sont confiées. Ce manque de ressources pour les comtés reste une menace pour la mise en œuvre efficace de la proposition de subsidiarité dans l'attribution des fonctions et la fourniture effective de services à tous les niveaux de gouvernement.

Soulignant davantage la valeur des principes du CEPA en tant que cadre analytique à tous les niveaux, un cadre de compétences inégal persiste au sein et entre les deux niveaux de gouvernement: national et comté. Alors que des efforts formatifs ont été déployés pour développer un cadre de compétences du service public pour le gouvernement national, il n'en existe aucun pour les gouvernements des comtés. Même dans ce cas, le cadre de compétences du gouvernement national reste une proposition qui doit encore bénéficier de la participation des parties prenantes et de l'adoption et de la mise en œuvre par l'ensemble du gouvernement.

Le leadership reste essentiel aux efforts visant à atteindre la vision élargie de l'efficacité de la gouvernance. À cette fin, la mise en œuvre réussie des principes de gouvernance efficace du CEPA exige un engagement de la part du sommet et du centre du gouvernement. Dans le cas du Kenya, un tel engagement sera nécessaire aux niveaux national et des comtés, y compris le Conseil des ministres et ses comités, ainsi que le Conseil des gouverneurs et les comités exécutifs des comtés, respectivement.

Par rapport à la notion selon laquelle une gouvernance efficace nécessite un environnement politique et législatif favorable, la mise en œuvre des principes du CEPA requiert une législation habilitante qui normalise les pratiques au sein du gouvernement. Une leçon apprise est que, le cas échéant, les principes peuvent, comme dans le cas du Kenya, être intégrés dans des cadres juridiques, les principes fournissant un moyen explicite d'identifier des stratégies pour la mise en œuvre des valeurs du service public incarnées dans les constitutions et les lois nationales[76].

Principe de subsidiarité

Les réformes constitutionnelles ont créé 47 gouvernements de comté au Kenya. Ces gouvernements ont le pouvoir de formuler des lois d'application pour la participation du public et ils ont largement promulgué ces lois. La constitution confère des droits de dévolution dans les domaines énumérés ci-dessous et les lois correspondantes veillent à la mise en œuvre de la législation requise. Ces domaines couvrent l'agriculture, les services de santé du comté, le contrôle de la pollution, les transports du comté, le contrôle des animaux, l'éducation pré-primaire, la mise en œuvre des politiques du gouvernement national en matière d'environnement, les travaux et services publics du comté, les services de lutte contre les incendies et la gestion des catastrophes, le contrôle des drogues et de la pornographie, ainsi que la garantie et la coordination de la participation des communautés et des collectivités à la gouvernance au niveau local. Il s'agit de la définition la plus élaborée et la plus explicite du principe de subsidiarité.

Principe de contrôle indépendant

Dans son programme de réforme, le Kenya a entrepris d'établir un certain nombre de mécanismes de responsabilité qui formeraient ensemble un cadre d'assurance de bonne gouvernance. Il s'agit notamment de: i) la Commission nationale des droits de l'homme et de l'égalité; ii) la Commission foncière nationale; iii) la Commission indépendante chargée des élections et des frontières; iv) la Commission des services parlementaires; v) la Commission des services judiciaires; vi) la Commission d'affectation des recettes; vii) la Commission du service public; viii) la Commission des salaires et des rémunérations; ix) la Commission du service des enseignants; et x) la Commission nationale du service de police. Le chapitre prévoit également: i) l'Auditeur général; et ii) le Contrôleur du budget.

76 Basé sur un document informel intitulé Status of Implementation of the CEPA Principles of Effective Governance in Kenya préparé par le professeur Margaret Kobia, secrétaire de cabinet du ministère de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Affaires de genre et membre du CEPA des Nations Unies.

Défis majeurs des principes du CEPA

Le Kenya offre un angle intéressant sur la façon dont un moment fortuit, occasionné par le besoin de réformes constitutionnelles, résonne avec les principes du CEPA. Les principes sont directs et explicites. Ils sont utiles pour guider l'alignement des cadres nationaux en ce qui concerne la manière dont les stratégies s'inscrivent dans les principes et la manière dont les principes sont classés dans les trois catégories d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion. Étant donné que le MAEP remplit son mandat de suivi des ODD et de l'Agenda 2063, le Kenya constitue un cas important à étudier pour trouver des idées novatrices. Cependant, alors que les progrès généraux ont penché en faveur des réformes constitutionnelles, le Kenya a été confronté à d'importants défis liés à l'inertie politique et à l'intérêt personnel des institutions, notamment en ce qui concerne le principe de contrôle. Nous détaillons ces défis ci-dessous.

Premièrement, le transfert des responsabilités en matière de mise en œuvre n'a pas été suivi d'un cadre tout aussi solide et réparti pour le suivi et l'évaluation conjoints. Par conséquent, la fonction publique reste la seule institution à garantir de façon constante le suivi des évaluations. Deuxièmement, la pensée systémique ne semble pas faire partie de la conception, comme le souligne Kobia, M. dans son rapport intitulé:Status of Implementation of the CEPA Principles of Effective Governance in Kenya, « l'absence d'une approche systématique du cycle de la politique gouvernementale, face à une structure gouvernementale décentralisée, a abouti à l'incohérence des politiques au sein et entre les niveaux de gouvernement ». La pratique des mandats non financés que la dévolution des pouvoirs a engendrée exacerbe les défis. Avec un mandat non financé viennent les défis de l'harmonisation des compétences à travers le service. Le plus petit niveau qui est confronté à la confluence de tous ces défis est souvent le moins équipé pour gérer l'intégration. Bien qu'il soit crucial d'être transparent, la tendance à la répression politique lorsque la transparence est exigée est caractéristique des intérêts personnels bien ancrés. En outre, M. Kobia note que la dévolution des pouvoirs présente d'immenses avantages. Cependant, ceux-ci sont mis à mal par la fonction de gestion des ressources humaines qui doit observer l'arithmétique de la diversité et de l'inclusion. Le contrôle indépendant entraîne souvent des connotations d'indépendance vis-à-vis du contrôle. Qui surveille les gardes ? Les longs cycles d'élaboration des lois entraînent des défaillances dans la pratique et une perte de dynamique. En l'absence d'un cadre de responsabilités bien numérisé auquel l'adhésion devrait être obligatoire, une question dans la démocratie bruyante qui consiste plus souvent à dire qu'à faire. En fin de compte, cela se résume à la rareté des ressources humaines, notamment une main-d'œuvre bien formée, orientée vers l'éthique et disciplinée.

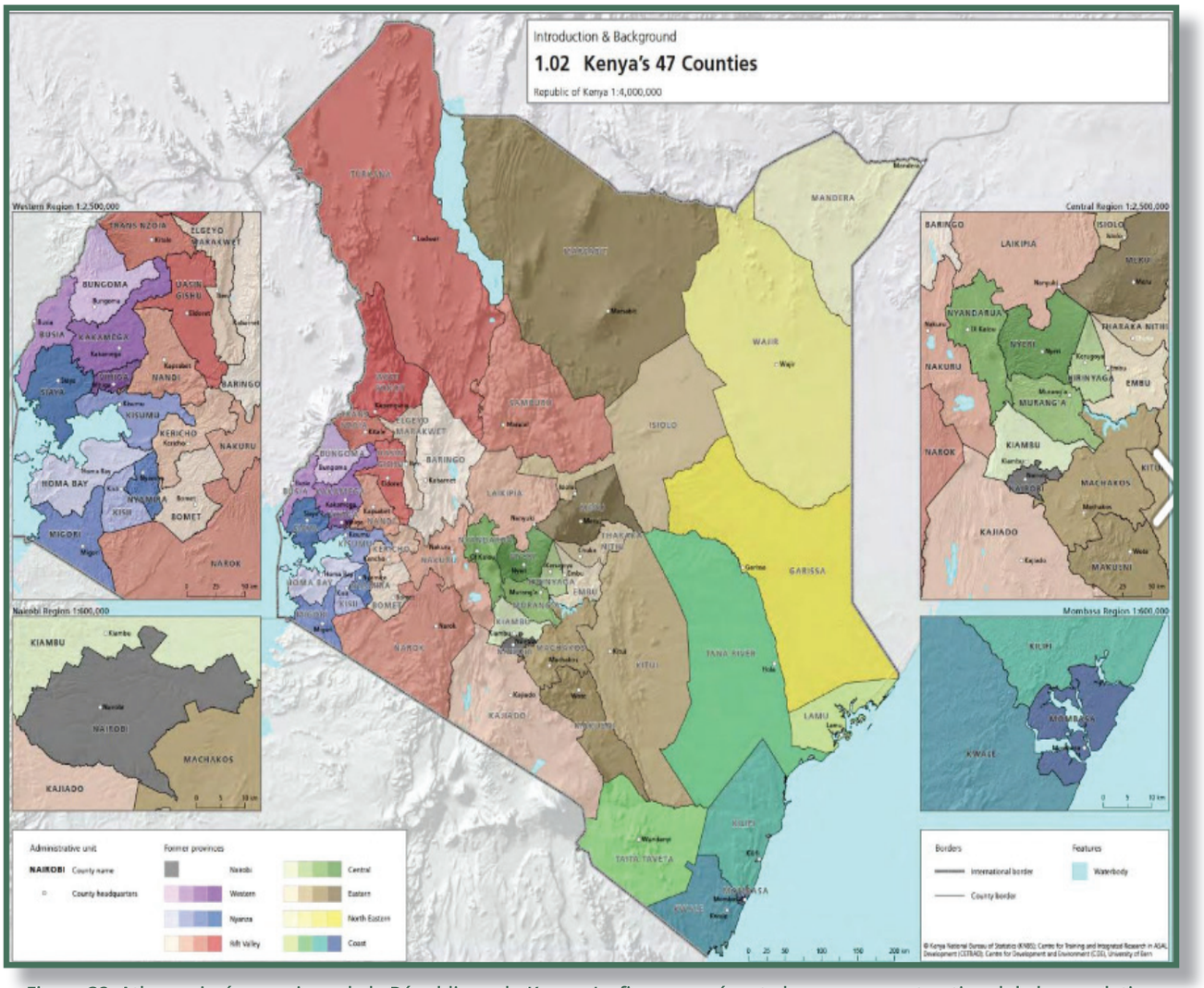

Figure 32: Atlas socio-économique de la République du Kenya. La figure représente le recensement national de la population par comté et par district[77].

77 Wiesmann, U., Kiteme, B., Mwangi, Z. (2016), Second, revised edition. KNBS, Nairobi. CETRAD, Nanyuki. CDE, Bern

Soudan

Le Soudan a récemment connu un changement de gouvernement à la suite de l'éviction du président Omar Al-Bashir lors d'une révolution populaire. L'analyse de ce document portera essentiellement sur l'évaluation de ce qui doit être fait plutôt que sur la pertinence ou non des principes du CEPA. Ce n'est qu'après l'étude initiale d'évaluation dont il est question ici que l'on pourra se prononcer sur le moment où le Soudan pourra ou non mettre en œuvre les principes du CEPA. D'après le rapport de la mission du MAEP au Soudan, il reste encore beaucoup à faire au Soudan, ce qui peut inclure une orientation sur les principes du CEPA. Ce qui paraît remarquable, c'est qu'en dépit du fait que la fonction d'audit au Soudan existe depuis près d'un siècle, ce qui pourrait être de loin la plus ancienne en Afrique, cette fonction est dans un état de délabrement total. Voici un certain nombre de recommandations qui doivent permettre de reconstruire le Soudan brique par brique.

Responsabilité

Les observations suivantes ont été faites concernant le principe de responsabilité au Soudan:

a) la commission de lutte contre la corruption (ACC) devra être créée immédiatement; l'ACC doit comprendre des technocrates de haut niveau « apolitique » ayant une parfaite connaissance des lois et des procédures relatives à la corruption;

b) une stratégie de lutte contre la corruption à moyen terme (2021-2024) doit suivre et être rédigée après une large consultation nationale pour aider le gouvernement à lutter contre la corruption endémique dans les administrations fédérales. La stratégie sera conçue par la commission de lutte contre la corruption et veillera à inclure l'engagement des parties prenantes et les besoins des fonctionnaires;

c) pour ce faire, un comité de coordination infranational sera établi et garantira l'engagement inclusif des personnalités politiques, des points focaux des ministères concernés et des experts en vue de la rédaction d'une loi anti-corruption. Le gouvernement devra se fixer des objectifs réalistes à atteindre jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement démocratiquement élu en 2022;

d) il est urgent de renforcer les capacités des fonctionnaires sur les questions de gouvernance et de développement. La sensibilisation des fonctionnaires aux questions de gouvernance, notamment la corruption, la responsabilité et la transparence, doit être renforcée. Un soin particulier doit être mis à attirer les jeunes et les [?] dans la fonction publique;

e) la numérisation et l'investissement dans le secteur de l'information et de la communication seront renforcés pour faciliter la prestation des services publics et répondre aux besoins des citoyens. Le gouvernement doit élaborer une stratégie en matière d'information et de technologie pour numériser certains services et offrir des solutions rentables pour les dépenses administratives;

f) le MAEP, en collaboration avec le CTS sur la fonction publique, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et l'AGA, doit élaborer une feuille de route pour les programmes de renforcement des capacités en matière de lutte anti-corruption au Soudan;

g) la loi révisée sur la fonction publique et le code de conduite doivent inclure une gestion des ressources humaines fondée sur le mérite et des mécanismes de contrôle solides;

h) la communauté internationale (donateurs) et les acteurs régionaux, c'est-à-dire l'UA, doivent aider le Soudan à améliorer la prestation des services publics par des programmes sur mesure et éviter la duplication d'initiatives dans des secteurs similaires afin d'accroître l'efficacité de l'aide;

i) le Soudan doit avoir sa vision concernant les capacités des ressources humaines et les lacunes identifiées dans les structures de la fonction publique, que ce soit au niveau fédéral ou communautaire. Une formation sur mesure sera conçue pour les fonctionnaires soudanais;

j) renforcer les capacités statistiques du gouvernement et inciter les administrations nationales à consulter le Centre (pan)africain de formation en statistique, la CEA et la BAD pour les aider à saisir, collecter et analyser les données relatives à des secteurs spécifiques et à la transparence budgétaire.

5.4 Riposte à la COVID-19 dans certains pays

Cette section présente les stratégies d'atténuation de la COVID-19 adoptées à l'échelle nationale. Bien que peu de pays aient répondu à cette section du questionnaire du MAEP sur les principes du CEPA, l'élaboration des réponses sera traitée dans le cadre des études de cas de pays.

L'adoption de mesures d'atténuation a été la pratique la plus courante rapportée par la plupart des participants nationaux. Les mesures d'atténuation contre la COVID-19 comprenaient le confinement et l'accompagnement de toutes les activités, à l'exception des services essentiels tels que les soins médicaux et la production alimentaire, la fermeture des frontières territoriales ainsi que l'interdiction de diverses activités sociales et culturelles. De plus, les cérémonies funéraires ont été limitées à une poignée de personnes. Des conseils sur la distanciation sociale et le maintien de l'hygiène ont été diffusés. Des mesures d'aide financière et de distribution de colis alimentaires ont été mises en œuvre. Les personnes ayant des facilités ont commencé à travailler et à suivre les cours depuis leur domicile. Des rapports quotidiens sur la progression de la pandémie ont été publiés par les pays sélectionnés.

Sénégal

Dès le début de la flambée de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement sénégalais a rapidement procédé au confinement de la population et des dispositions y relatives ont été communiquées le 13 mars 2020. Il s'agissait notamment de l'interdiction effective de fréquenter toutes les crèches, les établissements scolaires, les établissements de formation professionnelle et les universités publiques et privées. Ces interdictions s'accompagnaient de la mise en œuvre de mesures de précaution et de prévention pour les employés. Celles-ci comprenaient la réduction de la tenue des réunions, la réduction du nombre de participants et la promotion et l'utilisation des techniques modernes d'audio ou vidéoconférence chaque fois que cela était possible. Dans la mesure du possible, les services administratifs ont migré en ligne. Il y a également eu une rotation du personnel parmi les fonctionnaires. En outre, une sensibilisation active des employés des institutions publiques a été menée pour généraliser les méthodes de prévention, d'hygiène et de stérilisation afin de protéger la sécurité et la santé des employés.

L'administration a reporté les concours de recrutement et a donné comme condition qu'ils ne reprendraient qu'après la levée du confinement.

Le Comité de veille économique a été mis en place le 11 mars 2020 pour anticiper l'impact économique direct et indirect de la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'économie nationale.

Pour briser la chaîne de transmission de la pandémie et atténuer son impact sur les ménages vulnérables et certains secteurs de développement, le gouvernement a arrêté un train de mesures: i) sensibilisation sur les mesures barrières; ii) interdiction des rassemblements et manifestations de rue; iii) fermeture temporaire des marchés hebdomadaires, des lieux de rencontre, des écoles et universités et des lieux de culte; iv) limitation du nombre de passagers dans les transports publics et interrégionaux; v) fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes; vi) mise en œuvre d'un programme de résilience économique et sociale pour améliorer la consommation des ménages vulnérables et des entreprises affectées; vii) mise en place d'un fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la COVID-19 dénommé « FORCE COVID-19 » d'un montant de 1 000 milliards de francs CFA (FCFA), soit environ 164 millions de dollars US.

Des mesures fiscales générales et spécifiques seront prises en faveur des entreprises. L'appui aux entreprises est estimé à 836 milliards de FCFA répartis en sept sous-composantes: i) remise partielle de la dette fiscale (200 milliards de FCFA); ii) prolongation de la TVA suspendue (15 milliards de FCFA); iii) exonérations fiscales (2 milliards de FCFA); iv) appui direct aux secteurs les plus touchés (100 milliards de FCFA); v) paiement des dus aux fournisseurs de l'État (302 milliards de FCFA); vi) mécanisme d'appui au financement ou facilités de caisse (38,6 milliards de FCFA); et vii) couverture partielle des pertes de recettes (178 milliards de FCFA).

Dans le même temps, le secteur de la santé a reçu une enveloppe de 64,4 milliards de FCFA, ainsi que des fonds de la diaspora pour un montant total de 100 milliards de FCFA. Dans le cadre du soutien aux ménages, 87,5 milliards de FCFA ont été affectés et répartis entre la distribution de vivres (69 milliards) et le paiement des factures d'eau et d'électricité (18,5 milliards).

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a été le pays africain le plus touché par la pandémie de COVID-19. Outre la région du Maghreb, qui a aussi été durement frappée par les infections à la COVID-19, l'Afrique du Sud a connu la mortalité et le niveau d'infection les plus élevés du continent africain. C'est peut-être parce qu'elle a été la plus touchée que sa réponse au COVID-19 a été la plus agressive. Bien qu'elle n'ait pas bénéficié des principes du CEPA comme bouclier de protection, la constitution sud-africaine est bien alignée sur les principes du CEPA. À bien des égards, les plans de l'Afrique du Sud ont intégré les principes du CEPA en ce qui concerne l'atténuation des effets de la COVID-19. Nous retenons deux principes dans lesquels l'Afrique du Sud a excellé, à savoir l'inclusion et l'élaboration de politiques rationnelles d'une part, et les bonnes pratiques et la lenteur des mécanismes de responsabilité d'autre part.

L'Afrique du Sud a mis en place une structure de commandement soutenue qui est intervenue de manière agressive contre la COVID-19, avec des comptes rendus réguliers du président à la nation. Cette structure était étayée par de bonnes connaissances scientifiques. Elle a également fixé des objectifs clairs pour ne laisser personne de côté grâce à des politiques judicieuses. Cependant, la structure et ses prescriptions ont été sérieusement affectées par les actes de pillage et le manque de responsabilité.

Inclusion

Dès le début de la COVID-19, l'approche adoptée par l'Afrique du Sud a consisté à sauver des vies et des moyens de subsistance. À cet égard, le principe d'inclusion a été la marque de fabrique de la riposte du gouvernement. Au moment d'annoncer le confinement de niveau 5, le gouvernement a élaboré un plan pour distribuer des colis alimentaires, principalement aux personnes vulnérables. Parallèlement, un fonds d'aide de 350 rands (R) par mois a été mis à la disposition de tous ceux qui n'ont pas d'emploi. Lors du discours sur l'état de la nation de 2021, le président sud-africain a annoncé l'extension de ce fonds d'aide jusqu'au 15 mars 2021. En outre, le gouvernement a étendu le paiement à ceux dont l'emploi a été perturbé par les différents niveaux de confinement à ce jour. Les personnes travaillant dans l'industrie du tourisme ont été les plus touchées par le confinement et ont bénéficié de ce programme d'aide temporaire aux employeurs et aux employés (TERS).

Lutte contre la pauvreté (mise en œuvre de systèmes et de mesures de protection sociale). Le gouvernement a adopté des mesures de transfert d'argent et celles-ci contribuent à soutenir considérablement le revenu total des ménages situés dans la partie inférieure de la répartition des revenus, réduisant ainsi l'impact de la crise.

En outre, les montants des subventions ont été augmentés à partir du 1er avril 2020, et les subventions suivantes ont été ciblées:

a) subventions aux personnes âgées et aux personnes handicapées;
b) subventions aux anciens combattants et aux personnes âgées de plus de 75 ans;
c) allocations pour enfants placés en famille d'accueil;
d) allocations pour personnes à charge;
e) allocations de soutien aux enfants.

Lutte contre la faim et la malnutrition

Le gouvernement a toujours mis en place des programmes d'alimentation scolaire. La pandémie, qui a perturbé le système scolaire par des périodes de fermeture prolongées, a également entraîné l'interruption du programme d'alimentation. Pour élargir l'accès à la nourriture de manière plus générale et en particulier pour les enfants qui bénéficiaient des programmes d'alimentation scolaire, le gouvernement a collaboré avec des ONG partenaires pour distribuer des colis alimentaires dans tout le pays.

Accès à l'eau potable

Pour assurer l'approvisionnement en eau des communautés vulnérables, le gouvernement a déployé 41 000 réservoirs d'eau de 6 000 litres qui ont été distribués à l'échelle nationale.

Santé

L'accès à des soins et services de santé de base de qualité a été élargi et le gouvernement a nommé des agents de santé communautaires pour aider au suivi et à la localisation des cas potentiels de COVID-19. Environ 28 000 agents de santé communautaires ont été déployés pour faire du porte-à-porte dans les communautés vulnérables afin d'effectuer les tests de dépistage. Des médecins cubains sont également arrivés dans le pays pour aider à faire face à la pandémie.

Accès aux médicaments

Le confinement a perturbé les chaînes de valeur, ce qui aurait principalement affecté les personnes ayant besoin de médicaments liés aux maladies chroniques. Des dispositions ont été prises pour l'accès aux médicaments liés aux maladies chroniques, tels que les antirétroviraux. Des stratégies de collecte régulière d'ordonnances médicales permettent aux individus de récupérer les recharges de médicaments antirétroviraux dans des sites de collecte alternatifs afin de réduire les visites à l'hôpital.

Accès des femmes aux services de santé sexuelle et génésique

Les règlements relatifs au confinement ont aussi en général favorisé l'accès des citoyens aux soins de santé. À cet égard, les serviettes hygiéniques, les tampons et les préservatifs faisaient partie des biens de première nécessité, au regard des règlements relatifs au confinement qui ont été établis.

Élaboration de politiques rationnelles

La pandémie a affecté à la fois la demande et l'offre de l'économie, menaçant de causer l'effondrement des chaînes de valeur et transformant la crise sanitaire en crise économique. Le président a annoncé la création d'un fonds d'un montant de 500 milliards de rands pour soutenir l'économie. Ce fonds a été déployé dans plusieurs secteurs de l'économie pour éviter l'effondrement de celle-ci.

Tourisme

L'Afrique du Sud a adopté un certain nombre d'interventions pour combattre les effets de la COVID-19 et protéger les vies et les moyens de subsistance. Ces interventions ont concerné de nombreux secteurs, dont certains ont été les plus touchés, comme le tourisme qui a été touché par la COVID-19 et qui lutte depuis lors malgré une aide raisonnable. Le gouvernement a créé un fonds d'aide pour le tourisme afin de soutenir les secteurs ci-après.

Les établissements d'hébergement: hôtels, centres de villégiature, gîtes touristiques, centres d'accueil, pavillons et auberges. Services d'accueil et services connexes: restaurants (non rattachés à des hôtels); lieux de conférence (non rattachés à des hôtels); restauration professionnelle; et attractions. Services de voyage et services connexes: organisateurs de voyage; agents de voyage; guides touristiques; sociétés de location de voitures; et autocaristes.

Autres mesures d'aide liées à la COVID-19

Des mesures d'allègement de la dette, un plan de croissance et de résilience des entreprises, ainsi que des mesures fiscales ont été prises pour alléger la charge des entreprises.

Programme de financement de l'allègement de la dette

Un plan d'aide a été élaboré pour les petites et moyennes entreprises qui ont été négativement affectées par la fourniture d'une aide directe ou indirecte à court terme.

Un mécanisme de croissance et de résilience des entreprises, destiné aux micro-, petites et moyennes entreprises et visant à tirer parti des opportunités d'approvisionnement résultant de la pandémie de COVID-19 et de la pénurie de marchandises sur le marché local, a été créé.

Mesures fiscales

Le gouvernement sud-africain a mis en place des interventions pour aider à conserver les emplois et soutenir les entreprises qui peuvent être en grande difficulté. Ces mesures comprennent:

a) l'introduction d'une subvention fiscale aux employeurs allant jusqu'à 500 R par mois pendant les quatre prochains mois pour les employés du secteur privé gagnant moins de 6 500 R dans le cadre de l'incitation fiscale à l'emploi. Cette mesure aidera plus de 4 millions de travailleurs;

b) le South African Revenue Service (SARS) a mis en place une ligne de prestation spéciale pour accélérer le paiement des remboursements de l'incitation fiscale à l'emploi (ETI), qui passe de deux fois par an à une fois par mois, afin que les employeurs qui respectent la loi reçoivent l'argent le plus rapidement possible;

c) les entreprises respectueuses des règles fiscales et dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 50 millions de rands seront autorisées à reporter 20% des impôts dus par leurs employés au cours des quatre prochains mois et une partie des paiements provisoires de l'impôt sur les sociétés sans pénalités ni intérêts au cours des six prochains mois. Cette intervention devrait aider 75 000 petites et moyennes entreprises.

Pour minimiser les pertes d'emplois, le gouvernement a proposé détendre le programme ETI de quatre mois (1er avril - 31 juillet 2020) comme suit:

a) augmenter le montant maximum de l'ETI pouvant être réclamé par les employés éligibles en vertu de la loi actuelle sur l'ETI, de 1 000 rands à 1 500 rands, au cours des douze premiers mois d'éligibilité et de 500 rands à 1 000 rands au cours des douze seconds mois d'éligibilité;

b) permettre une demande mensuelle d'ETI d'un montant de 500 rands pendant la période de quatre mois pour les employés âgés de 18 à 29 ans, qui ne sont plus éligibles à l'ETI, car l'employeur a demandé l'ETI pour ces employés pendant 24 mois; et de 30 à 65 ans qui ne sont pas éligibles à l'ETI en raison de leur âge;

c) accélérer le paiement des remboursements de l'incitation fiscale à l'emploi, de deux fois par an à une fois par mois, afin que les employeurs respectueux des règles fiscales reçoivent de l'argent le plus rapidement possible.

Mesures fiscales pour les petites et moyennes entreprises respectueuses des règles fiscales du 1er avril au 31 juillet 2020. Report de paiement de 20% de l'obligation PAYE (impôt sur le revenu), sans que le SARS n'impose de pénalités administratives et d'intérêts pour le retard de paiement.

a) La dette PAYE différée doit être payée au SARS en versements égaux sur la période de six mois qui a commencé le 1er août 2020, c'est-à-dire que le premier paiement doit être effectué le 7 septembre 2020. Le gouvernement a proposé les mesures fiscales suivantes pour les petites et moyennes entreprises respectueuses des règles fiscales, pour une période de douze mois, commençant le 1er avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021.

b) Le report d'une partie du paiement de la première et de la deuxième dette fiscale provisoire au SARS, sans que le SARS n'impose de pénalités administratives et d'intérêts pour le paiement tardif du montant reporté.

c) Le premier paiement provisoire de l'impôt dû du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020 sera basé sur 15% de l'impôt total estimé, tandis que le second paiement provisoire de l'impôt du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 sera basé sur 65% de l'impôt total estimé. Les contribuables provisoires ayant des paiements différés devront payer l'intégralité de l'impôt à payer lors du troisième paiement provisoire de l'impôt afin d'éviter les frais d'intérêts.

Récemment, le gouvernement a publié le plan de relance économique, qui est en cours de discussion et dont les principaux axes sont la construction d'infrastructures, la réindustrialisation et la création de chaînes de valeur qui englobent le continent africain, l'Afrique du Sud jouant un rôle important dans l'ACFTA. Les positions politiques adoptées par le pays continuent d'être contestées, car elles ne vont pas assez loin et sont considérées par beaucoup comme néo-libérales. Le plan de redressement et de reconstruction a été critiqué pour son manque de quantification et l'absence d'indicateurs d'impact et de calendrier.

Défis

Malgré toutes les réformes que l'Afrique du Sud a héroïquement opérées pour éliminer l'Apartheid, un certain nombre de défis institutionnels demeurent. L'Afrique du Sud, par exemple, dispose d'une constitution claire, louée et vénérée. Pourtant, au cours des vingt-cinq premières années de régime démocratique, il a été possible de détruire et d'abattre les piliers de la démocratie et de l'administration, à tel point que l'État de droit et la

responsabilité sont devenus difficiles à percevoir dans l'édifice sud-africain. Quoi qu'il en soit, le gouvernement sud-africain se montre désireux d'être volontairement évalué par le MAEP sur les aspects de gouvernance.

Lenteur dans la responsabilité

S'il est un principe du CEPA qui a été remis en question, c'est bien celui de la responsabilité. L'Afrique du Sud a été reléguée au statut de « république bananière » (lors de la déclaration de presse faite à la suite de la visite du FMI en Afrique du Sud en janvier et aux commentaires de son directeur général lors de la table ronde avec les médias le 13 janvier 2021: « Nous sommes certainement confrontés à des défis, mais nous ne sommes pas encore arrivés au statut de « république bananière »). Le statut de « république bananière » de l'Afrique du Sud est dû à un programme successif de mauvaise administration. Cela s'est produit en dépit de l'infrastructure constitutionnelle qui l'aurait protégé contre une telle issue. La corruption et le pillage éhonté des fonds publics au plus fort de la COVID-19, ainsi que l'impunité avec laquelle ces actes gratuits sont exécutés, ont laissé le pays et ses citoyens pantois. L'Afrique du Sud est connue dans le monde entier pour avoir une State of Capture Commission (commission contre la corruption à la tête de l'État) présidée par le juge Zondo (il s'agit d'une démonstration de la transparence, de l'État de droit et de la responsabilité en action - la responsabilité ne fait pas défaut, mais suit son cours, bien que lentement). La COVID-19 a révélé certaines des lacunes les plus flagrantes de l'édifice sud-africain. Ironiquement, c'est grâce à l'action conjointe de ces institutions constitutionnelles, notamment le Public Protector (Protecteur public) et la Cour constitutionnelle, qu'une telle commission a pu voir le jour. Cela prouve que les principes de bonne gouvernance sont un élément essentiel qui rétablit l'ordre. Dans le même temps, la pauvreté, les inégalités et le chômage sont restés tenaces, avec des revers sur tous les indicateurs qui sous-tendent l'effort national vers une nation guérie.

5.5 Conclusions et recommandations

Messages clés et recommandations de la section 5

- ✓ Le MAEP devrait envisager d'adopter les principes du CEPA comme cadre de mise en œuvre de son double mandat de suivi des aspirations trois et quatre de l'Agenda 2063, parallèlement à l'ODD 16.
- ✓ Le MAEP devrait chercher à élever les principes du CEPA au rang de norme statistique qui s'harmonise avec les indicateurs des ODD, et à ce titre, le MAEP devrait s'efforcer d'obtenir des synergies d'indicateurs auxquelles les principes du CEPA peuvent être liés.
- ✓ En raison de la diversité d'application basée sur une sensibilisation, une connaissance et une compréhension inégales, les principes du CEPA devraient être guidés par un manuel de convergence des normes et pratiques statistiques qui facilitera la reconnaissance des indicateurs du CEPA en tant que norme statistique par la Commission de statistique des Nations Unies.
- ✓ Un aspect important de la normalisation consiste à harmoniser les pratiques et, à cet égard, le MAEP, conjointement avec le CEPA, devrait élaborer des programmes d'études pour les administrateurs publics et aider les pays à institutionnaliser les principes.
- ✓ Dans le cadre de la pratique, une évaluation de la pratique des principes du CEPA devrait être entreprise régulièrement.
- ✓ Dans le cadre de l'assurance conjointe dans la pratique de l'audit, les principes du CEPA devraient chercher à rejoindre cette arène.
- ✓ Envisager l'utilisation du modèle PSR.
- ✓ Enfin, les engagements nationaux sur les principes du CEPA devraient être accompagnés d'un questionnaire d'évaluation rapide sur la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des principes du CEPA.

Bibliographie

Amartya, S 2009, The Idea of Justice, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press

Beegle, K & Christiaensen, L 2019a, Accelerating Poverty Reduction in Africa, World Bank Washington DC, https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32354

Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network, 2019, Sustainable Development Report 2019, New York, https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2019/2019_sustainable_development_report.pdf

Bose, A & Bose, K 2011, Botswana Case Study Role of ICT in Graduation from a Least Developed Country to a Developed Country, IST-Africa, https://www.researchgate.net/publication/228332162_Botswana_Case_Study_Role_of_ICT_in_Graduation_from_a_Least_Developed_Country_to_a_Developed_Country

Bose, A & Bose, K 2011, Botswana Case Study Role of ICT in Graduation from a Least Developed Country to a Developed Country, IST- Africa, https://www.researchgate.net/publication/228332162_Botswana_Case_Study_Role_of_ICT_in_Graduation_from_a_Least_Developed_Country_to_a_Developed_Country

Commonwealth Human Rights Initiative (CHRI) 2019, The Right to Information: Ghana's Journey, https://www.humanrightsinitiative.org/download/1570075247RTI%20GHANAs%20JOURNEY%20(1992%20-%202019).pdf

FAO 2020, Transforming Food Systems for Affordable Healthy Diets, Rome, http://www.fao.org/3/nd021en/nd021en.pdf

FAO, IFAD, UNICEF, WFP & WHO 2020, The State of Food Security and Nutrition in the World, Rome, http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9692en/

FAO, IFAD, UNICEF, WFP & WHO 2019, The State of Food Security and Nutrition in the World: Safeguarding against Economic Slowdowns and Downturns., Rome, https://www.wfp.org/publications/2019-state-food-security-and-nutrition-world-sofi-safeguarding-against-economic

Gaspar, V, Amaglobeli, D, Garcia-Escribano, M, Prady D, Soto, M, 2019, Fiscal Policy and Development : Human, Social, and Physical Investments for the SDGs, https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2019/01/18/Fiscal-Policy-and-Development-Human-Social-and-Physical-Investments-for-the-SDGs-46444

Global Financial Integrity 2020, Covid-19 and Illicit Financial Flows: What's to Come, Washington, DC, https://gfintegrity.org/covid-19-and-illicit-financial-flows-whats-to-come/

Gupta, J 2014, Sharing Our Earth., University of Amsterdam, 5 June 2014, http://www.sense.nl/news_events/eventsarchive/10845152/Inaugural-lecture-professor-dr-Joyeeta-Gupta-Sharing-Our-Earth

International Development Association & International Monetary Fund 2019, Ghana Joint Bank-Fund Debt Sustainability Analysis – 2019 Update, http://documents.worldbank.org/curated/en/107291558383900674/pdf/Ghana-Joint-World-Bank-IMF-Debt-Sustainability-Analysis-2019-Update.pdf

International Labour Organization 2019, Statistics on Social Protection, https://ilostat.ilo.org/topics/social-protection/

Institute for Health Metrics and Evaluation 2017, Global Burden of Disease Study 2017 (GBD 2017) Health-related Sustainable Development Goals (SDG) Indicators 1990-2030, http://ghdx.healthdata.org/record/ihme-data/gbd-2017-health-related-sdgs-1990-2030

Japan International Cooperation Agency, Korea International Cooperation Agency and United Nations Rwanda 2019, SDGs Implementation in Africa Reflections on a Three-Year Journey, Kigali, https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2019/09/SDGCs-Implementationin-Africa-Reflection-on-3Y-Journey_Report.pdf

Kobia, M 2020, Status of Implementation of the CEPA Principles of Effective Governance in Kenya, Ministry of Public Service, United Nations Committee of Experts on Public Administration 19th Session.

Martinez R, B. Kaninda, K & Kaninda S 2018, U4 Anti-Corruption Resource Centre & Transparency International, https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/helpdesk/overview-of-corruption-and-anti-corruption-in-ghana-2018.pdf

Media Foundation for West Africa, 2019, The RTI Law in Ghana: 5 Key Facts You Need to Know About Your Right to Information, https://www.mfwa.org/issues-in-focus/the-rti-law-in-ghana-5-key-facts-you-need-to-know-about-your-right-to-information/

Ministry of Planning and Economic Development, 2020, Planning Ministry, NIGSD Launch Development Ambassadors Initiative.

Mo Ibrahim Foundation 2019, AGENDAS 2063 & 2030: IS AFRICA ON TRACK?: African Governance Report, https://mo.ibrahim.foundation/iiag/gr-2019-key-findings#kf

National Development Planning Commission 2019, GHANA: Voluntary National Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development, Accra, https://ghana.un.org/sites/default/files/2019-10/23420VNR_Report_Ghana_Final_print.pdf

Netherlands Commission for Environmental Assessment 2020, Ghana Strategic Environmental Assessment Profile, https://www.eia.nl/en/countries/ghana/sea-profile

Office of the Special Prosecutor of the Republic of Ghana 2020, https://osp-ghgov.org/faq/

Republic of Ghana Ministry of Finance 2019, Macroeconomic Performance Report, https://mofep.gov.gh/sites/default/files/reports/economic/2019_Macro_Performance_Report.pdf

Sustainable Development Solutions Network 2019, SDG Costing & Financing for Low-Income Developing Countries, https://resources.unsdsn.org/sdg-costing-financing-for-low-income-developing-countries

The Arab Republic of Egypt National Management Institute, http://www.nmi.gov.eg/page/p/%D8%B9%D9%86-%D9%88%D8%AD%D8%AF%D8%A9-%D9%85%D8%B1%D9%83%D8%B2-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%88%D9%83%D9%85%D8%A9

The Arab Republic of Egypt 2016, Law No. 81 of 2016 promulgating the Civil Service Law, http://www.nib.gov.eg/PDF/%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86%2081%20%D9%84%D8%B3%D9%86%D8%A9%202016%20%D8%A8%D8%A7%D8%B5%D8%AF%D8%A7%D8%B1%20%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86%20%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AF%D9%86%D9%8A%D8%A9.pdf

The Competition Commission South Africa 2004, Regulatory Excess: The Role of Regulatory Impact Assessment and the Competition Commission, http://regulatoryreform.com/wp-content/uploads/2015/02/South-Africa-The-role-of-regulatory-impact-assessment-and-the-Competition-Commission-2004.pdf

The Sustainable Development Goals Centre for Africa and Sustainable Development Solutions Network 2018, Africa SDG Index and Dashboards Report, Kigali and New York, https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2018/2018_sdg_index_africa.pdf

The Sustainable Development Goals Centre for Africa 2019, Africa 2030 Sustainable Development Goals Three-Year Reality Check, Kigali, https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2019/06/AFRICA-2030-SDGs-THREE-YEAR-REALITY-CHECK-REPORT.pdf

The Sustainable Development Goals Centre for Africa 2020, Covid-19 Unprecedented Risk To SDGs In Africa, https://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2020/06/COVID-19-UNPRECEDENTED-RISK-TO-SDGs-IN-AFRICA_Web-Final.pdf

The Sustainable Development Goals Centre for Africa 2020 (forthcoming). Africa 2030: Inclusiveness -SDGs within Social Boundaries "Fostering the Power of the People", Kigali.

The Sustainable Development Goals Centre for Africa, Sustainable Development Solutions Network & Mo Ibrahim Foundation 2020, Africa SDG Index and Dashboards Report: Leave No One Behind to Achieve the SDGs in Africa, https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020_africa_index_and_dashboards.pdf

Transparency International 2020, South Africa Country Data, https://www.transparency.org/en/news/corruption-perceptions-index-2017

Transparency International 2020, Ghana Country Data, https://www.transparency.org/en/countries/ghana

United Nations Development Programme 2017, Strengthening Strategic Alignment for Africa's Development: Lessons from the UN 2030 Agenda for Sustainable Development, the African Union's Agenda 2063, and the AfDB's High Fives, https://www.tralac.org/news/article/9340-status-of-african-integration-the-implications-of-agenda-2063-and-agenda-2030-on-african-integration.html

United Nations Economic Commission for Africa 2018, Integrating and Tracking Performance on the 2030 Agenda for Sustainable Development and Agenda 2063: From Theory to Practice, Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia, https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/integrating_and_tracking_performsnce_en.pdf

United Nations- Egypt Knowledgebase 2020, Country Data, https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/53-Egypt/dataYear/2020

United States Agency for International Development Bureau for Democracy, Conflict, and Humanitarian Assistance Centre of Excellence on Democracy, Human Rights & Governance Bureau for Africa Office of Sustainable Development 2016, The 2016 CSO Sustainability Index For Sub-Saharan Africa https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/2016_Africa_CSOSI_-_508.pdf

Wiesmann, U, Kiteme, B & Mwangi, Z, 2016, Socio-Economic Atlas of Kenya: Depicting the National Population Census by County and Sub-Location. Second, revised edition. Centre for Training and Integrated Research in ASAL Development, Nairobi.

World Bank 2019, World Development Report 2019: The Changing Nature of Work, Washington, DC, https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2019

Annexe 1:

Enquête en ligne du MEAP sur les principes du CEPA à la fin du document

Pour plus d'informations sur le Questionnaire du MAEP-CEPA, bien vouloir consulter le site Internet suivant :

https://www.aprmportal.com/submission/open/d19ae59c-1fb2-4345-e809-08d821797fea

Annexe 2:

Matrice des réponses des pays: Modèle pression-état-réponse pour l'adoption des principes du CEPA

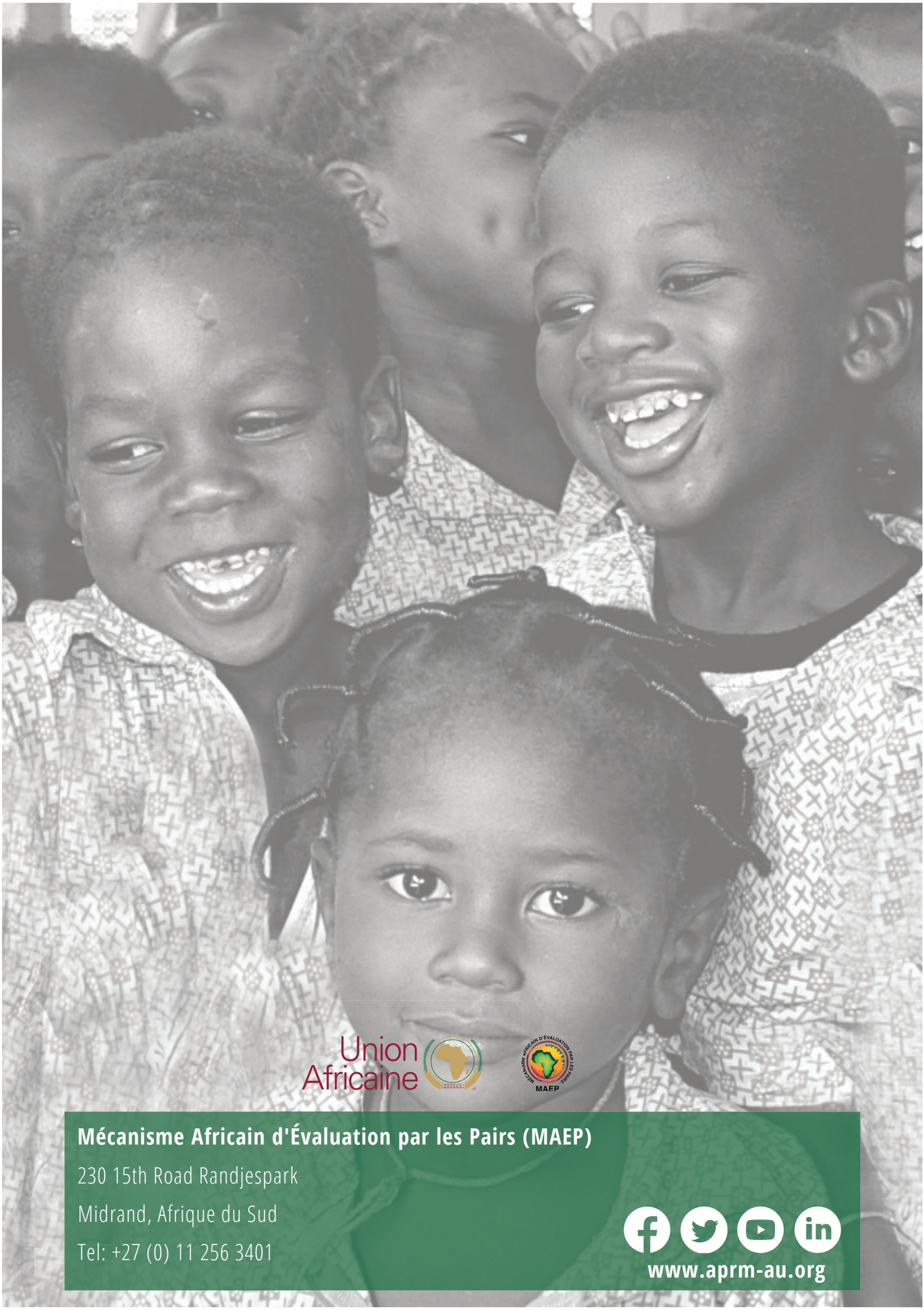

Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP)

230 15th Road Randjespark

Midrand, Afrique du Sud

Tel: +27 (0) 11 256 3401

www.aprm-au.org